



Direction régionale
des affaires culturelles



CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2025-2027 SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL - SCIN ART EN TERRITOIRE

Entre :

Le ministère de la Culture représenté par la Préfète de la région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret, Madame Sophie Brocas ;

La Région Centre-Val de Loire représentée par son Président, Monsieur François BONNEAU autorisé à signer la présente convention par délibération de la commission permanente régionale en date du _____ (CPR _____) désignée sous le terme « la Région »,

Le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, représenté par son Président, M.Christophe LE DORVEN, autorisé à signer la présente convention par délibération de la commission permanente départementale en date du _____ (CPR _____) désigné sous le terme « le Département »,

Et désignés sous le terme « l'Administration »,

Et :

L'EPCI, Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, désigné ci-après sous le terme « l'Agglo du Pays de Dreux », représenté par son Président Monsieur Gérard SOURISSEAU, autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil communautaire du 30 juin 2025 (n° _____ 2025) pour ce qui concerne son établissement l'Atelier à Spectacle, dirigé par Madame Emmanuelle SINDRAYE, garante de la mise en œuvre du projet artistique et culturel objet de la convention, ci-après dénommé « le bénéficiaire »

N° Siret : 20004027700010

Licences d'entrepreneur de spectacles : PLATESV-R-2021-008868 : L1, PLATESV-R-2021-009060 : L2, PLATESV-R-2021-009061 : L3

En cas de départ ou d'absence prolongée de sa directrice, le comité technique de suivi réunissant l'ensemble des partenaires devra être convoqué, sur demande de l'Agglo du Pays de Dreux, pour

l'accompagner dans la poursuite d'un projet artistique et culturel s'inscrivant dans la continuité de la présente convention.

Visas concernant l'Etat :

VU le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU le régime cadre exempté de notification N°SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023 et le règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 du 17 juin 2014 (article 53) ; de son adaptation au règlement (UE) 2017 / 1084 de la Commission du 14 juin 2017 et au règlement (UE) 2020 / 972 du 2 juillet 2020 ;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (version consolidée à ce jour),

VU la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

VU le code général des collectivités territoriales, ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

VU le décret n° 017-926 du 9 mai 2017 relatif à la transmission de données relatives aux spectacles organisés par les entrepreneurs de spectacles vivants prévoyant la mise en place de SIBIL (Système d'Information Billetterie du Spectacle vivant) ;

VU le décret no 2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif ;

VU le décret n°2022-1698 du 28 décembre 2022 modifiant le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant Madame Sophie BROCAS préfète de région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

VU le décret n°2025-125 du 14 février 2025 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

VU l'arrêté ministériel du Ministre délégué auprès du Ministère de l'Économie et des Finances chargé du budget et du Ministre de la Culture du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté ministériel du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de la culture et de la communication pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif à l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » ;

VU l'arrêté ministériel du 14 novembre 2022, portant nomination de Madame Christine DIACON en qualité de directrice régionale des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire à compter du 1^{er} décembre 2022 ;

VU l'arrêté préfectoral n°23.182 du 21 août 2023, publié au RAA le 22 août 2023, portant délégation de signature à Madame Christine DIACON, directrice régionale des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire ;

VU la circulaire n°5811/SG du 29 septembre 2015 de Monsieur le Premier Ministre relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU la décision du 24 août 2023, publiée au RAA n° R24-2023-08-24-00006, le 25 août 2023, portant subdélégation de signature de Madame Christine DIACON, directrice régionale des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire ;

VU la décision du ministre chargé de la Culture en date du 8 juillet 2024, attribuant l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national, mention art en territoire » à l'Atelier à Spectacle, établissement en régie doté de l'autonomie financière de la communauté d'agglomération Agglo du Pays de Dreux ;

VU le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) du ministère de la Culture dans le spectacle vivant présenté le 25 novembre 2021 et dans les arts visuels le 14 février 2022 ;

VU la demande de subvention de l'Agglo du Pays de Dreux-Atelier à Spectacle déposée auprès des services de la DRAC ;

VU le programme **0131 et 0361** de la mission de la Culture ;

VU le plan du ministère de la culture « Mieux Produire pour Mieux diffuser » ;

VU le cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique - CACTÉ

Visas concernant la Région Centre-Val de Loire :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221- 1,

VU le régime cadre exempté n° SA.111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026, et l'article 53 Aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014, tel que modifié par les Règlements (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE le 30 juin 2023,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et son décret d'application n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État,

VU la loi 2021-874 du 1er juillet 2021 en faveur de l'engagement associatif,

VU la loi 2021-87 du 1er juillet 2021 visant à améliorer la trésorerie des associations,

VU le règlement (UE) n°2023/2831 du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

VU le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives,

VU la délibération CPR n°12.11.24.73 du 7 décembre 2012 approuvant la cadre d'intervention pour le soutien aux institutions de production artistique et aux manifestations culturelles et artistiques,

VU le rapport du Président du Conseil régional Centre-Val de Loire à l'Assemblée Plénière « Culture et patrimoine – Culture(S) en Partage ! » n° 22.03.11 des 30 juin et 1er juillet 2022

VU la délibération DAP n°22.05.01 du 15 décembre 2022 approuvant le règlement financier de la Région et le règlement des aides,

VU la délibération de l'Assemblée plénière DAP n°23.04.11 du 19 octobre 2023 donnant délégation à la Commission permanente régionale,

VU la délibération de la Commission permanente régionale en date du _____ approuvant la présente convention ;

Visas concernant le Département d'Eure-et-Loir

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1111-2, L1111-4, L1611-4 et L3211-1 ;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides publiques ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par la loi du 12 avril 2000 ;

PREAMBULE

Pour l'État

Considérant les orientations de la politique de l'État engagées par le ministère de la Culture relatives au soutien à des structures de création et de diffusion artistique présentant un projet d'intérêt général pour la création et le développement de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle sur un territoire.

Considérant la volonté du ministère de la Culture - direction régionale des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire :

- de contribuer à l'aménagement culturel du territoire, particulièrement pour ce qui concerne le territoire du département d'Eure-et-Loir,
- de soutenir l'action des scènes conventionnées d'intérêt national - SCIN, action qui complète et qui doit être articulée à celle des structures labellisées par l'État dans le domaine du spectacle vivant,
- de consolider des pôles référents dans le domaine du spectacle vivant amenés à coopérer entre eux, au bénéfice de l'accompagnement des artistes et des publics,
- de favoriser la diversité des initiatives artistiques et culturelles et des structures qui les portent, et de favoriser leur coopération sur des territoires éloignés d'une offre culturelle structurée pour les publics et pour le soutien à la création des artistes,
- de mettre en œuvre le plan « Mieux Produire pour Mieux Diffuser » souhaité par le ministre de la culture, notamment en favorisant toutes les formes de coopération, et la production et la diffusion sur des temps longs, dans un souci d'irrigation artistique des territoires et de conquête des publics,
- d'associer les collectivités territoriales partenaires des SCIN pour des conventions d'objectifs et de moyens partagés.

Pour La Région Centre-Val de Loire

Considérant que la Région Centre-Val de Loire souhaite poursuivre une démarche volontariste et transversale pour soutenir les institutions, lieux de création et de diffusion et équipes artistiques qui agissent en faveur de l'intérêt général ;

Considérant qu'à l'appui du rapport sur l'urgence climatique et sociale, voté en assemblée plénière de décembre 2021 et dans le cadre de sa politique culturelle régionale CULTURE(S) EN PARTAGE ! votée en assemblée plénière de juin 2022, la Région Centre-Val de Loire dispose désormais d'une feuille de route qui doit résonner pour les lieux institutionnels, avec les ambitions suivantes :

- soutenir l'exercice effectif des droits culturels ; la Région Centre-Val de Loire reconnaît les pratiques artistiques et culturelles pour et par les personnes en déployant une politique culturelle fondée sur ce triptyque essentiel de la rencontre entre les créateurs, leurs œuvres et les habitants. Leur possible participation et contribution à la vie culturelle d'une part, et la reconnaissance de la diversité des artistes et des œuvres permettant la rencontre avec les publics d'autre part, sont le socle d'une culture faite d'expériences artistiques et culturelles singulières pour toutes et tous.
- inscrire les institutions de création et de diffusion dans des dynamiques de coopération contribuant au développement des territoires par la culture et à la promotion de la diversité des ressources artistiques régionales. La Région Centre-Val de Loire porte en effet une attention affirmée aux démarches qui par leurs actions d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, contribuent à l'émancipation des personnes et à l'exercice de la citoyenneté.
- porter une attention particulière aux démarches en faveur de la transition écologique d'une part et de lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et ce tant dans l'exploitation de ces institutions que dans les missions en faveur de la création et la diffusion des œuvres qui leur sont confiées à l'appui de leur projet artistique et culturel.
- Enfin, promouvoir et soutenir en direction de la jeunesse des initiatives multiples, novatrices et équitables, notamment dans les parcours d'éducation artistique et culturelle mais aussi dans tout projet favorisant l'envie d'agir d'une part et la capacité de pratiquer une activité artistique, de

fréquenter un lieu ou de s'approprier des œuvres d'autre part, sont les piliers d'une action culturelle renouvelée. La Région Centre-Val de Loire en tant que chef de file des politiques jeunesse sur son territoire, affirme son attention à la jeunesse, notamment dans ses pratiques sociales, éducatives, numériques et culturelles.

Pour le Département d'Eure-et-Loir

En Eure-et-Loir, la majorité des communes compte moins de 500 habitants. Ces territoires ruraux ont connu un regain d'attractivité durant la crise sanitaire qui contraste avec les défis croissants auxquels ils sont confrontés tels que la raréfaction des commerces ou bien encore l'éloignement des services publics.

Pour capitaliser sur cet attrait pour la ruralité, le Département joue pleinement la carte de la solidarité territoriale en accompagnant au plus près de leurs besoins les porteurs de projets structurants, par un soutien financier et une expertise technique favorisant l'émergence et la réalisation de projets, et, ce, afin de stimuler une vitalité équilibrée sur l'ensemble du territoire.

Par son action, il propose aux publics souvent les plus éloignés des salles de spectacle vivant, des centres d'art ou des cinémas, un accès direct aux arts et à la culture.

En complément de l'action des collectivités, il accompagne les initiatives locales en zone rurale portées par des acteurs culturels et propose des événements qui favorisent la rencontre, l'échange et déclenchent l'envie de pousser la porte des lieux de spectacle ou d'art.

Il soutient le dynamisme de la création artistique et le renouvellement des propositions artistiques en accompagnant les acteurs culturels à travers des dispositifs spécifiques (festivals, résidences, etc.) outre l'attribution des subventions.

Pour faciliter l'accès aux lieux de culture, il mène également des actions de sensibilisation à destination de publics cibles (scolaires, familles, résidents en Ehpad, etc.) et d'éducation artistique et culturelle.

Il est pleinement engagé dans le développement d'actions de qualité au plus près des habitants du territoire, dans toutes les formes du spectacle vivant (théâtre, danse, chant, cirque, arts de la rue, etc.).

La notoriété d'un territoire étant une des composantes majeures de son attractivité, le Conseil départemental entend également intensifier ses efforts pour faire connaître ses atouts en dehors de ses frontières, en complément des projets structurants qu'il porte ou soutient.

Par le renforcement du sentiment de fierté des habitants, pour les encourager à devenir de véritables ambassadeurs du territoire, et en donnant une plus grande visibilité aux atouts naturels, culturels, historiques et économiques de l'Eure-et-Loir, le Conseil départemental stimule l'intérêt des entrepreneurs et des populations en quête d'une qualité de vie équilibrée et dynamique.

Enfin, il poursuit une politique éducative volontariste auprès des jeunes pour éveiller leur curiosité, développer leurs talents, accompagner leur scolarité et ainsi participer à leur épanouissement et à leur réussite au collège. Ainsi, au-delà de ses compétences obligatoires, le Département soutient les projets s'inscrivant dans la continuité et en complémentarité des enseignements dispensés au collège. Sensibiliser les collégiens aux enjeux environnementaux, favoriser l'accès aux arts ou encore à de nouvelles activités sportives constituent en effet autant de vecteurs d'éducation qui leur permettent de découvrir de nouveaux horizons, d'apprendre la vie en collectivité ou encore de favoriser leur engagement à tous les niveaux de la société.

Pour le bénéficiaire – Agglo du Pays de Dreux

Considérant les ambitions et orientations stratégiques de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux portant l'ambition politique du territoire, reliant l'histoire de ce même territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable,

Considérant que cette vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs qui participent à mettre en œuvre le projet de territoire,

Considérant que dans sa vision stratégique, l'Agglo du Pays de Dreux s'applique à :

- identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale
- de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités,
- décliner en orientations stratégiques, en plans d'actions, plans d'activités, projets de territoire l'ensemble de l'activité des directions de l'Agglo du Pays de Dreux au service de son territoire,

Considérant que pour l'Agglo du Pays de Dreux, la culture, participe pleinement à l'équité territoriale, à l'attractivité du territoire et à son rayonnement,

Considérant que l'Agglo du Pays de Dreux, a choisi de placer l'Atelier à spectacle au cœur de son projet d'urbanisme culturel : *Le Quartier spectaculaire*, projet lauréat du programme national « *Territoire pilotes de Sobriété Foncière* » ; considérant également que ce site sera vecteur d'attractivité, de rayonnement économique et culturel,

Considérant le programme d'actions mis en place par Madame Emmanuelle Sindraye, directrice de l'Atelier à spectacle, établissement de l'Agglo du Pays de Dreux, projet conforme au cahier des missions et des charges de l'appellation scène conventionnée d'intérêt national *Art en territoire*, figurant en **annexe I**,

Considérant que le projet présenté par le bénéficiaire participe de cette politique, compte tenu de la capacité de sa directrice à :

- proposer un programme d'activités qui réponde stratégiquement aux enjeux du territoire – des enjeux territoriaux, économiques et démographiques,
- prendre en compte la question des droits culturels en raison de la diversité qui compose la population de l'Agglo du Pays de Dreux,
- présenter un programme qui participe à la construction de l'individu et du citoyen pour rendre tangible le mieux vivre ensemble en proposant notamment un ancrage artistique fort en direction du jeune public, de l'adolescent et de la famille,
- imaginer une programmation allant à la rencontre des populations à travers une diffusion hors-les-murs ou en itinérance, notamment grâce à des dispositifs efficaces de médiations culturelles et aux festivals de territoire.

Éléments de contexte

La première convention d'objectifs et de moyens SCIN a été conclue pour une appellation « Art et création » sur la période 2020-2023 .

Son évaluation finale, présentée en comité de suivi des 14/06/2023 et du 13/05/2025, est très positive pour ce qui concerne l'axe principal de l'appellation pour le soutien aux compagnies, ensembles et à leur

création : par an en moyenne 12 accueils en résidence, 497 de journées de travail artistes, une cinquantaine de compagnies régionales ont pu bénéficier de près de 100K€ d'accompagnement en moyenne sur 4 ans, et plus de 120K€ pour l'ensemble des compagnies régionales et nationales.

Ce bilan a également permis de dessiner un consensus entre partenaires publics, au vu de la globalité du projet mené par l'Atelier à spectacle, pour faire évoluer le projet de SCIN vers une appellation « *Art en Territoire* », pour les raisons suivantes :

- le territoire montre des disparités tant au niveau des QPV que de la ruralité (80% du territoire), l'équité territoriale en matière de culture devenant une urgence,
- le succès des projets participatifs, des médiations culturelles tout public notamment grâce aux dispositifs du 'aller-vers' par une programmation hors-les-murs,
- le rayonnement des festivals de territoire, l'un mobilisant une dizaine de communes et s'adressant aux jeunes publics : *Pollen* ; l'autre, *Champs Libres* permettant la prise en compte de la population en ruralité et proposant une programmation pluridisciplinaire tout en valorisant les patrimoines bâtis, naturels et immatériels.

Par ailleurs, la modification de mention de la Scène conventionnée traduit également la volonté de la collectivité de l'Agglo du Pays de Dreux de faire de l'Atelier à spectacle un lieu de toutes les transitions : transitions et transformations « physique » du lieu, de ses fonctionnalités, mutations foncières et urbanistiques, évolutions vers de nouvelles exigences de médiations en direction de la population.

Transition écologique et sobriété foncière

L'Agglo du Pays de Dreux en intégrant le périmètre du programme « Territoire Pilote de Sobriété Foncière » permet l'émergence d'un nouveau mode de faire la ville et faire projet. Face aux enjeux climatiques, environnementaux et sociaux, la sobriété foncière vise un changement de paradigme en termes de développement territorial. Il s'agit ainsi d'une approche innovante et exemplaire pour tracer la voie d'un développement du quartier désormais baptisé Quartier spectaculaire, site à la fois dynamique et sobre en foncier. L'entrée de ville de Vernouillet, site de l'implantation de l'Atelier à spectacle est un des sites d'expérimentation sur lequel sont testés ces leviers de transformation, notamment par l'acquisition d'une friche, la Friche Mang, afin de proposer un projet innovant et exemplaire de Tiers lieu artistique et culturel. Le hors-les-murs s'applique donc aux extérieurs immédiats de l'Atelier à spectacle.

Transition architecturale et urbanistique : Vernouillet et son Quartier spectaculaire

La dynamique est insufflée par l'Atelier à spectacle, qui présente un projet artistique fortement ancré dans le paysage local avec l'enjeu de faire de ce quartier une nouvelle centralité pour Vernouillet, « un lieu d'effervescence transgénérationnel ». Il s'agit donc de (re)qualifier le projet urbanistique par une approche innovante et exemplaire, celle de créer un nouveau mode de faire le quartier et de faire la ville.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire et les partenaires publics pour la mise œuvre du programme d'actions artistiques et culturelles à laquelle s'engage le bénéficiaire, à son initiative et sous sa responsabilité, et de définir les modalités de son évaluation au travers d'objectifs concrets et mesurables.

Elle fixe :

- la mise en œuvre concrète du programme d'actions artistiques et culturelles ;
- les modalités de financement et les relations avec les partenaires publics ;

- les conditions de suivi et d'évaluation du programme d'actions artistiques et culturelles.

Sur la période d'exécution de la présente convention, les partenaires publics et la communauté d'agglomération du Pays de Dreux considèrent comme prioritaires les axes suivants :

Pour l'État, ce programme concerne prioritairement l'ensemble des actions liées à la mention « *Art en territoire* », et de manière complémentaire l'articulation de la mention aux présences artistiques sur le lieu et sur le territoire, le rôle d'accueil et de soutien aux compagnies et ensembles (résidences, coproductions, accueils) et le développement des projets du service des publics de l'Atelier à spectacle.

Priorité sera donnée, dans le cadre du plan « Mieux Produire pour Mieux Diffuser », pour notamment :

- Soutenir toutes les formes de coopération et de mutualisation, avec les acteurs culturels du territoire de l'Agglo du Pays de Dreux et du Département, et plus largement avec les acteurs en région comme au national : structures labellisées, conventionnées (SCIN, AFA), etc..
- Favoriser la production et la diffusion sur des temps longs, dans un souci d'irrigation artistique du territoire de l'Agglomération et du Département et de conquête des publics, en adaptant constamment l'offre pour tenir compte de l'évolution des pratiques des habitants à tous les âges de la vie
- Mettre en œuvre une démarche volontariste d'accompagnement à la transition écologique du secteur de la création (Cf engagements CACTé).

Pour la Région Centre-Val de Loire, ce programme concerne prioritairement :

- Le soutien à l'exercice effectif des droits culturels,
- L'inscription des institutions de création et de diffusion dans des dynamiques de coopération contribuant au développement des territoires par la culture et à la promotion de la diversité des ressources artistiques régionales,
- L'attention particulière aux démarches en faveur de la transition écologique et de lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes,
- La promotion le soutien des initiatives multiples, novatrices et équitables en direction de la jeunesse,

Pour le Département d'Eure-et-Loir, ce programme concerne prioritairement :

- La diffusion de spectacles de qualité sur le territoire rural
- L'accueil de spectacles contribuant à l'attractivité du territoire
- Les actions en faveur des collégiens du territoire

Pour l'Agglo du Pays de Dreux, priorité sera donnée à :

- Animer l'équipement culturel de l'Atelier à spectacle en proposant un programme de diffusion, de médiation et de soutien à la création, pluridisciplinaire exigeant en salle et hors-les-murs,
- développer une offre culturelle hors les murs sur le territoire de l'Agglo dans un souci d'équité territoriale à travers des actions décentralisées dans les communes de son agglomération,
- contribuer, par l'intermédiaire de sa programmation culturelle au dynamisme, à l'attractivité du territoire pour le public et les artistes à différentes échelles : Quartier spectaculaire, Agglo du Pays de Dreux, Département, Région et territoire national,
- mettre en résonance les programmes artistiques avec la population et le territoire, tout en exerçant une réelle prise en compte des droits culturels des habitants,
- proposer un nouvel écosystème inhérent à la diffusion, à la médiation et à la création : actions en direction des publics, des scolaires, des familles, des quartiers et de la ruralité. Imaginer pour cela de nouvelles adresses aux publics, inventer des façons inédites de rencontrer le spectacle vivant, favoriser les expériences artistiques par de nouveaux processus d'accompagnement imaginés avec les artistes, privilégiant les actions territorialisées, les résidences en infusions, ...

- diversifier les financements et partenariats de la régie : sociétés civiles et organismes professionnels, partenariats privés...,
- consolider l'équipe permanente et garantir la soutenabilité organisationnelle et économique du projet,
- engager une coopération privilégiée avec le département, et des collaborations avec les autres structures culturelles du territoire local et départemental,
- préfigurer à travers cette convention pluriannuelle un projet de scène nationale impliquant tous les partenaires, condition sine qua non pour assoir à l'avenir un projet culturel soutenable à l'échelle du département de l'Eure-et-Loir.

La temporalité de la présente convention doit permettre à l'Agglo du Pays de Dreux et à la direction de la SCIN, en lien avec le comité de suivi prévu à l'article 10, d'engager :

- la réflexion sur la meilleure modalité de gestion de l'Atelier à spectacle, actuellement en régie dotée d'un budget autonome afin de garantir la conduite du projet en autonomie,
- la conduite des travaux afférents au projet de *Quartier Spectaculaire*, et l'adaptation des livrables à la meilleure valeur d'usage pour l'Atelier à spectacle,
- le dépôt d'un dossier de demande de labellisation scène nationale auprès de l'État au 1^{er} trimestre 2027 pour une trajectoire de labellisation au 1^{er} janvier 2028.

Les partenaires publics contribuent financièrement à la réalisation du programme d'actions artistiques et culturelles. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

Article 2 – Modalités de mise en œuvre du projet

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le projet artistique et culturel figurant en **annexe I**, notamment, au titre :

- de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national », mention *Art en territoire* attribué par le ministère de la culture, par le programme d'actions suivant :

I - La diffusion artistique, et l'action culturelle au sein de l'Atelier à Spectacle

UNE PROGRAMMATION PLURIDISCIPLINAIRE, INSCRITE DANS LA CREATION CONTEMPORAINE

L'Atelier présente une programmation qui se doit d'être en phase avec cette désignation d'excellence que présente une « Scène conventionnée ».

L'établissement oriente sa programmation sur la compréhension de l'Humanité, de son identité, de ce qui la relie à des problématiques contemporaines ; cette partition interroge la place de l'Homme et son rapport au monde. Il s'agit alors, en tant que spectateur, de s'ouvrir à la culture, la sienne, et celles des autres.

Dans ce cadre, **la programmation transdisciplinaire par définition présentera toutes les disciplines** : théâtre, danse, musique, arts du cirque, arts de la rue, marionnettes, théâtre d'objets, magie nouvelle, arts du récit... Dans cette transdisciplinarité, L'Atelier est particulièrement sensible aux formes hybrides, aux démarches singulières, aux projets innovants.

1.1 Les humanités, l'universalisme et la question de l'anthropocène

La sociologie des publics et la sensibilité aux droits culturels amènent l'Atelier à spectacle à proposer une programmation empreinte d'universalisme et marquée par la reconnaissance de la diversité des cultures qui composent la population de l'agglomération. L'ambition est de faire de l'espace du théâtre un marqueur identitaire des habitants de l'Agglo et de symboliser « une porte d'accès au monde », à la

compréhension partagée du territoire pour faire citoyenneté. Le théâtre, par définition, propose un modèle de vivre ensemble émancipateur.

Convaincu par la nécessité de réflexion sur les enjeux écologiques, l'Atelier à spectacle désire convoquer les artistes et penseurs autour de l'anthropocène et porter un programme artistique audacieux au cœur et au carrefour des enjeux environnementaux et de la sobriété foncière : le futur Quartier spectaculaire, projet expérimental d'urbanisme culturel.

Cette thématique de l'anthropocène s'exprime comme un fil rouge tout au long des programmations et saisons comme autant d'arguments permettant l'acculturation de la population aux préoccupations climatiques et environnementales.

1.2 La danse et le cirque contemporains ou l'art du mouvement

Le caractère polymorphe de la programmation danse/mouvement joue de la transdisciplinarité, en impliquant d'autres modes d'expression comme les arts du cirque, les musiques actuelles, la mode... L'art du mouvement, langage commun, permet de toucher des publics non-initiés, allophones... La représentation joue aussi de ses adresses pour devenir tour à tour conférence dansée, installation plastique, objet scénique inattendu.

Le choix des pièces se veut donc éclectique, s'adressant à tous ; la danse contemporaine, raffinée et obscure, violente et percussive, politique et argumentative, mais tout autant onirique, et drôle, s'adresse à la famille et aux jeunes publics.

Les arts du cirque, la magie nouvelle... seront représentés tout au long de la saison, tant dans l'équipement qu'hors-les-murs. Ils présentent l'intérêt artistique du renouvellement transdisciplinaire par définition. Ces propositions sont présentes en salle, mais également décentralisées en établissements scolaires, en quartiers prioritaires, sur l'ensemble de l'agglomération...

1.3 Les musiques : jazz, chanson, world, musiques actuelles ...

La musique dans toute sa diversité doit être proposée aux publics de l'agglomération : musique classique, jazz, musiques du monde, en passant par la variété des musiques actuelles comme la musique électro, le hip-hop, le slam, la chanson, la pop, le rock...

La partition de la musique world est prétexte à interroger les droits culturels. En ce qui concerne le dispositif de *La Belle Rencontre*, il s'agit de proposer des projets associant les habitants/pratiques amateurs et les artistes. Les associations de chorale fort nombreuses sur l'Agglo s'associent chaque année pour inscrire à leur répertoire une tête d'affiche. Les plus grands noms de la chanson française s'associent : Dominique A, François Morel, Louis Chédid... afin de faire cohabiter exigence artistique et accessibilité.

1.4 Les nouvelles écritures et écritures numériques

L'Atelier est particulièrement sensible aux formes hybrides, aux démarches singulières, aux projets innovants. Les arts numériques, graphiques ou plastiques, la vidéo, mais aussi la littérature, la poésie... associés au spectacle vivant, y ont toute leur place.

Les nouvelles écritures désignent un ensemble d'expérimentations artistiques, n'excluant ni le média du web ni l'usage des smartphones. Les expériences de réalité virtuelle, d'écoutes de podcast ou spatialisées, sont des défis à l'imagination notamment par l'exploitation du jeu vidéo. Ces œuvres hybrides réinventent les codes de la narration et positionnent le public dans un rôle actif, au centre d'histoires qui participent à construire le patrimoine de demain.

L'Atelier à spectacle est un endroit où l'on construit, où l'on assemble, où l'on expérimente. C'est un laboratoire artistique où différentes disciplines se rencontrent afin de faire émerger de nouvelles créations. Les technologies immersives, l'image animée sous diverses formes : 2D, 3D, le cinéma etc. y ont toute leur place, et ces nouvelles façons de s'adresser au public participent à son renouvellement.

L'Atelier à spectacle, par l'acquisition de la friche Mang, désire mettre en place « une boîte noire » s'adressant aux créateur.rice.s numériques. Cet espace de « ressources » techniques, atelier

multidisciplinaire, permettrait de faciliter la création et les recherches artistiques numériques, en n'excluant pas les entreprises artistiques. Il s'agit ainsi de mettre en synergie de nouvelles collaborations et de faire émerger des productions où savoir-faire artistique, technique et numérique résolument décloisonnées. Ce peut être l'occasion de s'orienter vers de nouveaux horizons, des perspectives d'activités différentes et des modèles économiques hybrides.

Proposer également un pôle immersif pour permettre la rencontre effective entre la création numérique et le spectacle vivant fait partie des sensibilités de l'équipement.

Pour finir, l'itinérance future de l'Atelier à spectacle peut prendre appui sur des collaborations déjà existantes avec le Centre d'art contemporain l'ar[T]senal, structure municipale drouaise, dédiée au soutien à la création et à la diffusion des arts visuels. Cette collaboration est l'opportunité de développer de nouvelles actions à Dreux en partenariat avec la Micro-folie, structure située dans le quartier prioritaire Dunant-Kennedy et attachée au Centre social du Lièvre d'Or (QPV).

1.5 La gastronomie ou les arts de la bouche

Célébrer à travers des propositions artistiques et culinaires, des éléments constitutifs de l'identité du terroir témoigne de l'attachement de l'Atelier à spectacle au territoire. Il s'agit d'organiser des événements hybrides alliant spectacles et produits bio de préférence, des producteurs locaux afin qu'ils puissent faire connaître leur maraichage ou production tout en faisant la promotion des circuits courts.

Ces moments s'inscrivent dans une façon unique de percevoir les droits culturels faisant entendre en parallèle à travers des textes d'auteurs et autrices du monde entier, des propositions artistiques innovantes, présentant le goût comme différence culturelle, éthique, voire politique, partant également du principe que ce sens, comme la culture s'apprend depuis la naissance. Ce chapitre invite, à mettre en scène des propositions artistiques sur le territoire, prenant comme prétexte les paysages de la ruralité comme autant de cantines foraines, et gargotes nomades...

1.6 Un ancrage artistique fort en direction du jeune public, de l'adolescent et de la famille

Véritable école du spectateur, la programmation Jeune public présente des spectacles pluridisciplinaires. Maillon essentiel participant à la construction de la sensibilité artistique, de l'écoute, de la culture, de l'esprit critique, la programmation Jeune public est résolument inventive, de qualité, et ouverte sur le monde.

Les artistes convoqués sur ce volet, investiront pleinement leur rapport à ces périodes de la vie en traitant des thématiques chères aux préoccupations de la jeunesse et inscrites dans leur temps : l'amitié et les relations sociales que sont la famille, l'école, l'acceptation de la différence... mais également des thématiques que l'on croit réservées aux adultes : la citoyenneté, la mort...

Le renouvellement des publics est une préoccupation constante. L'attache au jeune public, aux adolescents marque la volonté d'inscrire la fréquentation de l'Atelier dans l'usage culturel des familles. Il s'agit de démocratiser pleinement le théâtre qui peut être un espace de « loisirs » à part entière. La politique tarifaire famille permet l'accessibilité de tous.

Des rencontres ludiques, des ateliers à vivre en famille enrichissent les propositions artistiques. Les familles peuvent vivre ainsi une après-midi, une soirée à l'Atelier. Les goûters philosophiques, les ateliers d'expression corporelle *Danse avec ta mère*, et les spectacles immersifs sont autant d'expériences à vivre ensemble, parents et enfants.

Jours et horaires des représentations s'adaptent aux rythmes des familles.

Pour finir, le choix des esthétiques est également primordial pour permettre ces rendez-vous familiaux. Le cirque et la danse contemporaine, l'art du mouvement, la magie nouvelle sans toutefois exclure le théâtre et la musique restent les tendances préférées des familles.

La programmation de l'Atelier à spectacle a pour vocation d'accompagner les nouvelles générations pour leur permettre de mieux appréhender le monde qui les entoure, d'ouvrir les imaginaires, de développer l'esprit critique, d'éveiller la sensibilité... Autant d'éléments émancipateurs pour mieux grandir. Un axe de travail essentiel doit aussi enrichir la programmation par l'implication des enfants dans la vie de l'établissement à la fois par la proposition de spectacles participatifs mais également par la manière de

pouvoir donner libre accès à la compréhension de l'établissement en favorisant des immersions aux côtés de l'équipe.

LA MEDIATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Les différents dispositifs EAC de l'Atelier à spectacle présentent une articulation des trois piliers de l'EAC: connaissances, rencontres avec les œuvres, et pratiques artistiques.

Les programmes d'EAC irriguent le département permettant ainsi une équité culturelle sur le territoire. Les processus de création sur les résidences accueillies font l'objet de rencontres spécifiques. Les classes peuvent observer un spectacle sur ces différentes phases de création puis sur sa diffusion finale. Le Programme d'Éducation Artistique et Culturelle actuel de L'Atelier n'omet aucun niveau et s'adresse à tous les enfants et jeunes en milieu scolaire ainsi que le démontre la convention de partenariat signée en janvier 2024 entre l'établissement et la direction des services départementaux de l'Éducation Nationale d'Eure-et-Loir.

Les propositions peuvent prendre en compte les œuvres au programme des Bulletins Officiels de l'Éducation nationale, mais restent attentives avant tout à l'épanouissement personnel de l'élève, à sa capacité à s'exprimer et à sa façon de convoquer ses propres imaginaires.

II – Inscrire l'action sur le territoire

À travers le programme de SCIN 24/27, il s'agit d'interroger à nouveau les enjeux territoriaux, de renforcer les coopérations au service du territoire, et de revendiquer pour l'établissement une centralité des actions culturelles pour un rayonnement départemental. La mention *Art en territoire* apparaît alors comme une plus-value de l'aménagement et de l'attractivité du territoire de l'Agglo du Pays de Dreux mais également de l'Eure-et-Loir.

À travers les nouveaux programmes de l'Atelier à spectacle et leur développement notamment le « aller vers... », il s'agit d'anticiper l'évolution démographique et économique du territoire comme prolongement de la dynamique francilienne, d'anticiper les retombées de cette mutation afin de développer les équipements, les services structurants et les activités économiques liés à une démographie en mutation. La valeur ajoutée des services offerts à la population répondra, espérons-le, à l'arrivée de cadres et d'étudiants, pour une meilleure mixité sociale.

De plus, ce rééquilibrage de l'offre culturelle répondrait à des demandes de collaborations jusqu'à aujourd'hui non satisfaites et impulserait de nouvelles dynamiques à l'échelle départementale. Cette mention permet d'élargir « l'espace de jeu » de l'Atelier pour considérer, quant aux proches abords de l'établissement, de nouveaux possibles grâce au projet d'urbanisme circulaire. L'Atelier élargit son champ de vision territorial ; ce qui, jusqu'à présent, était de l'ordre de l'expérimental s'affiche de manière officielle : les collaborations avec les communes de l'Agglo, les festivals de territoire, les projets participatifs avec les habitants... deviennent une réalité commune, celle également des partenaires.

En ce qui concerne la pluridisciplinarité artistique, elle doit permettre de rompre avec les frontières de la salle et de l'espace public pour encourager la diffusion d'œuvres dans des contextes d'itinérance, de permettre une porosité entre le in et le out.

2.1 proposer une programmation allant à la rencontre des populations du territoire à travers une diffusion hors-les-murs ou en itinérance

2.1.1 L'ouverture du lieu sur la vie et sur la ville : un projet d'urbanisme culturel

L'Agglo du Pays de Dreux, au travers des réflexions portées par le programme de *Sobriété foncière* au service du futur *Quartier spectaculaire*, souhaite que le projet culturel et artistique de l'Atelier à spectacle soit un outil de diffusion ouvert au plus grand nombre et à la diversité. Il jouera pleinement son rôle repère et structurant pour l'ensemble du quartier, dans une démarche plus large d'urbanisme culturel.

2.1.2 Les travaux qui attendent l'Atelier, un prétexte à l'itinérance

Des travaux a priori ciblés sur deux saisons, 26/27 et 27/28, attendent l'Atelier à spectacle ; la réouverture est prévue en janvier 2028. C'est donc entièrement « hors-les-murs » que s'organiseront deux saisons itinérantes inédites, en proposant 4 formes de nomadisme.

Itinérances#1

Anticipation de la fermeture de l'équipement pour saisir l'occasion de l'itinérance. Propositions d'investir la friche Mang, tout en proposant par un urbanisme transitoire, installations éphémères, structures modulables et fonctionnelles.

Itinérances#2

Installation de chapiteaux de cirque, implantés soit à proximité de l'Atelier à spectacle soit en itinérance sur les places des communes, se présentant comme autant de petits festivals (une semaine, une commune). Variation concernant l'exploitation de ces équipements : chapiteau à un mât ou deux, yourte douillettes accueillant des arts du récit...

Itinérances#3

Montage de théâtres de poche au sein de salles communales, pour des espaces non dédiés : salles de classe, préaux, églises et chapelles... Propositions de formes artistiques variées : chanson, théâtre, danse dans des formes épurées tout en réinventant la magie du spectacle.

Investir les lieux de diffusion de l'Agglo, petits théâtres et 1/3 lieux

Attache à travailler avec toutes les structures culturelles et socio-culturelles de l'Agglo du Pays de Dreux : L'Odysée - le conservatoire et la médiathèque de l'Agglo, le Théâtre de Dreux, les maisons Proximum, l'association *Fenêtre sur films*, le Centre d'art contemporain l'ar[T]senal, la Micro-folie... et également Le 5 côté jardin mais aussi l'Agora de Vernouillet, le Dianetum d'Anet, la salle des fêtes de Saint-Lubin-des-Joncherets, de Brezolles, de Châteauneuf-en-Thymerais, de Tremblay-les-Villages, le théâtre de la Vallée de St Rémy-sur-Avre, l'Espace Clairnet de Luray, le 16, café de La Blaise...

Le théâtre de Dreux

Vœu d'une collaboration plus étroite avec le Théâtre de Dreux en jouant les complémentarités. Expérience présentant de nombreux avantages comme renforcer les liens entre les équipes, permettre un diagnostic plus précis des compétences, fédérer les publics...

Itinérances#4

Propositions de versions spectaculaires des plus épurées, des entre-sorts intitulés *Ça se passe près de chez vous...* consistant à organiser de petites formes chez l'habitant (propriétaire de grands salons, de granges...). Ces projets, à titre expérimental, reposeront sur la capacité des hôtes à mobiliser une liste de spectateurs, si possible non public. L'idée est de poursuivre par le biais des droits culturels notre travail de médiation.

2.2 La question des artistes associés et la question des résidences de territoire

Un choix s'opérera naturellement en direction des projets artistiques permettant l'itinérance, l'immersion ou la participation du public. Le programme prévoit d'accueillir les créations sur le territoire, de solliciter des établissements scolaires, sociaux, des EHPAD, mais également des salles communales...

Les résidences sont protéiformes. Elles peuvent s'organiser dans l'Atelier et se déployer également sur tout le territoire, en prenant appui et en collaboration avec les tiers-lieux et les petites salles de l'Agglo voire du département.

De manière générale, il s'agit d'accueillir sur un temps plus long les compagnies, d'où un choix plus important d'artistes associés, ce afin de permettre une « infusion » artistique élargie. Le choix des artistes associés doit être pensé finement dans cette relation au territoire afin de tisser des liens étroits avec les habitants.

En écho au festival de territoire *Champs libres*, et au dispositif de *La Belle Rencontre*, il s'agit ainsi pour les compagnies d'intégrer le contexte environnemental et social de notre territoire et de les associer à leur création. Ce n'est pas la création qui transforme le public, les spectateurs mais, à l'inverse, le fait d'interroger un territoire qui peut modifier l'écriture du projet de création ; c'est pour les artistes, une démarche artistique exemplaire et philanthropique qui consiste à laisser « infuser » leur création et à l'alimenter en entrant en écoute avec le territoire, et les habitants car tout est prétexte à trouver, auprès

de la population des sources d'inspiration qui vont nourrir le propos artistique. La restitution est une œuvre unique, celle qui se joue pour et avec le territoire.

2.3 Les projets artistiques immersifs ou participatifs de La Belle Rencontre

Véritable outil de démocratie participative donnant raison aux droits culturels, *La Belle Rencontre* préconise les projets immersifs ou participatifs favorisant la proximité et la complicité artistes/habitants. Ce dispositif peut être proposé dans le cadre du théâtre mais également à domicile, dans les maisons de quartier, les EHPAD, les foyers... C'est, à la longue, un outil de médiation qui permettra d'abolir les barrières psychologiques pour se rendre au théâtre et d'ouvrir l'Atelier à des « non publics ».

La Belle Rencontre est un projet que nous mettons en place pour les publics éloignés des pratiques culturelles et artistiques dans les quartiers politique de la ville et en ruralité.

Des participants de tous horizons sont invités à s'immerger dans l'activité artistique en espaces publics lors du festival de territoire *Champs libres* ou bien au plateau, participant ainsi à des créations d'artistes. Acteurs amateurs, danseurs, témoins, petites mains ou seulement spectateurs... les interventions dépendent du projet artistique et de son étape de travail. Il s'agit de partager avec des artistes et un groupe une expérience collective et créative unique.

2.4 Les festivals de territoire, un joyeux nomadisme

- *Pollen*, un festival itinérant pour la jeunesse d'aujourd'hui qui fera le monde de demain

Pollen, véritable rendez-vous culturel et artistique, présente une itinérance sur dix communes de l'Agglomération. Programmation pluridisciplinaire et « émancipatrice », elle est destinée plus particulièrement aux nouvelles générations et aux familles, à la ville comme à la campagne. accompagnée pour la plupart de programmes d'actions culturelles exigeants.

Pollen présente également des temps récréatifs à vivre en famille mais aussi des moments d'apprentissage, de réflexion... La part belle est faite aux compagnies régionales qui réalisent un travail minutieux et inventif de création autour du jeune public.

Pollen présente en règle générale un programme de 5 à 10 spectacles dont 1 à 3 créations, 1 projet participatif ou 1 exposition, et entre 15 et 20 représentations.

- *Champs libres, spectaculaire par nature*, un festival pour et avec la ruralité

Le festival *Champs Libres* fut pour sa première édition une véritable réussite tant dans sa façon d'y associer les élus et les habitants qu'en termes de fréquentation. Ce festival se déroule chaque année sur neuf communes différentes, le week-end de l'Ascension.

Sensible aux enjeux environnementaux et ouvert aux droits culturels, ce festival a pour ambition de tisser de nouveaux liens entre les communes et les habitants de l'Agglo du Pays de Dreux, afin d'offrir à un large public des moments de partage et des rencontres artistiques, inédites et poétiques. Il privilégie la participation des habitants à travers des actions de médiation artistique et culturelle.

Au programme, une quinzaine de compagnies proposent une trentaine de représentations gratuites, en plein air, à destination de toutes et tous. Le cirque, la musique et la danse s'invitent au cœur des paysages, des villes et des espaces naturels afin de mettre en valeur les jardins, les cours d'eau, le patrimoine végétal, les sites remarquables, connus et inconnus, du patrimoine du Pays de Dreux. Une programmation artistique axée sur la découverte de lieux insolites et patrimoniaux signe des propositions inventives et décalées qui investissent et réinventent des paysages souvent peu connus des habitants.

III – Inscrire l'Atelier à Spectacle dans les réseaux locaux et nationaux

L'Atelier à spectacle s'attache sans relâche à travailler avec toutes les associations, institutions et structures culturelles et socio-culturelles de l'agglomération du Pays de Dreux ...

Les salles de l'Agglo seront également de solides partenaires pour les actions décentralisées des festivals de territoire : le Dianetum d'Anet, la salle des fêtes de Saint-Lubin-des-Joncherets, le théâtre de la Vallée à St Rémy-sur-Avre, l'Espace Clairet de Luray... Les écoles de musique, les associations amateurs de danse et de théâtre, sont également des partenaires à privilégier.

Cette nouvelle mention *Art en territoire* invite l'Atelier à spectacle à collaborer de manière large avec les acteurs.trices du territoire, en partant des établissements scolaires, et en allant vers les établissements de santé ou sociaux.

Les collaborations avec l'État local notamment concernant le contrat de ville, inscrivent par définition des liens étroits avec les quartiers, les élus, et les villes mais également avec la mission locale, l'IFEP, le DAME de Vernouillet et différentes associations à caractère social.

15 établissements ou associations socio-culturels et 37 établissements scolaires sont répertoriés sur le seul territoire de l'Agglo du Pays de Dreux en ce qui concerne les partenariats instaurés par l'Atelier à spectacle.

Un maillage régional et départemental

Les partenariats avec le Département, renforce le maillage territorial notamment par la mise en place de résidences d'artistes dans le cadre du dispositif *Résidence au collège* et de nouvelles collaborations au sein du festival *Arts en scène*.

La Région Centre-Val de Loire présente un solide maillage en matière d'équipements artistiques et culturels. Plusieurs réseaux structurants animent ce dernier, dont Scène O' Centre, réseau auquel adhère l'Atelier à spectacle.

Des coproductions, ou programmations communes s'organisent entre les lieux conventionnés comme les scènes nationales de Bourges, Châteauroux, Blois, Orléans mais également Chartres afin de permettre certes des économies d'échelle mais surtout des dynamiques de territoire. Un axe de soutien aux jeunes équipes chorégraphiques se travaille entre toutes ces structures.

Des collaborations régulières ont lieu avec le Centre Dramatique National de Tours mais également avec le CDN d'Orléans.

De même, le Centre Chorégraphique National de Tours est un interlocuteur précieux, en raison de la programmation régulière des œuvres de Thomas Lebrun mais également en raison de collaborations sur le volet des productions chorégraphiques ultra-marines. Le CCN d'Orléans représenté par le collectif ES s'invite à l'Atelier à spectacle en qualité d'artiste associé.

Les SMACS de la région Centre-val de Loire sont également des partenaires potentiels tant dans l'aide à la diffusion en première partie de groupes émergents que dans la construction de tournées d'artistes nationaux et internationaux.

Pour finir et dans le cadre du projet urbanistique du *Quartier spectaculaire*, Le POLAU, pôle arts et urbanisme situé à St Pierre des Corps à la manière d'une AMO soutient le projet et oriente les équipes vers des partenaires pertinents.

Des réseaux nationaux

Comme l'exprime le plan de la DGCA Mieux produire pour mieux diffuser, il s'agit pour l'Atelier de renforcer les coopérations, et permettre par la collaboration le partage de tournées, d'informations avec les réseaux du spectacle vivant. En dehors des vertus écologiques et économiques que ceux-ci permettent, l'idée est de confronter les points de vue, de faire partie d'un collectif contribuant à la contextualisation d'œuvres, inventant de nouvelles réceptions ou manières de diffuser. L'Atelier collabore avec (liste non exhaustive) :

- l'ONDA (Office national de la diffusion artistique) et particulièrement aux RIDAS relatives aux territoires ultra-marins, aux rencontres en ligne présentant des projets inclusifs, participatifs...,
- l'OARA (Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine), à raison de 2 à 3 projets par an, notamment à travers les dispositifs de soutien à la diffusion et à la coordination de tournées,
- les rencontres professionnelles organisées par Circa, le PCN de Auch, ARTCENA ou le festival Spring présentant l'actualité des projets de la Plateforme 2 Pôles Cirque en Normandie / La Brèche à Cherbourg et le Cirque-Théâtre d'Elbeuf.

Pour finir, une attention particulière est portée aux territoires ultramarins et notamment à la région océan Indien, par l'intermédiaire de IOCAN (Indian Ocean Choreographic Arts Network), plateforme chorégraphique animée par Lalanbik, Centre de développement chorégraphique et le Pôle Régional des

Musiques Actuelles de l'île de La Réunion, lieu-ressource important recensant les projets musicaux, et permettant leur export à travers le monde par l'organisation de tournées soutenues.

Article 3 - Durée de la convention

La convention est conclue pour une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Article 4 – Conditions et détermination du coût du programme d'actions

4.1 Conformément au budget prévisionnel figurant en **annexe II** et aux règles définies à l'article 4.3 ci-dessous :

Le coût total du programme sur la durée de la convention est évalué à : 6 361 375 euros.

Le coût total du programme d'action sur la durée de la convention (lié à la mention art en territoire incluant les actions de diffusion/création, la Belle rencontre, le Service des publics et le festival) est évalué à : 4 452 962 euros.

4.2. Les coûts annuels éligibles du programme d'action sont fixés en **annexe II** à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au programme d'actions..

4.3. Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du programme d'actions et notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du programme d'actions, qui respectent les conditions des 4. et 5. l'article 53 du règlement (UE) n° 651/2014, telles que listées en **annexe II** :

- sont liés à l'objet du programme d'action et sont évalués en **annexe II** ;
- sont nécessaires à la réalisation du programme d'actions ;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du programme d'action ;
- sont dépensés par le bénéficiaire ;
- sont identifiables et contrôlables.

4.4 Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible mentionné à l'article 4.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'elles sont évaluées et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

4.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable constaté dans le compte rendu financier prévu à l'article 7. Cet excédent ne peut être supérieur au montant total réalisé des recettes propres afférentes au programme d'actions.

Article 5 – Conditions de détermination de la contribution financière

Au titre du règlement (UE) de la commission du 17 juin 2014 visé, les pouvoirs publics contribuent financièrement au programme d'actions visé à l'article 1^{er} de la présente convention.

La contribution des pouvoirs publics est une aide à la mise en œuvre du programme d'actions artistiques et culturelles, détaillée à l'annexe II de la présente convention et prendra la forme d'une subvention. Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.

5.1. Les partenaires publics contribuent financièrement au programme d'actions pour un montant prévisionnel minimal de 879 000 € euros sur la durée de la convention équivalent à 20.09 % du montant total estimé des coûts éligibles sur la durée d'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 4.1.

L'aide financière de l'État sur le programme 131 concerne le programme d'actions faisant référence à la mention art et territoire pour la SCIN et non le fonctionnement global du bénéficiaire.

2025-2027	Montants	Coûts éligibles	%
Etat :	559 500 €	Total du BP SCIN 2025-2027 4 375 461 €	12.79%
Etat programme 131 (fonctionnement)	315 000 €		7.20%
Etat programme 175 Architecture et patrimoine	90 000 €		2.06%
Etat programme 361 Service des publics et Belle rencontre	154 500 €		3.53%
Région Centre-Val de Loire	199 500 €		4.56%
Département d'Eure-et-Loir	120 000 €		2.74 %
Total financements publics	879 000 €		20.09%
Apport EPCI dans le cadre de la régie	2 843 400 €		64.99%
TOTAL	3 722 400 €		85.07%

Les aides seront affectées à la SCIN Atelier à spectacle suivant le détail figurant en **annexe II**

5.1.1. Pour l'année 2025, première année d'exécution de la convention, les apports et subventions des partenaires publics d'un montant prévisionnel de 293 000 €, équivalent à 20.09 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles s'établissent comme suit :

2025	Montants	Coûts éligibles	%
Etat :	186 500 €	Total du BP SCIN 2025 1 458 487 €	12.79%
Etat programme 131 : fonctionnement et plan théâtre)	105 000 €		7.20%
Etat programme p 175 : Architecture et patrimoine	30 000 €		2.06%
Etat programme 361 : Service des publics, et Belle rencontre	51 500 €		3.53%
Région Centre-Val de Loire Soutien aux institutions	66 500 €		4.56%
Département d'Eure-et-Loir	40 000 €		2.74%
Total financements publics	293 000 €		20.09%
Apport EPCI dans le cadre de la régie	947 800 €		64.99%
TOTAL	1 240 800 €		85.07%

5.1,2. Pour 2026, 2027 deuxième et troisième année d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des apports et subventions des partenaires publics s'élèvent à minima à 293 000 € par an.

	2026	2027
Etat	186 500 €	186 500 €
Etat programme 131 (fonctionnement)	105 000 €	105 000 €
Etat programme p 175 : Architecture et patrimoine	30 000 €	30 000 €
Etat programme 361 Service des publics	51 500 €	51 500 €
Département d'Eure-et-Loir	40 000 €	40 000 €
Région Centre-Val de Loire	66 500 €	66 500 €
Total financements publics	293 000€	293 000€
Apport EPCI dans le cadre de la régie	947 800 €	947 800 €
TOTAL	1 240 800 €	1 240 800 €

5.2 La contribution financière de l'État mentionnée aux articles 5.1 à 5.1.2 n'est applicable que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- l'inscription des crédits de paiement en loi de finances ;
- le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1^{er}, 2, 4 et 7 à 9 sans préjudice de l'application de l'article 12 de la présente convention ;
- la vérification par l'administration que le montant de la contribution n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'action, conformément à l'article 4 sans préjudice de l'article 4.4.

5.3. La contribution financière de la Région Centre-Val de Loire, mentionnée aux articles 5.1 à 5.1.2 sera versée sous réserve de l'adoption du budget et du vote des crédits par l'assemblée délibérante et dans la limite de leur disponibilité dans le cadre de l'annualité budgétaire,

5.4 La contribution financière du département, mentionnée aux articles 5.1 à 5.1.2, sera versée sous réserve de l'adoption du budget et du vote des crédits par l'assemblée délibérante et dans la limite de leur disponibilité, et en regard de la déclinaison du programme d'actions précisé dans la convention bilatérale annuelle qui indiquera également les moyens financiers dont le bénéficiaire disposera pour mettre en œuvre le programme d'activités défini pour l'année considérée.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

6.1 Modalités de versement des contributions financières pour 2025 :

Pour l'État : les modalités de versement de la subvention sont précisées dans une convention financière avec le bénéficiaire.

Pour la Région : les modalités de versement de la subvention régionale sont précisées dans une convention financière avec le bénéficiaire.

Pour le Département : les modalités de versement de la subvention départementale sont précisées dans une convention financière avec le bénéficiaire

6.2 Modalités de versement des contributions financières pour 2026 et 2027:

Pour les deuxième et troisième années d'exécution de la présente convention, les contributions financières annuelles des partenaires publics sont versées, sous réserve des conditions de l'art. 5.4, selon les modalités suivantes :

Pour l'État : les modalités de versement de la subvention sont précisées dans une convention financière avec le bénéficiaire.

Pour la Région : les modalités de versement de la subvention régionale sont précisées dans une convention financière avec le bénéficiaire.

Pour le Département : les modalités de versement de la subvention départementale sont précisées dans une convention financière avec le bénéficiaire.

6.3. La contribution financière sera créditée sur les comptes du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de : Trésorerie de Dreux Agglomération /
Domiciliation : BDF Dreux

N° IBAN |F|R|1|5| |3|0|0|0| |1|0|0|3| |5|6|C|2| |8|1|0|0| |0|0|0|0| |0|2|1|

BIC |B|D|F|E|F|R|P|P|C|T|

L'ordonnateur de la dépense est le Président de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux.

Le comptable assignataire est le contrôleur budgétaire régional de la Trésorerie de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux.

ARTICLE 7 – JUSTIFICATIFS

Le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier du programme d'actions, au sein de chaque structure, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention, notamment à son article 1^{er}. Ce compte rendu doit être conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'**annexe II** et définis d'un commun accord entre l'administration et le bénéficiaire. Ce compte rendu financier et ce compte rendu quantitatif et qualitatif sont signés par le représentant du bénéficiaire ou toute personne habilitée ;
- Les comptes annuels et, lorsque c'est rendu obligatoire par un texte législatif ou réglementaire, le rapport du commissaire aux comptes, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;
- Le rapport d'activité ;
- Tout autre document listé en annexe.

ARTICLE 8 - AUTRES ENGAGEMENTS

8.1 Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

8.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

8.3 Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle du ministère de la culture, de la Région Centre-Val de Loire et du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

8.4 Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

8.5 Un engagement de mise en œuvre du protocole de prévention contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) est annexé à la présente convention en **Annexe III**.

8.6 Le bénéficiaire, lorsqu'il est détenteur d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence en application de l'article L. 7122-3 du code du travail et s'il est responsable de la billetterie de tout ou partie de ses spectacles, met à disposition de l'administration les informations de billetterie, grâce à l'outil de remontée SIBIL (système d'information billetterie), dans les conditions prévues par l'article 48 de la loi LCAP du 7 juillet 2016 et le décret du 9 mai 2017.

Le versement de toute aide du ministère de la Culture est conditionné à la déclaration des données de billetterie dans SIBIL, qui est une obligation depuis le 1er avril 2020.

8.7 Engagement CACTé en Annexe V

ARTICLE 9 - SANCTIONS

9.1 En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

9.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 7 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

9.3 Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 10 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

10.1 L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité de suivi en présence de la direction artistique de la structure bénéficiaire et des représentants des collectivités publiques signataires.

10.2 Le comité de suivi composé de :

- la directrice régionale des affaires culturelles et/ou son représentant ;
- le président de la Région Centre-Val de Loire et/ou son représentant ;
- le président du Département et/ou son représentant
- le président de l'Agglo du Pays de Dreux et/ou son représentant
- la direction de la SCIN

Il est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention.

Il examine chaque année la réalisation du programme d'actions de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir et, en fin de convention, l'autoévaluation présentée par la directrice de la structure.

La réalisation du programme d'actions des années 2025-2027, fait l'objet d'une autoévaluation présentée par le bénéficiaire (directrice de la SCIN) qui inclura outre les années de référence de la présente convention un rappel de l'autoévaluation de la CPO précédente 2020-2023.

10.3 L'auto-évaluation porte sur la réalisation du programme d'actions et sur sa conformité au regard du plan d'action prévisionnel de la SCIN.

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 7 est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions.

Au moins trois mois avant le terme de la présente convention, l'auto-évaluation 2025-2027 et le rappel de l'autoévaluation 2020-2023 produite par le bénéficiaire (direction de la SCIN), est communiquée aux partenaires signataires de la convention.

Dans les bilans annuels comme dans l'auto-évaluation finale, des indicateurs quantitatifs auront vocation à être accompagnés d'éléments de contexte et documentés par des éléments qualitatifs.

ARTICLE 11 - CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

11.1 Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

11.2 Les partenaires publics s'assurent à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'actions.

Ils peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du programme d'actions augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 4.4 dans la limite du montant prévu à l'article 5.1 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 12- CONDITIONS DE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 10, à la réalisation d'une auto-évaluation du programme d'actions artistiques et culturelles produite par la direction au plus tard trois mois avant la fin de la convention et aux contrôles de l'article 11.

ARTICLE 13 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle

emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 14 - ANNEXES

Les **annexes I, II, III et IV** font partie intégrante de la présente convention.

Annexe I – Programme d'actions de la SCIN

Annexe II – Le BP analytique de la SCIN 2025-2027

Annexe III - engagement de mise en œuvre du protocole de prévention contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS)

Annexe IV – Indicateurs d'évaluation

Annexe V - CACTé

ARTICLE 15 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 16 - RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à _____ le _____ ,
en 4 exemplaires originaux,

La Préfète de la Région
Centre-Val de Loire
Préfet du Loiret

Le Président
du Conseil Régional
Centre-Val de Loire

Le Président
du Conseil Départemental
d'Eure-et-Loir

Sophie BROCAS

François BONNEAU

Christophe LE DORVEN

Le Président de l'Agglo du
Pays de Dreux

La Directrice de l'Atelier à
Spectacle

Gérard SOURISSEAU

Emmanuelle SINDRAYE

Les informations recueillies feront l'objet de traitements informatiques dans le cadre du « soutien à l'initiative de la SCIN Agglo du Pays de Dreux – Atelier à Spectacle ». Les traitements ont pour

base juridique la présente convention. Les destinataires des données sont la Direction DGEEVC de la Région Centre-Val de Loire, responsable du traitement. Les informations recueillies seront conservées pendant 5 ANS.

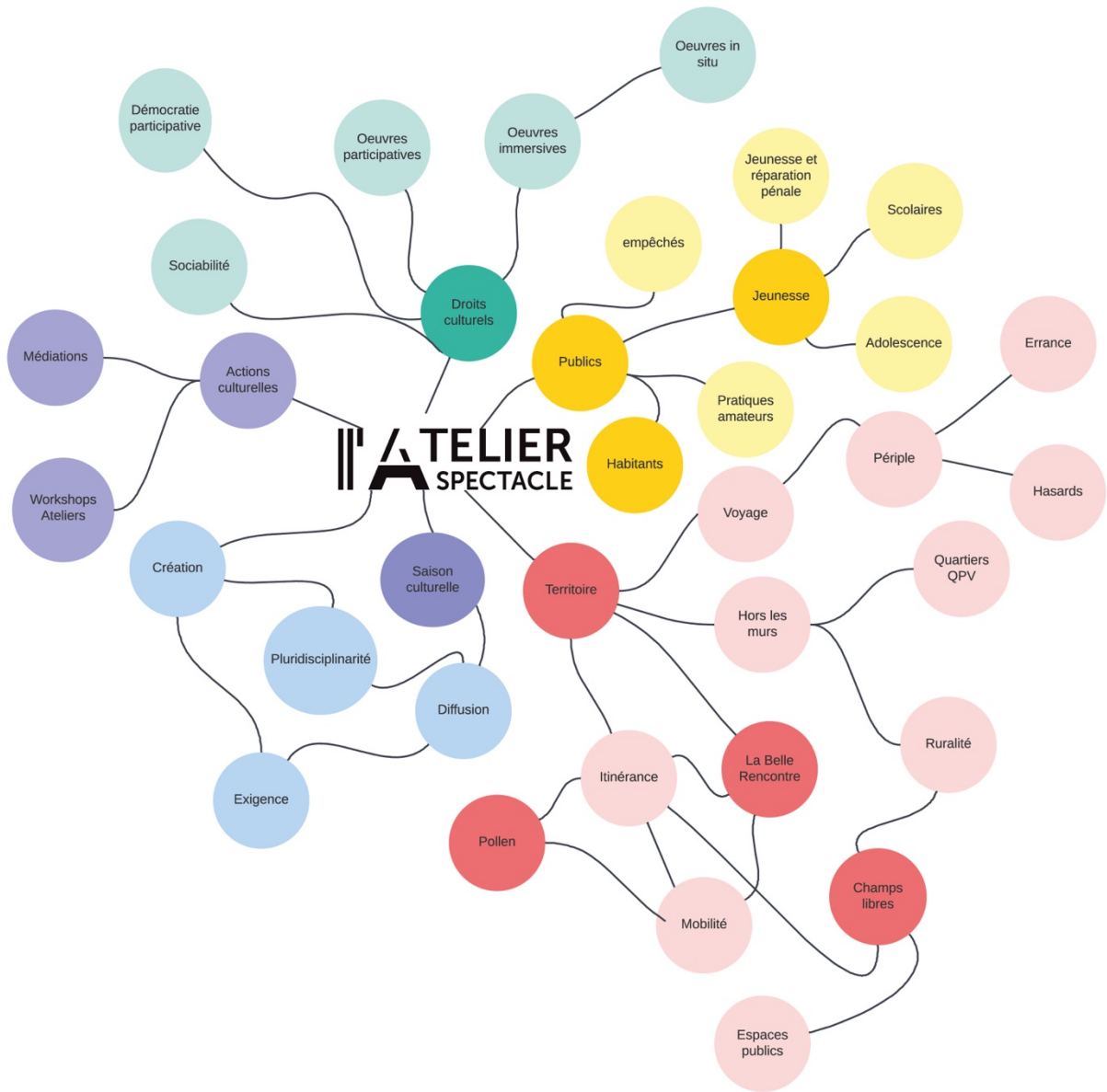
En cas de refus de communication des données obligatoires, la subvention dans le cadre du « soutien à l'initiative de la SCIN Agglo du Pays de Dreux – Atelier à Spectacle » ne pourra être traitée. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition pour des motifs légitimes, de limitation des traitements et de portabilité des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer par courrier en vous adressant au délégué à la protection des données de la Région Centre-Val de Loire 9 rue Saint-Pierre Lentin CS94117, 45041 ORLEANS Cedex 1 en joignant une copie de votre pièce d'identité. Vous êtes informé de votre droit d'introduire toute réclamation auprès de la Commission Nationale de L'informatique et des Libertés (3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07)

**// PROJET CULTUREL ET ARTISTIQUE DE
L'ATELIER À SPECTACLE
SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL //**

- ART EN TERRITOIRE -

**METTANT EN AVANT LA RENCONTRE ENTRE
LES HABITANTS, LA POPULATION, LES PUBLICS
ET LES ARTISTES**

2024/2027



La carte mentale de l'Atelier à spectacle, Pour un rayonnement heureux et durable...

« Le poète choisit, élit, dans la masse du monde, ce qu'il lui faut préserver, chanter, sauver, et qui s'accorde à son chant. Et le rythme est force rituelle, aussi bien que levier de conscience ».

L'Intention poétique (1969)
Édouard Glissant

SUR UNE PROPOSITION DE :

Emmanuelle SINDRAYE,
Directrice de l'Atelier à spectacle pour l'Agglo du Pays de Dreux

SOMMAIRE

UN PROJET DE SERVICE PUBLIC	6
❖ CE QU'EN DISENT LES TEXTES OFFICIELS	6
❖ L'ESSENCE DU PROJET : CHOIX DE LA MENTION ET DES DISCIPLINES ARTISTIQUES	7
❖ PARTICIPER A LA CONSTRUCTION DE L'INDIVIDU ET DU CITOYEN POUR RENDRE TANGIBLE LE MIEUX VIVRE ENSEMBLE PAR L'ART ET LA CREATION	7
❖ TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOBRIETE FONCIERE	8
❖ TRANSITION ARCHITECTURALE ET URBANISTIQUE : VERNOUILLET ET SON <i>QUARTIER SPECTACULAIRE</i>	8
❖ TRANSITION DE MENTION ET DE LABEL	9
<u>I. L'ACTIVITÉ DE DIFFUSION ARTISTIQUE DE L'ATELIER À SPECTACLE</u>	10
1. UNE PROGRAMMATION PLURIDISCIPLINAIRE, INSCRITE DANS LA CRÉATION CONTEMPORAINE	10
1.1 Les humanités, l'universalisme et la question de l'anthropocène	11
➤ Épisode 1 : Poétiser la ville	11
➤ Épisode 2 : Re-penser la ville // Conférence, <i>Le cycle de la ville</i>	11
➤ Épisode 3 : Investir la ville	11
➤ Épisode 4 : Re-faire le monde	12
1.2 Le théâtre	12
1.3 La danse ou l'art du mouvement	14
1.4 Les musiques : jazz, chanson, world, musiques actuelles ...	16
1.5 Le cirque contemporain, la magie nouvelle, et autres projets hybrides	19
1.6 Les nouvelles écritures et écritures numériques	20
1.7 La gastronomie ou les arts de la bouche	22
2. UN ANCRAGE ARTISTIQUE FORT EN DIRECTION DU JEUNE PUBLIC, DE L'ADOLESCENT ET DE LA FAMILLE	24
2.1 La programmation Jeune public et scolaire	24
2.2 L'éducation artistique et culturelle (EAC)	25
➤ La Pépinière (anciennement Place aux mômes)	26
➤ La Classe Résidence	26
➤ ACTe	26
➤ Premières Places	27
➤ Parler haut	27
➤ Lycéens et création contemporaine	27
➤ Tous en scène	28
➤ Les formations en direction des enseignant.es	28
2.3 Une attache particulière en direction de l'adolescence	29
2.4 La programmation famille	30
3. LA QUESTION DES RÉSIDENCES INTRA ET EXTRA MUROS, UNE ACTIVITÉ ET TRANSITION NÉCESSAIRES ENTRE LES DEUX MENTIONS	31
3.1 Accueillir des artistes en résidence à l'Atelier à spectacle	31
3.2 Poursuivre les coproductions et les préachats	31
3.3 La question des artistes associés et la question des résidences de territoire	31
3.4 Accompagner l'émergence	33

II. <u>INSCRIRE L'ACTIVITÉ DE L'ATELIER À SPECTACLE SUR LE TERRITOIRE</u>	34
1. UN PROGRAMME D'ACTIVITÉS QUI RÉPONDE STRATÉGIQUEMENT AUX ENJEUX DU TERRITOIRE – DES ENJEUX TERRITORIAUX, ÉCONOMIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES	34
2. PROPOSER UNE PROGRAMMATION ALLANT À LA RENCONTRE DES POPULATIONS DU TERRITOIRE À TRAVERS UNE DIFFUSION HORS-LES-MURS OU EN ITINÉRANCE	35
❖ LES SITES	35
2.1 L'ouverture du lieu sur la vie et sur la ville : un projet (d'urbanisme) culturel	35
2.2 Les travaux qui attendent l'Atelier à spectacle, un prétexte à l'itinérance	35
➤ Itinérances#1	36
➤ Itinérances#2	36
➤ Itinérances#3	37
➤ Itinérances#4	39
❖ LES PRINCIPAUX PROGRAMMES DE LA MENTION <i>ART EN TERRITOIRE</i>	40
2.3 Les projets artistiques immersifs ou participatifs de <i>La Belle Rencontre</i>	40
2.4 <i>Pollen</i> , un festival itinérant pour la jeunesse	41
2.5 <i>Champs libres, spectaculaire par nature</i> , un festival pour la ruralité	43
➤ Rebondir sur les ressources du territoire	44
➤ Le projet artistique et culturel du festival de territoire de l'Agglo du Pays de Dreux est fondé sur le principe des droits culturels	45
➤ La nature comme source d'inspiration	45
2.6 Les résidences en infusion / Les résidences immersives	45
2.7 Les pratiques amateurs	46
2.8 Une attention particulière aux publics empêchés	48
3. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES DROITS CULTURELS	48
3.1 Impliquer le public dans nos choix musicaux	48
3.2 Donner envie aux adolescents et aux publics jeunes de fréquenter notre équipement	49
3.3 Privilégier l'outil de l'enquête des publics	49
3.4 Un comité des usagers dits « ambassadeurs » engagé dans la vie de l'Atelier	50
III. <u>INSCRIRE L'ATELIER DANS DES RESEAUX DE DIFFUSION ET DE COLLABORATIONS</u>	51
1. DES RÉSEAUX NATIONAUX ET INTERNATIONAUX	51
2. UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AUX TERRITOIRES ULTRAMARINS ET À LA RÉGION OCÉAN INDIEN	51
3. UN MAILLAGE RÉGIONAL ET DÉPARTEMENTAL	52
4. DES PARTENARIATS LOCAUX	52
IV. <u>ORGANISATION ET MOYENS DE LA STRUCTURE</u>	53
1. LE VOLET RESSOURCES HUMAINES	53
1.1 L'équipe des permanents	53
➤ La filière technique	53
➤ La filière administrative	53
➤ La filière administrative (suite)	54

➤ L'organigramme de l'Atelier à spectacle	54
➤ Vers quelles évolutions de l'équipe permanente ?	54
1.2 Le personnel occasionnel et intermittent	55
1.3 Les bénévoles, les stagiaires	55
2. L'ÉQUIPEMENT	55
2.1 L'historique	55
2.2 Le théâtre	56
❖ LES ESPACES	57
3. LE BUDGET PLURIANNUEL 2024/2027	61
❖ PRECISIONS BUDGETAIRES	62
3.1 L'impact des travaux de l'Atelier à spectacle	62
3.2 L'extinction de la dette des emprunts	62
3.3 Le choix de la stabilité de l'enveloppe artistique	62
3.4 L'anticipation d'une projection vers la Scène nationale	62
<u>V. ÉVALUATION DU PROJET</u>	<u>63</u>
1. L'ÉVALUATION ANNUELLE	63
2. L'ÉVALUATION PLURIANNUELLE DÉSIGNE LES MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET LES INDICATEURS	63
➤ Grilles d'évaluation pour les SCIN - art en territoire	64
<u>CONCLUSION</u>	<u>65</u>

PRÉAMBULE

UN PROJET DE SERVICE PUBLIC

❖ Ce qu'en disent les textes officiels

L'Atelier à spectacle est un projet de service public. C'est tout naturellement qu'il s'inspire des textes de politiques culturelles de l'État, du ministère de la Culture, de la région Centre-Val de Loire, du département de l'Eure-et-Loir et de la collectivité de l'Agglo du Pays de Dreux, partenaires de la Scène conventionnée d'intérêt national de l'Atelier à spectacle. Par conséquent, ce projet artistique et culturel est rédigé à la lumière attentive des textes suivants et en conformité avec leurs objectifs :

- le rapport n° SIE 2021005 de la Direction Générale de la Création Publique intitulé *Mission pluridisciplinaire d'évaluation du programme des Scènes conventionnées* réactualise le cahier des charges des Scènes conventionnées. (...) *Le choix de la mention « Art en territoire » répond à des enjeux prioritaires de présence artistique au plus près des habitants et des territoires, en particulier dans les zones (rurales ou urbaines) situées à l'écart des opérateurs labellisés, où les ressources artistiques sont rares. Il permet de sortir des logiques disciplinaires et de mieux affirmer l'existence de projets dits « de territoire »¹ et également de conforter le travail engagé avec les collectivités en inscrivant ce dernier dans un cadre national.*
- l'arrêté du 5 mai 2017 fixant les conditions d'attribution et le cahier des missions et des charges de l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national » ; nous observons plus particulièrement les articles 1 et 3, fixant les attentes de l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national - art en territoire ».
- les grands objectifs et missions de la charte des missions de service public pour le spectacle vivant précisé par l'État en octobre 1998.
- le plan pour la création, *Mieux produire, mieux diffuser*, DGCA, juin 2023.
- le cadre d'intervention de la Région Centre-Val de Loire, *Parcours de production solidaire*, concernant la politique d'accompagnement de la coopération entre les acteurs culturels et *Culture en partage en Centre-Val de Loire*, projet de politiques publiques abordant tant la création, que l'écologie, la participation citoyenne ...
- le projet politique du Département intitulé *Les trois Horizons, ou 28 Politiques publiques et objectifs structurant l'action départementale*, qu'il s'agisse du niveau de qualité de vie, des opportunités de développement, ou de l'accompagnement des parcours de vie.
- le projet de mandat de l'Agglo du Pays de Dreux intitulé *Un grand territoire, de grandes ambitions...*, notamment le chapitre intitulé « L'attractivité du territoire par la culture, le sport et l'enfance-jeunesse-famille ».

Et aussi :

¹ Les SCIN ainsi identifiées sont à même d'accompagner la montée en puissance des ECPI et nouvelles communautés de communes, notamment en milieu rural, dans le domaine culturel.

- la *Déclaration universelle des droits de l'Homme*, la *Déclaration universelle de l'UNESCO pour la diversité culturelle*, la *Déclaration de Fribourg* concernant les droits culturels.

- en matière d'écologie, les productions et rédactions du ministère de la Culture, notamment l'article : *Œuvrer pour une transition numérique culturelle écoresponsable et durable* et l'appel à projets qui en découle.

❖ **L'essence du projet : choix de la mention et des disciplines artistiques**

Le projet porte sur une appellation *Scène conventionnée d'intérêt national* appuyée par une mention, qui peut, de façon optionnelle, être accompagnée d'une discipline. Pour L'Atelier à spectacle, la demande porte sur une mention **Art en Territoire**.

Nous proposons que le projet artistique ne soit pas restreint à une esthétique mais qu'il soit au contraire envisagé de manière **transdisciplinaire** ; ce qui fera la particularité de ce projet, c'est la façon, la détermination que nous aurons à mettre la création en « rayonnement » sur le territoire, afin que chacun, spectateur, habitant, citoyen ait accès à ce projet artistique et qu'autant que possible, il en soit acteur.

Cet équipement doit être avant tout un lieu de vie permettant que la création se partage et devienne prétexte à se rencontrer, à débattre, à se cultiver.

L'Atelier à spectacle est un élément incontournable de l'aménagement, de l'attractivité et de l'animation du territoire². Il doit s'adresser à tous et à chacun et permettre également à ceux qui se sentent exclus de ces propositions artistiques de faire partie d'une communauté culturelle, et faire société.

La programmation intra-muros permet à l'Atelier d'être « tête de réseau » en matière de spectacle vivant et épicerie. La programmation qui se jouera hors-les-murs aura pour objet le rééquilibrage des propositions culturelles sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux (composé de 81 communes) et au-delà de ses frontières. Tant les quartiers politiques de la ville que la ruralité pourront bénéficier alors de cette équité artistique qui offre un théâtre de la socialité. Il s'agit d'aller rencontrer l'Autre dans sa diversité, et la magie de cette rencontre tient à l'exigence des propositions artistiques, et à l'esprit de convivialité instauré par l'équipe du théâtre et les artistes.

❖ **Participer à la construction de l'individu et du citoyen pour rendre tangible le mieux vivre ensemble par l'art et la création**

Les textes ci-dessus confortent un positionnement clair qui valorise la mixité culturelle et justifie d'autant plus une programmation pluridisciplinaire curieuse, ouverte à l'Autre et sur le Monde, prenant ancrage dans des problématiques contemporaines et de territoire. Ce projet est au service des habitants et du public, mais également de la création et des équipes artistiques. Ainsi, il s'agit de proposer un programme porteur de sens fortement inscrit dans une relation à la population, aux familles, à la jeunesse... pour qu'elle se partage, se diffuse et soit prétexte à vivre des expériences fortes, impliquant l'individu sur ce territoire complexe et si particulier qu'est l'agglomération du Pays de Dreux.

Ce projet doit s'adresser à la jeunesse, et particulièrement à l'adolescence, à l'enfant, dès son plus jeune âge car chacun doit avoir accès pour sa construction individuelle à la culture, ferment essentiel participant à la construction de soi. Par conséquent, l'action culturelle, la médiation, l'éducation artistique sont également au centre du programme proposé ici.

Dans une société où tout va vite, où la place du numérique est désormais omnipotente, la création et l'art, l'exigence artistique et culturelle doivent contrebalancer ce pouvoir omniprésent. L'exigence du programme doit plus que jamais rimer avec accessibilité, engouement, insatiabilité sans opposer culture savante et culture populaire, divertissement et programme d'excellence, écritures numériques et création.

² Cf. Le projet de mandat de l'Agglo du Pays de Dreux intitulé *Un grand territoire, de grandes ambitions...*, notamment le chapitre intitulé « L'attractivité du territoire par la culture, le sport et l'enfance-jeunesse-famille ».

L'Atelier se veut un lieu de rencontres, un carrefour où toutes les disciplines artistiques se croisent et se mêlent dans une volonté de dialogue et de découvertes. C'est un endroit où tous les arts de la scène et les arts nouveaux sont mis en valeur, un lieu où prime l'expérience sensible, pour chacun et pour tous.

Nous nous imprégnerons largement de l'esprit de *La Charte des missions de service public* pour le spectacle vivant, laquelle rappelle en introduction que l'engagement de l'État en faveur de l'art et de la culture relève d'abord d'une conception et d'une exigence de la démocratie qui ont pour objet de :

- favoriser l'accès de tous aux œuvres comme aux pratiques culturelles,
- nourrir le débat collectif et la vie sociale d'une présence forte de la création artistique, en reconnaissant aux artistes la liberté totale dans leur travail de création et de diffusion,
- garantir la plus grande liberté de chaque citoyen dans le choix de ses pratiques culturelles.

UN PROJET DURABLE ET DE TOUTES LES TRANSITIONS...

La modification de mention de notre Scène conventionnée traduit également la volonté de la collectivité de l'Agglo du Pays de Dreux de faire de l'Atelier à spectacle un lieu de toutes les transitions : transitions et transformations « physique » du lieu, de ses fonctionnalités, mutations foncières et urbanistiques, évolutions vers de nouvelles exigences d'appellations.

❖ Transition écologique et sobriété foncière

L'Agglo du Pays de Dreux a été retenue pour le programme national Territoires Pilotes de Sobriété Foncière et a intégré le périmètre du dit programme. Ainsi, dans le cadre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), la labellisation « Territoire Pilote de Sobriété Foncière » permet l'émergence d'un nouveau mode de faire la ville et faire projet. Face aux enjeux climatiques, environnementaux et sociaux, la sobriété foncière vise un changement de paradigme en termes de développement territorial et d'alternatives concrètes à l'étalement urbain. Il s'agit ainsi d'une approche innovante et exemplaire pour tracer la voie d'un développement du quartier désormais baptisé *Quartier spectaculaire*, site à la fois dynamique et sobre en foncier. L'entrée de ville de Vernouillet, site de l'implantation de l'Atelier à spectacle est un des sites d'expérimentation sur lequel sont testés ces leviers de transformation, notamment par l'acquisition d'une friche, la *Friche Mang*, afin de proposer un projet innovant et exemplaire de Tiers lieu artistique et culturel. Le hors-les-murs s'applique donc aux extérieurs immédiats de l'Atelier à spectacle.

❖ Transition architecturale et urbanistique : Vernouillet et son *Quartier spectaculaire*

La dynamique est insufflée par l'équipement culturel majeur de l'Agglo du Pays de Dreux, l'Atelier à spectacle, qui présente un projet artistique fortement ancré dans le paysage local avec l'enjeu de faire de ce quartier une nouvelle centralité pour Vernouillet, « un lieu d'effervescence transgénérationnel ». Autour de cette notion d'effervescence, les urbanistes et aménageurs du territoire, précautionneux de notre environnement proposent de nouveaux usages architecturaux, ce qui conduit à proposer dans un futur proche (horizon 2028) des aménagements temporaires, transitoires, et une modularité des espaces et des architectures, propositions nécessaires et visionnaires pour penser un « paysage transformable ». Il s'agit donc de (re)qualifier le projet urbanistique par une approche innovante et exemplaire, celle de créer par le biais de la labellisation *Territoire Pilote de Sobriété Foncière* un nouveau mode de faire le quartier et de faire la ville.

❖ Transition de mention et de label

Parmi les actions prioritaires de la collectivité, nous notons un soutien indéfectible à la culture, et particulièrement à l'Atelier à spectacle ; il est décidé par les politiques de « faire de cet équipement un outil phare du rayonnement culturel ». Ces attentes entrent en résonance avec les actions de décentralisation, de diffusion des œuvres sur le territoire, et l'itinérance que propose désormais depuis plusieurs années l'Atelier à spectacle à travers :

- son festival en direction du jeune public, *Pollen* (anciennement 1^{ers} Arrivés),
- son festival de territoire en ruralité, *Champs libres*,
- ses actions immersives et participatives grâce au dispositif *La Belle Rencontre*,
- ses choix artistiques pour mettre en place des productions artistiques en infusion sur le territoire.

Ces expérimentations confortent la collectivité à proposer une nouvelle mention de la Scène conventionnée qui passerait ainsi de la mention *Art et création* à *Art en territoire*. Cela se justifie également par la « géographie » de l'Agglo qui rassemble 81 communes, ainsi que par la dimension « bicéphale » de l'Agglo car elle présente tant des territoires ruraux (à 90 %) que des Quartiers Politiques de la Ville (QPV) à Dreux et Vernouillet.

Deux axes prioritaires déterminent désormais le projet souhaité en termes de politique culturelle, nous l'avons vu, celui de modifier la mention de la Scène conventionnée mais également de modifier le label de l'Atelier à spectacle qui, à la demande de la collectivité, a l'ambition à termes, de proposer une candidature pour l'obtention du label de Scène nationale. La collectivité projette que l'Atelier à spectacle soit un maillon essentiel de la dynamique du territoire. Évoluer ainsi vers une labellisation Scène nationale, c'est s'engager pour l'obtention de moyens supplémentaires permettant :

- un service public renforcé en raison d'une équipe plus étoffée,
- une offre artistique toujours plus ambitieuse, apportant aux habitants de notre Agglo un rayonnement culturel d'envergure,
- une irrigation des territoires pour « une ruralité vivante », et un rayonnement de l'Atelier à spectacle en direction des territoires urbains et des quartiers prioritaires,
- l'identification de l'équipement en tête de réseau départemental.

Nous n'oublions pas que nous présentons une candidature de Scène conventionnée d'intérêt national – mention *Art en territoire*. Néanmoins, l'obtention du label de Scène nationale représente une formidable perspective de développement pour la vie culturelle de l'Agglo et du département d'Eure-et-Loir.

I. L'ACTIVITÉ DE DIFFUSION ARTISTIQUE DE L'ATELIER À SPECTACLE

DANS LES MURS DE L'ATELIER MAIS PAS QUE...

1. UNE PROGRAMMATION PLURIDISCIPLINAIRE, INSCRITE DANS LA CRÉATION CONTEMPORAINE

L'Atelier présente une programmation qui se doit d'être en phase avec cette désignation d'excellence que présente une « Scène conventionnée ».

L'établissement oriente sa programmation sur la compréhension de l'Humanité, de son identité, de ce qui la relie à des problématiques contemporaines ; cette partition interroge la place de l'Homme et son rapport au monde. Il s'agit alors, en tant que spectateur, de s'ouvrir à la culture, la sienne, et celles des autres. Questionner l'Humanité, c'est réfléchir à son essence, son histoire, son présent et sur ce que sera son avenir.

Dans ce cadre, la programmation transdisciplinaire par définition présentera toutes les disciplines : théâtre, danse, musique, arts du cirque, arts de la rue, marionnettes, théâtre d'objets, magie nouvelle, arts du récit...

L'Atelier est particulièrement sensible aux formes hybrides, aux démarches singulières, aux projets innovants et à la transdisciplinarité.

Ce qui nous intéresse également dans la pluridisciplinarité, c'est de rompre avec les frontières de la salle et de l'espace public pour permettre la diffusion d'œuvres dans des contextes d'itinérance, de permettre une porosité entre le *in* et le *out*.

Le projet artistique 2024/2027 de L'Atelier à spectacle s'orientera vers :

- des œuvres de notre patrimoine scénique, théâtral et chorégraphique, que l'on nomme répertoire, pour deux raisons. La première - pour les (re)voir à la lumière de problématiques sociétales, mises au jour par des mises en scène contemporaines. La seconde - pour continuer à bâtir une culture commune, celle qui fait sens, et nous construit en tant que citoyen, individu et nous fait appartenir à une communauté culturelle ;
- des œuvres résolument contemporaines, terreau fertile de la transdisciplinarité, de la création dans toute sa diversité, n'excluant pas les démarches de recherches et de laboratoires artistiques ;
- des œuvres aux formes sans cesse réinventées, interrogeant constamment l'adresse aux publics, mêlant conférences théâtralisées ou dansées, spectacles immersifs, infusions artistiques ...
- des œuvres « accomplies » d'artistes incontournables, connus et « repérés » mais également des propositions artistiques d'artistes émergents, permettant le perpétuel renouvellement artistique.
- des œuvres métissées, par leurs formes et l'origine de leurs créateurs et interprètes proposant des rencontres inattendues entre des artistes d'envergure internationale, nationale et des artistes européens, ultramarins et de tous les continents...

1.1 Les humanités, l'universalisme et la question de l'anthropocène

La sociologie des publics que nous accueillons et notre sensibilité aux droits culturels nous amènent à proposer une programmation empreinte d'**universalisme** et marquée par la reconnaissance de la diversité des cultures qui composent la population de notre agglomération. Notre ambition est de faire de l'espace du théâtre un marqueur identitaire des habitants de l'Agglo et de symboliser « une porte d'accès au monde », et à la compréhension partagée de notre territoire pour **faire citoyenneté**. Il s'agit, sans pour autant donner de leçons, de conduire le spectateur sur le chemin **des humanités**, de l'accompagner vers la compréhension d'un monde complexe dont nous devons anticiper les mutations. Ainsi, nous avons le désir de travailler avec des auteurs et des metteurs en scène français francophones ou étrangers de tous les pays, européens mais également issus de l'immigration ; dans ce contexte, il s'agit également de participer à la continuité territoriale des œuvres ultra-marines, symboles vivants de cet universalisme.

Le théâtre, par définition, propose un modèle de vivre ensemble émancipateur.

Sujet de débat, l'anthropocène se définit, en premier lieu, comme l'ère géologique durant laquelle l'influence de l'être humain sur son environnement a pris le dessus par rapport aux forces de la nature. Convaincus que la réflexion sur les enjeux écologiques doit être collective, nous désirons convoquer les artistes et penseurs autour de l'anthropocène afin qu'ils puissent proposer des expériences sensibles et des propositions inédites. Nous pensons par exemple à Frédéric Ferreret et ses *Six cartographies* ou à Cyril Dion, auteur du *Petit manuel de résistance contemporaine, récits et stratégies pour transformer le monde*. Avec son spectacle *Résistances poétiques*, ce dernier propose un concert slam et rock comme une ressource créative et spirituelle pour faire face à notre fracas intérieur et construire un autre futur. On pense également au spectacle *Le sale discours* de Pierre Guillois.

Ainsi, à partir de janvier 2024, l'Atelier porte à travers sa Scène conventionnée un programme artistique audacieux au cœur et au carrefour des enjeux environnementaux, et de la sobriété foncière : le futur *Quartier spectaculaire*. Ouverture du lieu sur la vie et sur la ville, ce projet expérimental d'urbanisme culturel voit le jour avec sens, force et cohérence.

Cette thématique de l'anthropocène s'exprime comme un fil rouge tout au long de nos programmes et saisons mais également dans nos projets architecturaux et urbanistiques. Ainsi, les programmations artistiques sont autant d'arguments permettant l'acculturation de la population aux préoccupations climatiques et environnementales. Nous proposerons ainsi régulièrement quatre épisodes.

➤ **Épisode 1 : Poétiser la ville**

Nous accueillerons *La psychanalyse urbaine à Vernouillet*, de septembre 2023 à avril 2024.

La psychanalyse urbaine consiste à coucher les villes sur le divan, détecter les névroses urbaines et proposer des solutions thérapeutiques adéquates. Le projet se finalise par une représentation imaginée de manière collective.

➤ **Épisode 2 : Re-penser la ville // Conférence, *Le cycle de la ville***

Sylvain Grisot est urbaniste et fondateur d'une agence de conseil et de recherche urbaine engagée pour les transitions de la fabrique de la ville. Conférencier, enseignant et chercheur, il est l'auteur du *Manifeste pour un urbanisme circulaire*, dans lequel il invite les acteurs de la ville à faire la transition pour une ville frugale, proche, résiliente et inclusive. Il propose un plaidoyer pour un changement de regard sur la ville qui nous entoure, et une invitation à la transformer pour répondre aux enjeux du siècle. Il est désigné comme urbaniste référent pour *La démarche des Territoires pilotes et pionniers de sobriété foncière (TPSF)*, portée conjointement par l'Agence nationale de la cohésion des territoires et le PUCA.

➤ **Épisode 3 : Investir la ville**

Les représentations des spectacles *Le Petit Déjeuner* de la compagnie Dérézo et *Héroïne* des Arts Oseurs auront lieu en espaces non dédiés et/ou en espace public. Ainsi, l'espace urbain devient une scène à part entière, où se mêlent les rôles des habitants, des spectateurs et des artistes.

➤ Épisode 4 : Re-faire le monde

Équipement référence du *Quartier spectaculaire*, l'Atelier à spectacle est au cœur d'un bouillonnement artistique dont la thématique environnementale se révèle être une trame de fond. Qu'il soit dramatique ou humoristique, le propos des artistes entre en résonance avec nos interrogations sur nos modes de vie, laissant entendre autant de voix durables.

Nous proposons pour 2024 et à titre d'exemples les projets suivants :

- *Résistances poétiques*, Cyril Dion/ Sébastien Hoog – Concert poétique
- *Le cycle de la ville*, Sylvain Grisot – Conférence
- *Partout le feu*, Cie de la Tête noire – Théâtre
- *Éco-responsable*, Ben – Humour
- *La psychanalyse urbaine*, L'Agence nationale de psychanalyse urbaine – Conférence théâtralisée



La psychanalyse urbaine, L'Agence nationale de psychanalyse urbaine

1.2 Le théâtre

La programmation théâtrale fera la part belle aux pièces classiques dont les propos visionnaires restent atemporels tant par les questions universelles qu'ils soulèvent que par une dramaturgie qui étonnamment prend, quel que soit l'époque, ancrage dans le présent pour nous parler de cette société dans laquelle nous vivons. Néanmoins ces textes sont revisités et « habités » par une mise en scène résolument contemporaine dont la fable, à travers la lecture personnelle du metteur en scène, révèle de nouvelles interprétations.

Le théâtre présente néanmoins des dramaturges et des metteurs en scène contemporains « incontournables »... Yan Fabre, Frédéric Fisbach, Rodriguo Garcia, Jacques Lassalle, Wajdi Mouawad, Joël Pommerat, Olivier Py. Nous observons néanmoins l'adaptabilité technique de ces « grandes formes » pour la plupart, sous réserve d'un budget permettant de telles programmations. On retient des metteurs en scène comme Denis Podalydès, des talents confirmés comme François Rancillac, Pierre Guillois, Cyrille Teste, Mohamed El Khatib. Nous avons pour rôle de programmer également des talents comme Alexis Armengol du Théâtre à crû, ou Pauline Bureau de la Compagnie La Part des Ange, ou encore Fred Pellerin ou Nicolas Bonneau pour les arts du récit. Des directeurs de Centres dramatiques nationaux tels que David Bobée, Bérangère Ventusso nouvellement nommée au CDN de Tours..., des compagnies régionales très pertinentes telles que la Compagnie Alaska, Lapsus Chevelü, les compagnies du Double et Mind the gap auront toute leur place dans notre théâtre. Pour les compagnies ultra-marines, nous retiendrons les compagnies réunionnaises Qu'avez-vous fait de ma bonté, le Théâtre des Alberts, la compagnie La Pata Negra...

Nous pouvons par exemple retenir les propositions suivantes :

- *Mes parents*, Cie Zirlib/Mohamed El Khatib
- *Koulounisation*, Salim Djaferi
- *L'Oiseau de Prométhée*, CDN de Normandie-Rouen, Compagnie Les anges au plafond, mise en scène Camille Trouvé
- *Gisèle Halimi, une farouche liberté*, texte de Gisèle Halimi et Annick Cojean, mise en scène Léna Paugam
- *Je suis la Bête*, Théâtre des trois Parques/Julie Delille
- *Arlequin poli par l'amour*, Thomas Jolly
- *Kevin*, Cie Chantal et Bernadette/ Arnaud Hoedt /Jérôme Piron
- *Illusions perdues*, Pauline Bayle



Gisèle Halimi, une farouche liberté, mise en scène Léna Paugam

1.3 La danse ou l'art du mouvement

À la danse/aux danses, nous préférons l'art du mouvement, qu'il sera important d'investir tout au long de la saison. Cette discipline sera représentée sous toutes ses formes afin d'illustrer le corps dans tous ses états, dans toutes ses submersions, dans la représentation lente de l'évolution des corps de l'âge tendre à la vieillesse. La danse/le mouvement investit le corps comme un acte politique fort et volontariste. Ainsi, le corps, pour dire et argumenter, est métaphore et miroir d'une société, d'une époque. Le caractère polymorphe que nous voulons donner à la programmation danse/mouvement joue de la transdisciplinarité, en impliquant par exemple d'autres modes d'expression comme la vidéo, le jeu vidéo, les arts du cirque, les musiques actuelles, la mode... La représentation joue aussi de ses adresses aux publics pour devenir tour à tour conférence dansée, installation plastique, objet scénique inattendu. Le choix des pièces se veut donc éclectique, s'adressant à tous ; la danse contemporaine, raffinée et obscure, violente et percussive, politique et argumentative, mais tout autant être onirique, et drôle, s'adressant à la famille et aux jeunes publics.

Il sera demandé aux compagnies de réaliser un travail de médiation avec les publics selon les spectacles ; des clés de compréhension pourront accompagner le parcours du spectateur. Des ponts réguliers avec la médiathèque permettront de démocratiser en transversalité un art jugé parfois « distant ». Ainsi, des conférences dansées, des rencontres avec un chorégraphe via nos capsules³ *Lire la danse* nous permettront de rencontrer autrement les chorégraphes, notamment via les sources d'inspiration, l'idée étant de permettre qu'ils se délivrent par des arts connexes ; un livre, un roman, un film pourront permettre d'aborder les sources d'inspiration de l'artiste et les motivations de sa création. Ces ponts se feront d'autant plus « naturellement » s'il s'agit d'un artiste associé. Un fonds « spectacle vivant » dans les rayonnages de la médiathèque pourra accueillir des pièces chorégraphiques filmées, des reportages et de « beaux ouvrages » illustrant cet art.

Le patrimoine dansé aura également sa place dans la construction d'une culture commune et transgénérationnelle. Nous pensons par exemple à *May B*, pièce maîtresse de Maguy Marin plus que jamais actuelle dans l'errance et l'exil de ces personnages argileux... Une pièce comme *A taste of Ted* de Jérôme Brabant, jeune chorégraphe soutenu par L'échangeur CDCN Hauts-de-France, observe avec délice les réactions d'un public « pris au piège » des figures légendaires de Ruth Saint Denis et Ted Shawn. Un patrimoine chorégraphique donc et des figures emblématiques seront « invités » par la présence de pièces de Cunningham, Carlson, Maguy Marin, Anna Teresa de Keersmaeker, Montalvo, Galotta...

Nous proposerons des pièces s'inscrivant dans une actualité chorégraphique, ou illustrant également des talents confirmés : Anne N'Guyen, Ayelen Parolin, Hillel Kogan.

Nous pourrions imaginer par exemple la venue du Centre Chorégraphique National d'Orléans avec sa pièce *Counting stars with you* de Maud Le Pladec du CCN d'Orléans. Thomas Lebrun, directeur du CCN de Tours nous permettra de travailler sur des partenariats réguliers. Nous suivons attentivement son actualité.

Nous proposons par exemple :

- *Maldonne*, Leïla Ka
- *Thisispain*, Hillel Kogan
- *Simple*, Ayelen Parolin
- *A human and Kuka industrial robot duet*, Huang Yi et Kuka
- *Sous les fleurs*, Thomas Lebrun/CCN de Tours
- *Giro di pista*, Ambra Senatore et Marc Lacourt/CCN de Nantes
- *Rondes*, Pierre Rigal, création 2024

³ Les capsules sont des rendez-vous qui ont lieu avant les spectacles et qui permettent aux spectateurs de rencontrer des discours de spécialistes (historiens de l'art, journalistes, écrivains...) ou d'artistes. Ces moments privilégiés sont autant de fenêtres de compréhension et d'éclairage sur l'œuvre scénique.



Simple, Ayelen Parolin

Nous avons pu remarquer un réel engouement et intérêt pour les compagnies de danse en provenance des territoires d'Europe du Sud, ultra-marins et africains, qui, pour la plupart, réinventent un patrimoine dansé inscrit dans des contextes politiques et sociaux parfois décriés. À titre d'exemple, la compagnie Via Kathlehong met à l'honneur les danses urbaines sud-africaines, et notamment de la pantsula. Il s'agit à travers ce spectacle de danse de décrire la corruption et les espoirs déçus dans l'Afrique du Sud post-apartheid. Fernando Anuang'a, danseur chorégraphe de culture masai, s'inspire des chants de ce peuple qui constituent une mémoire ancestrale et une puissance rythmique unique, le moteur fondamental de sa gestuelle.

Nous travaillons au sein de réseaux, notamment ceux mis en place par l'ONDA, afin d'organiser des tournées vertueuses, et raisonnées, réduisant ainsi l'empreinte carbone par la mise place de tournées optimisées sur plusieurs lieux de diffusion.

Des propositions peuvent pour certaines d'entre-elles être diffusées en espace public. Pour notre territoire rural qui regorge de cours d'eau, nous pensons au répertoire de la Cie Pernelle et ses créations *La Mémoire de l'eau* et *Eau douce*. Ces propositions se jouent dans des eaux courantes ou en circuits fermés. Nous pensons aux rivières transparentes de Nonancourt ou aux douves du château de Saint-Lubin dans le cadre du festival *Champs libres*.

Nous retiendrons donc également à titre d'exemples :

- *Le sel de la terre*, Didier Boutiana/Cie Soul City (Réunion)
- *Injabulo*, Cie Via Kathlehong (Afrique du sud)
- *Massiwa*, Salim Mzé Hamadi Moissi (Les Comores/Mayotte)
- *Murmures des décasés*, Djodjo Kazadi/Le Royaume des fleurs - Cie Kazyadance (Mayotte)
- *We are nomads*, Cie Fernando Anuang'a (Kenya)
- *Flamenco*, José Manuel Álvarez, Cie Bailles Coloterales (Espagne)
- *Mémoire de l'eau* et *L'Eau douce*, Cie Pernelle



We are nomads, Cie Fernando Anuang'a

1.4 Les musiques : jazz, chanson, world, musiques actuelles ...

La musique dans toute sa diversité doit être proposée aux publics de l'agglomération : musique classique, jazz, musiques du monde, en passant par la variété des musiques actuelles comme la musique électro, le hip-hop, le slam, la chanson, la pop, le rock...

Il sera nécessaire de travailler en collaboration avec certains acteurs du territoire régional pour s'assurer de proposer cette diversité. On pense bien-sûr au Printemps de Bourges, notamment pour les Inouïs, Les Bains douches à Lignièrès, partenaire naturel de L'Atelier en ce qui concerne la chanson. La Scène conventionnée du Trianon transatlantique est également un partenaire de choix.

Nous pouvons inventer les partenariats les plus divers avec nos collègues programmeurs afin de permettre la mixité des publics et dynamiser une offre plus riche tout en réalisant des économies d'échelle. La salle modulable du Séchoir (300 places debout/182 places assises) nous oblige, par sa jauge limitée, à bien orienter nos choix artistiques sur des critères notoriété/économie/prix au siège/représentativité de l'esthétique sur le territoire.

L'accueil en résidence de jeunes artistes musiciens ou groupes pourront permettre d'organiser des premières parties de certains concerts. Attentifs au renouvellement artistique, nous coorganiserons des plateaux-tremplins jazz en collaboration avec le festival départemental Jazz de mars et Le Petit Faucheur de Tours dès 2024.

La chanson francophone a longtemps été une esthétique de choix à L'Atelier à spectacle, qui a accueilli de nombreuses créations. Nous continuerons à défendre ce genre musical sans pour autant exclure d'autres modes d'expression musicaux. Notre lieu jouit d'une certaine notoriété auprès de différents bookers et la proximité avec Paris fait de l'Atelier à spectacle un lieu idéal pour accueillir en résidence des artistes réputés comme Raphaël, Alex Beaupain, Catherine Ringer mais également Nach, Clarika...

Nous travaillons plus particulièrement avec les tourneurs Astérios, Far Prod et Les Visiteurs du soir. Certains accords « commerciaux » peuvent également s'établir avec la société AZ-Prod pour les têtes d'affiche et partager ainsi « les prises de risque ».

Dans le contexte précédemment décrit, la configuration de la salle L'Atelier (954 places assises) permettra d'y recevoir des têtes d'affiche.

Quelques exemples de choix d'artistes ou de groupes pour 2024/2027 (en dehors de toutes considérations budgétaires).

Chanson française et têtes d'affiche

- Gaëtan Roussel / Feu ! Chatterton / Izïa / Eddy de Pretto / Zaho de Sagazan
- Barbara Carlotti / Alexis HK / Clara Ysé / Hoshi / Dom La Nena / Raphaële Lannardère, *alias* L, en fonction de leur actualité, font également partie des artistes que nous pourrions accueillir sur les saisons.



Clara Ysé, « nouvel espoir de la chanson française » (Radio France)

Musiques du monde

- *Birds on wire*, Rosemary Standley (US/France)
- Christine Salem (Réunion)
- *Dakhabrakha* est un projet du Dakh Center for Contemporary Art (Ukraine)

Électro word/ Musique contemporaine électro/ Hip-hop/Rock

- Labelle (Océan Indien)
- KO KO KO (Kinshasa, Congo)
- Kokomo (FR)
- Hocus Pocus (FR)
- *Julia*, Collectif Nightshoot (FR-Région CVL)

Jazz

- Erik Truffaz // Vincent Ségal (FR) // Julien Lourau (FR) // Hugh Colmann (UK) // Médéric Collignon

Nous aurons une oreille attentive en ce qui concerne la relève artistique régionale : Xameleon, Thelmaa, DJ Nawme, trois formations révélées par Popul'Son...

Nous prendrons en compte la place des artistes féminines dans les musiques actuelles. Nous pensons par exemple à Coling Mariane, Chloé, Luciole, Stéphane...

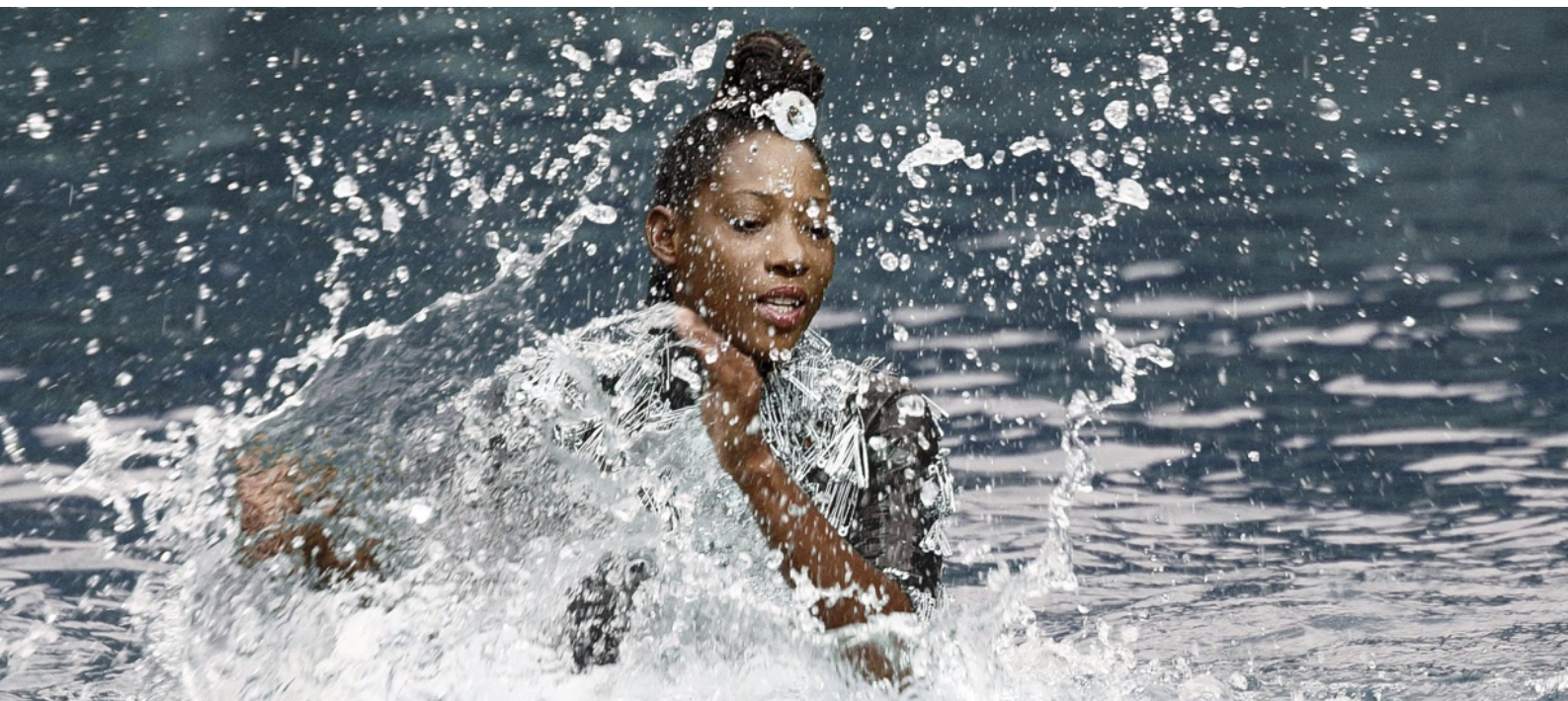
Nous pensons également à notre manière de travailler la musique world en interrogeant les droits culturels : Tri collectif Constantine, Orange blossom, les mamans du Congo...

Dans le cadre de notre mention *Art en territoire*, et en ce qui concerne notre dispositif *La Belle Rencontre*, nous proposerons régulièrement des projets associant les habitants et/ou les pratiques amateurs et les artistes. Les associations de chorale fort nombreuses sur l'Agglo s'associeront par exemple ainsi au projet de François Morel, *Tous les marins sont des chanteurs*. Les chanteurs-amateurs seront 150 à participer au projet.

Christine Salem, grande figure du Maloya propose un projet avec le *Discobole Orchestra* (16 cuivres batterie guitare contrebasse); ces cuivres peuvent être remplacés par des « grands élèves » du conservatoire, ce que nous proposerons.

Nous retenons également le spectacle participatif *Je vous aime* de la compagnie Répète un peu pour voir. *Je vous aime* renouvelle cette recherche artistes/habitants en déplaçant l'espace scénique au cœur du public. Les voix et les gestes des artistes traversent l'espace des spectateurs, ouvrant un nouveau domaine de recherche, tenant compte des contraintes spécifiques d'acoustique et de visibilité. Il s'agit alors de transformer cette proximité en complicité, et de susciter l'envie chez chacun d'expérimenter ce lien, cette résonance particulière que le mouvement et l'espace apportent à la voix. Pour finir, nous désirons valoriser lors du festival de territoire *Champs libres* des espaces champêtres du patrimoine vert de l'Agglo ; les espaces non dédiés mais également les forêts, les cours d'eau sont autant d'espaces scéniques improvisés. *Akutuk origins* est un concert de percussions originaire du Cameroun et désigne également une technique de percussions aquatiques à mains nues, un jeu entre l'air, l'eau et le corps. Ce savoir-faire ancestral rend hommage aux éléments de la nature pour leurs bienfaits. *Akutuk origins* rend hommage et célèbre la vie depuis son origine à travers un répertoire inédit de percussions aquatiques et de chants transmis depuis des générations en Afrique centrale. Cette proposition se joue dans des eaux courantes ; nous pensons aux rivières transparentes de Nonancourt ou aux douves du château de Saint-Lubin dans le cadre du festival *Champs libres*.

Akutuk origins



1.5 Le cirque contemporain, la magie nouvelle, et autres projets hybrides

Les Arts du cirque, la magie nouvelle... seront représentés tout au long de la saison, tant dans l'équipement qu'hors-les-murs. Les arts du cirque présentent l'intérêt artistique du renouvellement transdisciplinaire par définition. Nous pouvons donner à voir ces propositions en salle, mais pouvons également les décentraliser en établissements scolaires, en quartiers prioritaires, les programmer sur l'ensemble de l'agglomération... L'adaptabilité technique de ces formes permet de penser plus facilement les décentralisations. L'intérêt que présentent ces propositions artistiques, en dehors de leur caractère spectaculaire et accessible, c'est leur poésie, leur inventivité et leur réception qui participe au renouvellement des publics.

Ce qui nous intéresse également dans les formes circassiennes, c'est qu'elles sont en constante évolution, et explorent de nouvelles écritures et approches créatives et font surtout fi de la tradition. Nous sommes particulièrement attentifs aux nouveaux territoires du cirque : jonglages, cirque et arts numériques, cirque et arts visuels...

La Cie Les Beaux Fiascos, compagnie associée pour deux saisons 2023/2024 et 2024/2025, incarnée par Dimitri Hatton (collaborateur de Mohamed El Khatib et interprète des créations d'Adrien M et Claire B) présente une pluridisciplinarité peu commune au service du « numéro raté » ; l'artiste interroge le spectateur sur la notion de performance circassienne et l'esthétique de la laideur dénonçant le principe du cirque léché, commercial, souvent représentatif des grandes compagnies américaines dont il fut pourtant interprète. Il propose deux projets pour le même propos : celui de l'échec. L'un est présenté en salle et intitulé *Try again* en version solo au plateau, et l'autre est une œuvre participative et itinérante en espace public convoquant une vingtaine d'habitants, intitulée *Nos Déconfitures* ; ce spectacle sera programmé sur le festival de territoire *Champs libres*.



Dimitri Hatton *Try again* @ Fred Hocké

Nous proposons pour les arts du cirque :

- *BackBone, Gravity & Other Myths*
- *Time to tell*, Cie L'Unijambiste / David Gauchard / Martin Palisse
- *Là et Mazut*, Cie Baro D'evol
- *Try again et Nos déconfitures*, Cie Les Beaux Fiascos
- *Les Dodos*, Cie Le P'tit Cirk
- *Low cost paradise*, Cirque Pardi!
- *Ombres portées*, Raphaëlle Boitel / Cie L'Oubliée
- *La balançoire géante*, La Volte-cirque
- *What Will Have Been*, Cie Circa



Là, Cie Baro D'evol

Pour la magie nouvelle, nous proposons, à titre d'exemples :

- *Garcimore est mort*, Gaël Santisteva / Ay-Roop
- *Nous sommes possibles*, Rod Boom (Belgique)
- *Goupil et Kosmao*, Étienne Sagliot / Monstre(s)

1.6 Les nouvelles écritures et écritures numériques

Les nouvelles écritures du spectacle vivant, approches et formes artistiques explorent souvent l'interaction entre la technologie, la scène et le public pour créer des expériences plus immersives et participatives : jeux vidéo, réalité virtuelle ou augmentée, podcast, son binaural ou spatialisé... Ces

nouvelles pratiques, par leurs formats souvent hybrides, renouvellent les codes de la performance par l'interactivité et l'immersion.

Les nouvelles écritures désignent un ensemble d'expérimentations artistiques, n'excluant ni le média du web ni l'usage des smartphones. Les expériences de réalité virtuelle, d'écoutes de podcast ou spatialisées, sont des défis à l'imagination notamment par l'exploitation du jeu vidéo. Ces œuvres hybrides réinventent les codes de la narration et positionnent le public dans un rôle actif, au centre d'histoires qui participent à construire le patrimoine de demain.

L'Atelier est particulièrement sensible aux formes hybrides, aux démarches singulières, aux projets innovants. Les arts numériques, graphiques ou plastiques, la vidéo, mais aussi la littérature, la poésie... associés au spectacle vivant, y ont toute leur place. Notre établissement est un endroit où l'on construit, où l'on assemble, où l'on expérimente. C'est un laboratoire artistique où différentes disciplines se rencontrent afin de faire émerger de nouvelles créations. Les technologies immersives, l'image animée sous diverses formes : 2D, 3D, le cinéma etc. y ont toute leur place. Nous avons pu remarquer que ces nouvelles façons de s'adresser aux publics jeunes participent au renouvellement des publics. L'Atelier à spectacle, tout comme il accueille en son sein un atelier de construction et de fabrication de décors à disposition des compagnies, réfléchit aujourd'hui, par l'acquisition de la friche Mang à mettre en place « une boîte noire » s'adressant aux créateur.rice.s numériques. Cet espace de « ressources » techniques, atelier multidisciplinaire, permettrait de faciliter la création et les recherches artistiques numériques, en n'excluant pas les entreprises artistiques. Il s'agit ainsi de mettre en synergie de nouvelles collaborations et de faire émerger des productions où savoir-faire artistique, technique et numérique que nous désirons résolument décloisonnées. Ce peut être l'occasion pour les artistes de s'orienter vers de nouveaux horizons, des perspectives d'activités différentes et des modèles économiques hybrides.

La jeunesse doit nécessairement être convoquée sur les résidences, les temps de création. Le lycée Branly - établissement des métiers des sciences et de l'industrie, avec lequel nous menons déjà des master-class et ateliers numériques avec nos artistes – est, sur le sujet des écritures numériques, un fidèle partenaire. Nous pensons par exemple à la filière Bac pro systèmes numériques – option réseaux informatiques et systèmes communicants ou le BTS Systèmes numériques ; le Bac STD2A Science et Technologie du design et des arts appliqués (de nombreux lycéens s'orientent vers les métiers du jeu vidéo) est également une filière particulièrement sensible aux projets artistiques numériques que nous proposons au sein de notre établissement.

Notre volonté est de proposer également un pôle immersif (dans l'Atelier à spectacle) pour permettre la rencontre effective entre la création numérique et le spectacle vivant. Le Séchoir, salle de diffusion modulable (182 places assises/300 places debout) peut être le lieu idéal pour ce type de projets, ce qui n'exclut pas les grandes formes numériques dans l'Atelier (capacité de 954 places).

Pour finir, l'itinérance future de l'Atelier à spectacle peut prendre appui sur des collaborations déjà existantes avec le Centre d'art contemporain l'ar[T]senal, structure municipale au cœur de la Ville de Dreux, dédiée au soutien à la création et diffusion des arts visuels et qui a pour mission l'accompagnement de tous les publics à l'art contemporain. Cette collaboration est l'opportunité de développer de nouvelles actions en partenariat avec la Micro-folie de Dreux, structure elle aussi municipale, située dans le quartier prioritaire Dunant-Kennedy et attachée au Centre social du Lièvre d'Or (QPV) de Dreux. Cet espace de sensibilisation à l'histoire de l'art présente un musée numérique et un « fablab », incubateur de talents pour des jeunes et particuliers souhaitant s'investir dans le développement d'une identité de société ou d'un projet de création ou de réemploi.

Les deux directions de l'Atelier à spectacle et de l'ar[T]senal s'accordent pour construire ensemble des programmes complémentaires, porteurs de sens pour leur établissement, les publics de Dreux et de l'agglomération. Elles réfléchissent ensemble, entre autres, à des œuvres numériques qui pourraient investir l'espace urbain la nuit, ou bien des répertoires partagés d'artistes entre le Centre d'Art et l'Atelier à spectacle.

Nous retenons, à titre d'exemples, les propositions artistiques suivantes :

- *Hakanaï* (production plus ancienne mais toujours d'actualité), d'Adrien M et Claire B

- *Pixel*, œuvre numérique patrimoniale d'Adrien M et Claire B Mourad Merzouki, de la Cie Käfig
- *Destin*, Cie 1-0-1, œuvre numérique que nous avons coproduite (compagnie associée en 2021 et 2022)
- *Antichambre*, Cie Stéréoptik
- *Cinématomime* ou *Vento* du groupe Zur, œuvre numérique que nous avons coproduite
- *L'Opium réside dans le pixel*, Juste avant la Compagnie
- *Julia*, Collectif Nightshot



Julia, Collectif Nightshot

1.7 La gastronomie ou les arts de la bouche

Situées sur un territoire dédié à la culture céréalière, nos campagnes ont su se diversifier et évoluer avec leur temps. Nous sommes proches de la Beauce, région toujours considérée comme abritant les greniers à blé de la France et marquée par des pratiques agricoles très présentes. Nous avons choisi de célébrer à travers des propositions artistiques et culinaires, des éléments constitutifs de l'identité du terroir afin de témoigner de notre attachement à la région drouaise tout en sublimant ses produits. Nous

associerons à ces événements hybrides alliant spectacles et produits bio de préférence, des producteurs locaux afin qu'ils puissent faire connaître leur maraichage ou production tout en faisant la promotion des circuits courts. Nous sommes désireux d'aller plus loin et de faire une fois par mois de notre grand hall un espace de vie, accueillant AMAP, maraichers, crémiers de qualité...

Nous prendrons appui sur le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) de l'Agglo, dispositif exemplaire qui présente une démarche concertée entre les acteurs du territoire, professionnels de la filière alimentaire (agriculteurs et producteurs, acteurs de l'économie sociale et solidaire, coopératives de distribution...), élus et consommateurs, conjuguant transition écologique et cohésion des territoires (...).

Ce qui nous intéresse également dans ce volet culturel que représente la gastronomie, c'est d'y associer des lycées professionnels hôteliers. Nous pensons travailler notamment (et à la demande du chef Emmanuel Perrodin) avec la filière CAP production et service restaurations du lycée Gilbert Courtois à Dreux. Ces jeunes seront associés au projet *La Rose des vents, une poésie de la bouillabaisse*, Cie Frotter | Frapper.

La compagnie Dérézo, laquelle sera associée à notre équipement, a pour mission, à nos côtés, d'inventer des tables itinérantes spectaculaires et inédites, spécialement inventées pour notre programmation hors-les-murs; ce dispositif intitulé *Par les bouches*, investirait également la manifestation du Département *Mon village en fête*. Charlie Wilschmit, metteur en scène de Dérézo, traduit ainsi notre vision : « *Ma fascination pour les lieux culinaires embrasse un spectre large qui va du restaurant étoilé à la cuisine de rue en passant par la fête foraine. La mise en scène des corps, des objets et des espaces y est toujours prépondérante, et a un impact décisif dans la réception gustative. Ne manque pour moi que le texte, la parole donc, et c'est précisément un opéra des sens que je propose (...) un spectacle culinaire qui met en scène une histoire de la bouche du cri primal au dernier souffle* »⁴.

Notre volonté est de programmer des spectacles qui valorisent et fassent connaître des produits locaux, sains et de qualité, de manière à les présenter sous leurs plus beaux atours, mais également des produits des gastronomies françaises et du monde entier. Ces moments s'inscrivent dans notre façon de percevoir les droits culturels faisant entendre en parallèle à travers des textes d'auteurs et autrices du monde entier, des propositions artistiques innovantes, présentant le goût comme différence culturelle, éthique, voire politique, partant également du principe que ce sens, comme la culture s'apprend depuis la naissance.

Ce chapitre nous invitera, nous n'en doutons pas, à mettre en scène ces propositions artistiques sur le territoire, prenant comme prétexte les paysages de notre ruralité comme autant de cantines foraines, et gargotes nomades...



Chaussons aux tomates, de la pâte brisée et de sa farce à la tomate, Hiba Najem

⁴ Note artistique pour la création de *Par les Bouches*, Cie Dérézo.

Nous retiendrons par exemple les projets artistiques suivants :

- *La Rose des vents présente une poétique de la bouillabaisse* interprétée par Noémi Boutin au violoncelle et Emmanuel Perrodin, grand chef aux fourneaux, de la compagnie Frotter | Frapper
- La trilogie de la Cie Dérézo : *Le Petit Déjeuner, Apérotomanie, Par les Bouches.*
- *Au point du jour*, Cie presque Siamois
- *Encatation* de Johann Le Guillerm associé au chef Alexandre Gauthier
- *Chaussons aux tomates, de la pâte brisée et de sa farce à la tomate*, Hiba Najem
- *Que ma joie demeure*, Clara Hédouin et le chef Emmanuel Perrodin
- Dans le cadre de l'exposition *Rien sans vous* organisée par l'ar[T]senal et le festival de territoire *Champs libres*, nous proposons avec le centre d'art contemporain de Dreux d'accueillir l'artiste Jonathan Bablon et son projet *Saveur enracinée*.

2. UN ANCRAGE ARTISTIQUE FORT EN DIRECTION DU JEUNE PUBLIC, DE L'ADOLESCENT ET DE LA FAMILLE

2.1 La programmation Jeune public et scolaire

Il est essentiel de poursuivre un travail entamé depuis de longues années en direction du jeune public. Véritable école du spectateur, la programmation Jeune public présente des spectacles pluridisciplinaires. Maillon essentiel participant à la construction de la sensibilité artistique, de l'écoute, de la culture, de l'esprit critique et finalement de la personnalité des enfants et des jeunes, la programmation Jeune public est résolument inventive et le reflet, nous l'espérons, d'une création de qualité, ouverte sur le monde, présentant une diversité d'adresses aux jeunes. Les artistes convoqués sur ce volet, conscients de leur responsabilité, investiront pleinement leur rapport à ces périodes de la vie en traitant des thématiques chères aux préoccupations de l'enfance et inscrites dans leur temps : l'amitié et les relations sociales que sont la famille, l'école, l'acceptation de la différence... mais également des thématiques que l'on croit réservées aux adultes : la citoyenneté, la mort... Des dramaturges et metteurs en scène comme Pauline Salles, David Lescot, Annabelle Sergent, Nathalie Bensard... s'emparent de ces thématiques à merveille. Le rapport à l'art, à la littérature, et la compréhension des mythes sont autant de domaines à explorer avec la jeunesse. Les goûters-philos sont des champs d'expérimentation que nous menons également avec les enfants, preuve que les questions existentielles n'ont pas d'âge...

La programmation de l'Atelier à spectacle a pour vocation d'accompagner les nouvelles générations pour leur permettre de mieux appréhender le monde qui les entoure. Il a pour mission d'ouvrir les imaginaires, de développer l'esprit critique, d'éveiller la sensibilité... autant d'éléments émancipateurs pour mieux grandir. Un axe de travail essentiel doit aussi enrichir la programmation par l'implication des enfants dans la vie de l'établissement à la fois par la conception de spectacles participatifs mais également par la manière de pouvoir leur donner libre accès à la compréhension de notre établissement par des visites-goûters, des immersions aux côtés de l'équipe administrative et technique... En ce qui concerne la programmation scolaire, nous nous attachons à proposer des spectacles de la maternelle au lycée et en direction de tous les établissements de l'agglomération sans distinction. Certains spectacles tout public sont proposés aux lycéens, notamment par le biais du dispositif Lycéens et Création Contemporaine (LCC).



Quand j'étais petit, je voterai, d'Émilie Capliez

Nous retiendrons à l'attention des jeunes publics :

- *Bastien sans main*, d'Antonio Carmona/Olivier Letellier, Les tréteaux de France
- *Quand j'étais petit, je voterai*, d'Émilie Capliez, adaptation du roman de Boris Le Roy
- *Les Petites Géométries*, Cie Juscomama | Justine Macadoux & Coralie Maniez
- *Les hamsters n'existent pas*, Cie La Rousse
- *Les filles ne sont pas des poupées de chiffon*, Cie La Rousse
- *Manger un phoque*, un texte de Sophie Merceron et une création de la Compagnie Supernovae prévue en 2025
- *Céleste, qui sommes-nous*, Cie Origami/Gilles Baron, création 2025

2.2 L'éducation artistique et culturelle (EAC)

Nos programmes d'éducation artistique et culturelle irriguent le territoire départemental. Nous pourrions dépasser nos objectifs de fréquentation sur le volet EAC, mais en raison de moyens contraints (ressources humaines et financiers), nous ne pouvons accueillir l'ensemble des classes demandeuses. C'est un endroit de progression que nous aimerions atteindre. Nous privilégions les écoles en QPV et en milieu rural afin de permettre une équité culturelle sur le territoire.

Les processus de création sur les résidences accueillies font l'objet de rencontres spécifiques. Les mêmes classes peuvent observer un spectacle sur ces différentes phases de création puis sur sa diffusion finale. Le Programme d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) actuel de L'Atelier n'omet aucun niveau et s'adresse à tous les enfants et jeunes en milieu scolaire ainsi que le démontre la convention de partenariat qui sera signée en janvier 2024 entre l'établissement et la direction des services départementaux de l'Éducation Nationale d'Eure-et-Loir. Les propositions peuvent prendre en

compte les œuvres au programme des Bulletins Officiels de l'Éducation nationale, mais restent attentives avant tout à l'épanouissement personnel de l'élève, à sa capacité à s'exprimer et à sa façon de convoquer ses propres imaginaires.

Les différents dispositifs EAC de l'Atelier à spectacle présentent une articulation des trois piliers de l'EAC auxquels nous sommes attachés : connaissances, rencontres avec les œuvres et avec les professionnels, pratiques artistiques.

➤ La Pépinière (anciennement Place aux mômes)

En partenariat avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir et en direction des classes de cycle 2 et 3 (du CE1 au CM2) des circonscriptions Dreux 1, Dreux 2, et de Châteauneuf-en-Thymerais, La Pépinière propose des pistes de travail et axes de travail comme *préparer, voir, comprendre* et *produire*. Son rôle est de favoriser la découverte du spectacle vivant, d'assister à des spectacles professionnels et de *goûter* au plaisir de se produire sur scène. 6 classes à l'année bénéficient de cette proposition soit environ 160 enfants.



Visite de l'Atelier à spectacle par les classes du dispositif La Pépinière (octobre 2023)

➤ La Classe Résidence

La Classe Résidence s'adresse chaque année à une classe de cycle 3 d'une circonscription de Dreux. Il a pour objectif de permettre aux élèves de découvrir le spectacle vivant en suivant un artiste en résidence, de préférence un artiste compositeur et interprète. Il est proposé aux élèves de la Classe Résidence, d'être les interlocuteurs privilégiés de cet artiste. Correspondances, ateliers d'écriture et de chants, classe transplantée pendant la résidence des artistes, rencontres, sont autant de pistes explorées pour faire vivre ce temps singulier de la création. La classe est invitée avec les parents à la première de l'artiste et/ou à la sortie de résidence. Nous privilégions la venue d'une classe à l'année sur ce projet.

➤ ACTe

Action, Culture en Territoire éducatif est un projet expérimental lancé par la DRAC et l'Académie d'Orléans-Tours. Le dispositif ACTe articule un atelier de pratique artistique, ouvert à un ou plusieurs

groupes classes, et des actions culturelles complémentaires inscrites dans un ou plusieurs projets de classes pouvant intégrer une dimension inter degrés et/ou inter établissements.

Il est ouvert aux écoles, y compris les maternelles, et également aux collèges uniquement dans la perspective d'une liaison inter-degré. Une priorité est donnée aux secteurs d'établissement les plus défavorisés et aux écoles entrant dans le dispositif.

Il est ouvert à l'ensemble des disciplines artistiques (arts plastiques, danse, théâtre et arts associés, musique), et à l'ensemble des champs de domaines culturels (patrimoine et architecture, livre et lecture, cinéma et numérique) et doit couvrir au minimum 40 heures d'intervention. 75 élèves en QPV bénéficient de ce projet sur un trimestre.



Classe de l'école Prévert (Dreux) partie prenante du dispositif ACTe (2022-23)

➤ Premières Places

Premières Places est un dispositif d'éducation artistique et culturelle conçu comme une école du spectateur pour les collégiens et les lycéens du territoire. Il s'étend sur une année scolaire (de septembre à mai) et concerne l'intégralité d'une classe. Ce dispositif peut intégrer les dispositifs « Arts au collège » ou « Aux arts lycéens et apprentis ».

➤ Parler haut

Dans le cadre de son action de sensibilisation des publics, notamment des jeunes, l'Atelier à spectacle met en place le dispositif d'actions culturelles *Parler haut* qui consiste en un atelier de création et de pratique animé par un artiste professionnel pour sensibiliser les élèves à l'oralité et à l'éloquence.

En écho aux épreuves du Grand oral de 3^{ème} et de terminale, l'artiste-intervenant aborde les questions de postures, de ton de voix, d'engagement et de prise de position. Ce qui nous intéresse particulièrement dans ce dispositif, c'est de mettre en relation la capacité d'argumentation du jeune et le théâtre engagé. La Cie du Double que nous programmons régulièrement avec des pièces comme *Nos jardins*, *Histoire(s) de France*, *La diversité est-elle une variable d'ajustement (...)* restent sur ce dispositif nos interlocuteurs privilégiés.

➤ Lycéens et création contemporaine devient le dispositif Antigone

Le dispositif *Lycéens et Création Contemporaine* était soutenu conjointement par la Région Centre-Val de Loire, l'académie d'Orléans-Tours et la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Il nous faut aujourd'hui proposer un nouveau dispositif qui prenne appui sur le Pass culture et qui contribue à la construction du parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève participant, ainsi qu'à la découverte des métiers du secteur culturel. Tout comme le précédent dispositif, l'objectif est d'inciter les élèves à entrer en contact avec des formes de création contemporaine relevant de la mise en scène, de la chorégraphie, de l'écriture ou de tout autre domaine d'expression artistique (3 spectacles ou plus, des médiations...).

Toutes les classes de lycées publics d'enseignement général, technologique, professionnel et agricole sont concernées. Les publics bénéficiaires restent en priorité les jeunes éloignés d'une offre culturelle structurée. Les frais de billetterie, de transport et de formation sont entièrement pris en charge par les partenaires, de fait il s'agit d'une opération entièrement gratuite pour les lycéens.

Ce dispositif est un parcours particulièrement exemplaire.

Nous proposons ainsi :

- 3 spectacles pour 5 à 6 classes entières au fil de l'année scolaire
- Visite de l'Atelier à spectacle et 1 speed-dating des métiers pour lequel l'équipe entière de l'Atelier participe à l'accueil de ces classes
- De nombreuses rencontres avec les artistes, avant ou à l'issue d'une représentation
- 1 formation de 2 à 3 jours pour les enseignants qui inscrivent une classe sur le dispositif concerné.

➤ Tous en scène

De nombreux enseignants s'engagent dans un module d'apprentissage lié à des activités physiques à visées artistique et expressive, mais la représentation reste trop souvent très ponctuelle et se limite à l'école ou aux parents. Afin d'ouvrir leur production à d'autres regards, le dispositif *Tous en scène* propose des rencontres qui permettent de regrouper les classes investies dans ce type de projet pour un moment de représentation et ce, dans une vraie salle de spectacle. Ainsi, au cours de ces journées, les élèves pourront être acteurs et spectateurs.

➤ Les formations en direction des enseignants

Les formations pour les enseignants permettent à ces derniers d'appréhender toutes les clés pour accompagner sereinement leur classe dans un projet d'action culturelle. Elles permettent aussi de bien préparer sa classe avant d'aller à un spectacle, et de savoir prolonger l'expérience et les acquis une fois le spectacle passé.

La politique tarifaire est adaptée pour privilégier une fréquentation constante et répondre aux moyens des écoles de plus en plus restreints. Les dispositifs de démocratisation tels Yep's (dispositif régional d'accessibilité aux loisirs en direction de la jeunesse), ou le Pass culture sont indispensables à la mise en place de nos actions.

Nous prenons soin de bien poursuivre ces missions déjà engagées et ne manquons pas d'évaluer les actions et de prendre en compte les apports, les bénéfices de ces programmes sur la jeunesse.

Nous sommes très attachés à ce volet de notre activité, persuadés que nous participons modestement à la construction identitaire de cette jeunesse, à son ancrage dans un monde en perpétuelle évolution...



Des livres en mouvement, Groupe fluo. Projet 24/25

2.3 Une attache particulière en direction de l'adolescence

L'étymologie du terme « adolescence » provient du latin *adolescere* qui signifie grandir ; cela suppose une « métamorphose » qui implique quantité de « transformations ». L'art et l'adolescence sont autant de processus de création, car tout comme l'artiste, l'adolescent est en recherche créatrice permanente... C'est pourquoi, les questions d'identité et d'inclusion qu'apportent les spectacles pour mieux appréhender les différences orientent nos choix artistiques. Il s'agit de permettre à cette jeunesse d'affiner son regard sur le monde, proche ou lointain, en lui offrant une lecture alternative des événements dont ils sont parfois témoins ou même acteurs. Des informations, des événements, des situations qu'ils vivent même par procuration leur parviennent de manière abrupte à travers les échos des médias, les réseaux sociaux ou simplement à l'écoute des conversations des adultes. Nous remarquons une propension (à la fois dans les écritures et les spectacles créés) à investir des domaines sensibles de construction de soi comme le respect, l'acceptation de l'autre, l'enrichissement par la confrontation aux différences ou encore la quête de sa propre identité par rapport à la « norme ». La programmation en direction des adolescents s'inscrit volontairement dans ces préoccupations sociétales.

Pour aller plus loin dans cette quête à la lecture du monde, chaque spectacle doit permettre une compréhension de ces nouvelles écritures et inciter à les partager avec les participants à travers des spectacles variés par leur forme, leur contenu, leur adresse et mettant en exergue des questions fondamentales comme l'inclusion (notamment sociale), la quête d'identité mais également des questions de notre temps comme l'écologie, thématique chère à l'engagement des adolescents. Ces spectacles sont prolongés par des rencontres ou bords de plateau et encadrés par des interventions de praticiens du théâtre, d'enseignants et autres personnes « ressources ».



Daddy, Marion Siéfert

Comment s'installe un pouvoir de domination sur une enfant ? Et qu'est-ce qui dans notre société le permet ? Pour cette nouvelle création, Marion Siéfert met en scène 6 interprètes dans un spectacle qui mêle texte, danse, musique et jeu vidéo, afin que le théâtre puisse représenter ce que le numérique fait à nos vies.

Nous proposons en direction de l'adolescence les spectacles suivants :

- *Oh boy !*, œuvre phare de Marie-Aude Muraille et Olivier Letellier
- *Plutôt vomir que faillir*, Rébecca Chaillon / Compagnie Dans le ventre
- *Cataclysme*, Gwendoline Soublin / La compagnie dans l'arbre
- *Ce que je veux dire*, spectacle immersif, AK Entrepôt
- *Daddy*, Marion Siéfert (sous réserve d'un projet financier acceptable)
- *Odyssées 2020*, Cie du Rouhault / Noémie Rosenblatt
- *Personne n'est ensemble sauf moi*, Cléa Petrolesi

2.4 La programmation famille

Nous nous préoccupons du renouvellement des publics. Notre attache au jeune public et aux adolescents marque notre volonté d'inscrire la fréquentation de l'Atelier dans les usages culturels des familles. Notre volonté est de démocratiser pleinement le théâtre qui peut être un espace de « loisirs » à part entière. Notre politique tarifaire famille permet l'accessibilité de tous (le pass famille est à 24 € pour 4 membres de la même famille sur des spectacles ciblés – tarification 23/24).

Des rencontres ludiques, des ateliers à vivre en famille enrichissent les propositions artistiques. Les familles peuvent vivre ainsi une après-midi, une soirée à l'Atelier. Les goûters philosophiques, les goûters *Beurk-Miam*, véritables initiations aux goûts, les ateliers d'expression corporelle *Danse avec ta mère*, les spectacles immersifs sont autant d'expériences à vivre ensemble, parents et enfants.

Les spectacle famille sont proposés en soirée, au plus tard à 19h30, le mercredi après-midi ou encore le week-end. Nous modifions nos grilles d'horaires pour davantage les adapter aux rythmes des familles. Le dimanche après-midi est par exemple, le créneau idéal qui permet de belles fréquentations sur les spectacles.

Pour finir, le choix des esthétiques est également primordial pour permettre ces rendez-vous avec les familles. Le cirque et la danse contemporaines, l'art du mouvement, la magie nouvelle sans toutefois exclure le théâtre et la musique restent les tendances préférées des familles.



Nous proposons par exemple pour la programmation famille :

- *Depuis que je suis né*, Cie du Kaïros / David Lescot
- *Gretel, Hansel et les autres*, Igor Mendjisky
- *Des larmes d'eau douce*, Jaime Chabaud / Alain Batis
- *Michelle, doit-on t'en vouloir d'avoir fait un selfie à Auschwitz ?* Cie Les Méridiens
- *Une forêt en ville*, Cie TPO
- *Pinocchio(live)#3*, La Compagnie S'appelle Reviens

3. LA QUESTION DES RÉSIDENCES INTRA ET EXTRA MUROS, UNE ACTIVITÉ ET TRANSITION NÉCESSAIRES ENTRE LES DEUX MENTIONS

3.1 Accueillir des artistes en résidence à l'Atelier à spectacle

Bien que changeant de mention, et passant donc de *Art et création* à *Art en territoire*, nous désirons néanmoins poursuivre à moindre échelle, un engagement déjà présent depuis de longues années en ce qui concerne le soutien à la création. Encourager et soutenir signifie que nous désirons être perçus comme un espace important du renouvellement du spectacle vivant pluridisciplinaire en région et au niveau national et international (et en privilégiant les compagnies ultra-marines). L'Atelier est un lieu repéré par les compagnies en région et au national pour la qualité de l'accueil qui est réservé aux artistes. Nous mettons en effet en place quantité de « services » qui permettent aux compagnies de créer en toutes sérénité : gestion des hébergements, livraison des repas, ouverture des plateaux en soirée...

Nous accueillerons particulièrement les compagnies dont les projets de création permettront de mener des expériences d'infusion ou d'immersion sur le territoire. Ce sera d'ailleurs notre priorité désormais au regard de notre nouvelle mention.

L'Atelier à spectacle portera la signification de la périphrase qui le désigne ; c'est un endroit où l'on construit, où l'on assemble, où l'on expérimente. C'est un laboratoire.

Toutes les étapes de production de spectacles transdisciplinaires peuvent être accueillies : la création, l'écriture, la technique et particulièrement la réalisation de décors, de scénographies, de machineries les plus élaborés qui peuvent voir le jour dans le Dépôt.

Nous mettons également à disposition des artistes notre ingénierie de médiation, car nous sommes favorables également à expérimenter avec les compagnies de nouveaux rapports avec nos publics. Ce dernier point est fondamental dans notre façon de mettre en résonance sur le territoire les artistes avec les habitants et spectateurs. Les sorties de résidences, les échanges, les médiations avec les publics, sont les conditions essentielles à notre manière d'accueillir les compagnies.

3.2 Poursuivre les coproductions et les préachats

Désireux de poursuivre également nos soutiens aux compagnies, nous nous attacherons à réaliser des coproductions et préachats afin de permettre à notre établissement de rester dans une dynamique de création, chapitre important de notre activité et de notre façon de travailler en réseaux de programmeurs sur le plan régional et national. Nous prévoyons une moyenne de 5 coproductions par année incluant les créations de nos artistes associés. Les préachats se réaliseront en fonction de l'actualité artistique mais nous nous engageons également à poursuivre ce travail de soutien auprès des compagnies, dans une moindre mesure.

3.3 La question des artistes associés et la question des résidences de territoire

Afin d'être en cohérence avec notre nouvelle mention, un choix des projets des compagnies s'opérera naturellement en direction des projets artistiques permettant l'itinérance, l'immersion ou la participation du public. Nous n'hésiterons pas, pour accueillir les créations sur le territoire, à solliciter

des établissements scolaires (à ce titre, nous travaillerons plus étroitement avec le conseil départemental dans le cadre du dispositif *Résidences en collèges*), sociaux, des EHPAD, mais également des salles communales...

Les résidences sont protéiformes. Elles peuvent s'organiser dans l'Atelier et se déployer également sur tout le territoire, en prenant appui et en collaboration avec les tiers-lieux et les petites salles de l'Agglo. Il nous semble important de prendre le temps que s'installe la création sur l'Agglo, que les moyens, les outils au service de l'acte créatif permettent cette rencontre effective avec les habitants. De manière générale, nous tenterons d'accueillir sur un temps plus long les compagnies, d'où un choix plus nombreux d'artistes associés, ce afin de permettre une « infusion » artistique élargie au territoire de l'Agglomération. Le choix des artistes associés doit être pensé finement dans cette relation au territoire afin de tisser des liens étroits avec les habitants.

Nous pensons accueillir en qualité d'artistes associés :

- La Cie Qu'avez-vous de ma bonté / Nicolas Givran, pour deux projets sur les saisons 23/24 et 24/25 notamment : *Kayanbolaz*, projet en espace public et programmé sur le festival *Champs libres#3*, et *Ring*, projet dont la résidence d'écriture se déroulera dans les salles de boxe de Dreux et Vernouillet ;
- La Cie Dérézo / Charlie Wildschmit sur les saisons 23/24 et 24/25 et son projet *Par les bouches* ;
- La Cie Point virgule / Claire Jenny sur les saisons 23/24 et 24/25. Nous choisissons son projet en territoire *Ici et là* (suites), qui déploie un dialogue entre des séquences dansées en live au plateau et filmées au sein de divers environnements, paysages. Cette création partagée mêlera des personnes détenues du centre pénitentiaire de Châteaudun (28) et des artistes professionnels (danseurs, créateur d'images, compositeur et chorégraphe). Un des objectifs premiers de ce projet est de créer des allers-retours entre le dedans et le dehors, où la danse filmée et la danse en live développent des perceptions d'espaces/temps contrastés voire paradoxaux : ceux des lieux de réclusion d'une détention et ceux d'espaces naturels notoires, différents paysages et des univers sonores évoquant des ambiances naturelles diverses.



Kayanbolaz, Cie Qu'avez-vous fait de ma bonté / Nicolas Givran

Au regard des moyens mis en place pour accueillir l'artiste associé (outils, financements, ressources humaines), il est important que celui-ci, réponde présent à une philosophie de solidarité, et de « retours », en direction de de la population. La nécessaire coopération des acteurs, et la dimension citoyenne du projet artistique de l'Atelier à spectacle place la création en acte de partage et inscrit l'artiste dans le projet « vivant » de rencontres avec les habitants.

3.4 Accompagner l'émergence

L'Atelier a une longue histoire avec les repérages de talents, notamment en chanson française. Nous resterons dans ce sillage tout en proposant une interdisciplinarité. Nous nous attacherons à ouvrir le théâtre à ces jeunes créateurs, à leur accorder des temps de travail et de recherches. Nous poursuivrons avec conviction les coproductions, offrirons des espaces d'expérimentation et de transmission. Nous proposerons des projets tutorés, lesquels bénéficieront de conseils et suivis de parcours renforcés.

L'Atelier sera particulièrement attentif à leur ancrage territorial et à leur structuration professionnelle. Pour ce faire, il organisera des temps forts autour des productions de ces créations où il invitera des professionnels du spectacle vivant (artistes confirmés, directeurs de salle, producteurs, managers, développeurs d'artistes...), afin d'apporter une critique constructive sur le projet en cours ou permettre une mise en réseau en vue de possibles programmations et coproductions.

L'Atelier doit être également un « dénicheur de talents » afin d'enrichir et de renouveler le vivier de la création. Il s'intéressera aux scènes tremplins, aux premières parties, aux scènes des Inouïs du Printemps de Bourges, aux spectacles de fins de promotion des conservatoires de Tours et d'Orléans, du TNB et du CNAC... Parmi ces artistes, nous souhaitons vivement que la plupart deviennent des compagnies aux projets artistiques solides, à retrouver dans les saisons futures des réseaux professionnels régionaux, nationaux et internationaux.

Afin de permettre la diversité artistique sur notre territoire régional, nous aurons une attention particulière pour les spectacles chorégraphiques et circassiens.

II. INSCRIRE L'ACTIVITÉ DE L'ATELIER À SPECTACLE SUR LE TERRITOIRE

DANS ET HORS-LES-MURS DE L'ATELIER À SPECTACLE

1. UN PROGRAMME D'ACTIVITÉS QUI RÉPOND STRATÉGIQUEMENT AUX ENJEUX DU TERRITOIRE – DES ENJEUX TERRITORIAUX, ÉCONOMIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES

Depuis le nouveau mandat, de nouvelles propositions en termes de politiques culturelles sont à l'œuvre renforçant ainsi un investissement important sur le territoire des quartiers politique de la ville et en ruralité.

À travers le programme de SCIN 24/27, il s'agit d'interroger à nouveau les enjeux territoriaux, de renforcer les coopérations au service du territoire, et de revendiquer pour l'établissement une centralité des actions culturelles pour un rayonnement départemental. La mention *Art en territoire* apparaît alors comme une plus-value de l'aménagement et de l'attractivité du territoire de l'Agglo du Pays de Dreux mais également de l'Eure-et-Loir.

À travers les nouveaux programmes de l'Atelier à spectacle et leur développement notamment le « aller vers... », il s'agit d'anticiper l'évolution démographique et économique du territoire comme prolongement de la dynamique francilienne ; en effet, 2030 annonce les branches du RER externes du Grand Paris Express, lesquelles deviennent de véritables lignes d'opportunité pour permettre l'accueil de populations nouvelles. Il s'agit alors d'anticiper les retombées de cette mutation afin de développer les équipements, les services structurants et les activités économiques liés à une démographie en mutation. La valeur ajoutée de notre activité dans les services offerts à la population répondra, nous l'espérons, à l'arrivée de cadres et d'étudiants, pour une meilleure mixité sociale.

Les moyens supplémentaires que nous octroie notamment la DRAC au travers de ses *mesures nouvelles*, mais également le Département et la Région plutôt que d'envisager de nouveaux programmes, nous permettent de déployer nos actions sur le territoire départemental : la réduction des fractures culturelles et « des zones blanches » en Eure-et-Loir signe cette ambition pour une « ruralité vivante ».

De plus, ce rééquilibrage de l'offre culturelle pourrait répondre à des demandes de collaborations jusqu'à aujourd'hui non satisfaites et impulser de nouvelles dynamiques comme :

- des médiations en direction de publics empêchés : le foyer d'accueil chartrain, le centre de détention de Châteaudun, la Maison des femmes...
- des demandes de collaborations d'ingénieries pour une diffusion culturelle élargie : le festival de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche *La Grande Balade* par exemple ;
- des volontés de coopérations pour un réseau jeune public à l'échelle du département : réflexion en cours avec Mainvilliers, Lucé, Dreux et la Ligue de l'enseignement ;
- l'accueil sur des diffusions de lycées et collèges du département ;
- la possibilité de travailler avec des établissements de santé de manière plus soutenue : EHPAD, instituts médicalisés, hôpitaux de jour...

2. PROPOSER UNE PROGRAMMATION ALLANT À LA RENCONTRE DES POPULATIONS DU TERRITOIRE À TRAVERS UNE DIFFUSION HORS-LES-MURS OU EN ITINÉRANCE

Cette nouvelle mention *Art en territoire* permet d'élargir « l'espace de jeu » de l'Atelier pour considérer, quant aux proches abords de l'établissement, de nouveaux possibles grâce au projet d'urbanisme circulaire dont nous bénéficierons à compter de 2028. L'Atelier élargit son champ de vision territorial ; ce qui, jusqu'à présent, était de l'ordre de l'expérimental s'affiche de manière officielle : nos collaborations avec les communes de l'Agglo, nos festivals de territoire, nos projets participatifs avec les habitants... deviennent une réalité commune, celle également de nos partenaires.

❖ Les sites

2.1 L'ouverture du lieu sur la vie et sur la ville : un projet (d'urbanisme) culturel

L'Agglo du Pays de Dreux, au travers des réflexions portées par le programme de *Sobriété foncière* au service du futur *Quartier spectaculaire*, souhaite que le projet culturel et artistique de l'Atelier à spectacle soit un outil de diffusion ouvert au plus grand nombre et à la diversité. Il jouera pleinement son rôle repère et structurant pour l'ensemble du quartier, dans une démarche plus large d'urbanisme culturel. Les objectifs du projet intègrent :

- Une analyse de l'accroche urbaine du site, considérant l'intérêt évident du lieu et de son implantation sur le plateau sud du cœur urbain de l'agglomération, avec l'idée d'un lieu « trait d'union » entre site de créations, de productions et le quartier ;
- Une polarisation de l'écosystème du spectacle vivant en accueillant ses acteurs dans l'environnement urbain proche. Les acteurs culturels sont des acteurs économiques à part entière qui génèrent de l'activité, de l'emploi et de la valeur ajoutée. La recomposition urbaine peut être l'occasion de favoriser leur polarisation en accueillant de manière temporaire ou pérenne ces activités ;
- Le positionnement de l'équipement, son rayonnement à l'échelle du territoire et des différentes communes qui le composent. L'Atelier à spectacle et ses abords deviennent un lieu de vie et de rencontres artistiques à part entière ;
- Une réflexion sur l'accessibilité du lieu incluant toutes les mobilités, avec un travail spécifique sur les accès et une ouverture sur la route de Chartres doivent permettre le désenclavement, l'accessibilité et la lisibilité du site.
- Un travail sur la nature et la qualité des espaces publics aux abords du bâtiment, avec une obligation de gestion différenciée des eaux pluviales, la désimperméabilisation en masse des différentes surfaces ;
- Une approche architecturale responsable sur le traitement des façades et des toitures, pour gagner en efficacité énergétique, voire produire de l'énergie.

2.2 Les travaux qui attendent l'Atelier à spectacle, un prétexte à l'itinérance

À l'heure des mutations du monde et face à l'impératif écologique, l'Atelier à spectacle fait sa mue et entame un grand chantier de rénovation.

Des travaux a priori ciblés sur deux saisons, 26/27 et 27/28, attendent l'Atelier à spectacle ; la réouverture est prévue en janvier 2028. C'est donc entièrement « Hors-les-murs » que nous organiserons ces deux saisons itinérantes inédites, en proposant 4 formes de nomadisme.

➤ Itinérances#1

Nous anticipons donc la fermeture de l'équipement pour prendre à bras le corps notre nouvelle mention et saisir l'occasion de l'itinérance. Nous réfléchissons ainsi à pouvoir par exemple investir la friche Mang nouvellement acquise, tout en proposant des installations éphémères, structures modulables et fonctionnelles.



Exemple d'urbanisme éphémère ou une nouvelle façon de penser la ville...

➤ Itinérances#2

Nous pensons également travailler au moyen de chapiteaux de cirque, lesquels seront implantés soit à proximité de l'Atelier à spectacle soit en itinérance sur les places des communes avec lesquelles nous travaillerons plus étroitement. Ces équipements seront soit loués clés en mains à des compagnies soit investis à la suite de spectacles de cirque programmés sur des temps forts, lesquels seront organisés comme autant de petits festivals (une semaine, une commune). Nous varierons l'exploitation de ces équipements pour présenter aux habitants une quantité d'architectures circassiennes en fonction des projets artistiques choisis : chapiteau à un mât ou deux, yourte douillettes accueillant des arts du récit... La compagnie Akoreacro, à nos côtés sur le projet de la friche, nous apporte régulièrement de précieux conseils. Quant à la mise à disposition des chapiteaux incluant une programmation circassienne, nous pensons à :

- *Low cost paradise, Cirque pardi!*
- *Les Dodos, Cie le P'tit Cirk*
- *En attendant le grand soir, Cie Le doux supplice*
- *Bluff ! Cie sans issues*



Le P'tit cirque du spectacle *Les Dodos*

➤ Itinérances#3

Nous pensons également monter des théâtres de poche au sein même des salles communales en concevant de « petites boîtes noires » sur mesure imaginées par notre équipe technique. Tous les espaces non dédiés, comme les salles de classe, les préaux, les églises et chapelles... peuvent être investis. Les formes artistiques seront variées et convoqueront la chanson, le théâtre, la danse dans des formes épurées tout en réinventant la magie du spectacle.

Nous pensons par exemple à :

- *Au non du père*, Cie Ahmed Madani,
- *La reproduction des fougères*, Cie Les filles de Simone
- *La famille vient en mangeant*, Cie Mmm
- *OGM (Objets à gravité modifiée)*, Cie Les frères Kazamaroffs
- *Concert à table*, Claire Diterzi



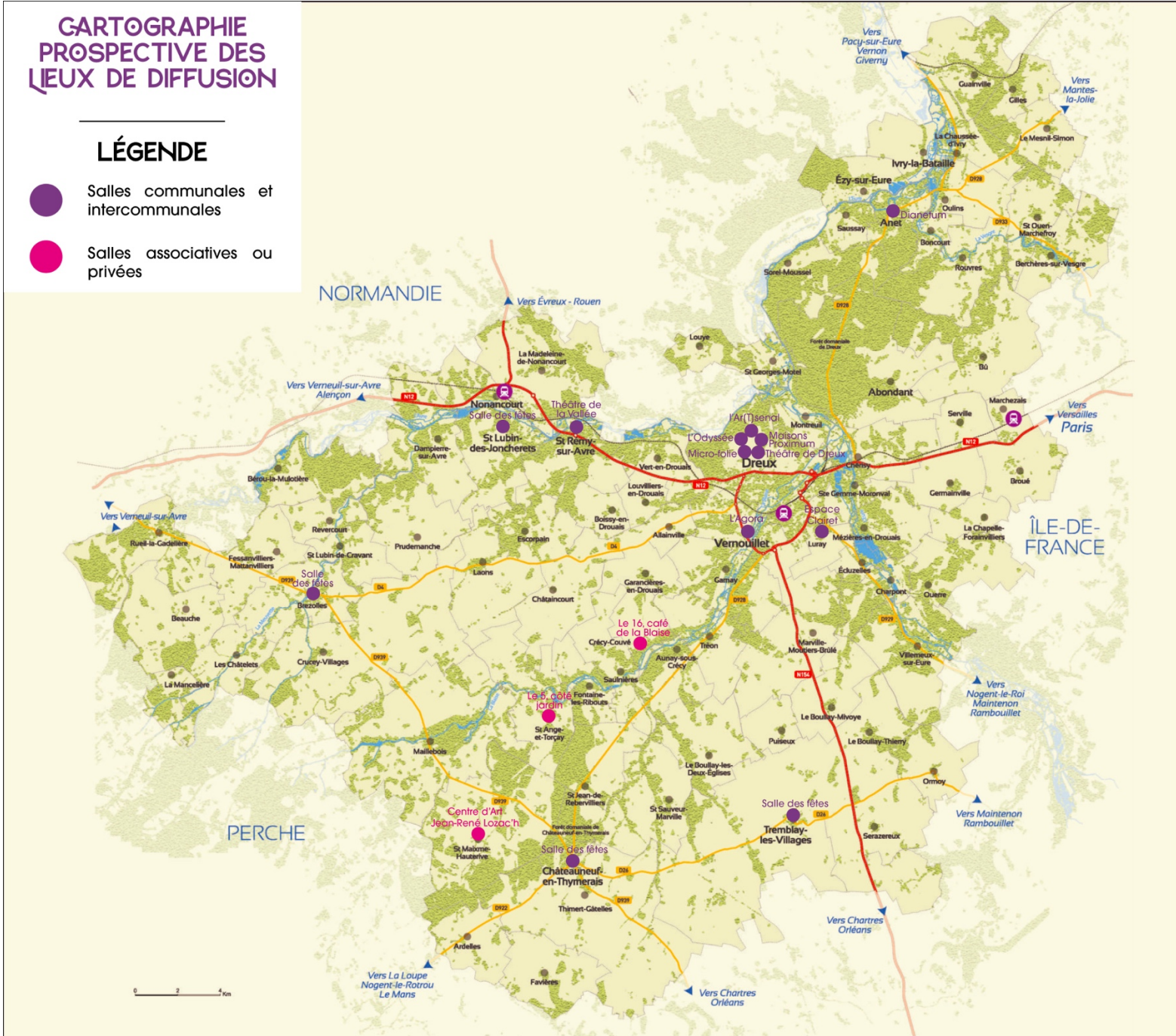
Concert à table, Claire Diterzi

Les lieux de diffusion de l'Agglo, petits théâtres et 1/3 lieux

Pour l'autorité compétente par délégation

Nous nous attacherons à travailler avec toutes les structures culturelles et socio-culturelles de l'agglomération du Pays de Dreux : *L'Odyssee* - le conservatoire et la médiathèque de l'Agglo, le Théâtre de Dreux, les maisons Proximum, l'association *Fenêtre sur films*, le Centre d'art contemporain l'ar[T]senal, la Micro-folie... et également Le 5 côté jardin⁵, le centre d'art Jean-René Lozac'h.

Les salles de l'Agglo peuvent également représenter de solides partenaires pour des actions de diffusion décentralisées : l'Agora de Vernouillet, le Dianetum d'Anet, la salle des fêtes de Saint-Lubin-des-Joncherets, de Brezolles, de Châteauneuf-en-Thymerais, de Tremblay-les-Villages, le théâtre de la Vallée de S^t Rémy-sur-Avre, l'Espace Clairet de Luray... Toutes les salles communales ou associatives, le 16, café de La Blaise⁶ pourront, notamment quand nous serons en travaux, accueillir nos programmes de diffusion et de médiations culturelles.



⁵ Petite salle privée d'une capacité de 100 places assises située en ruralité, à St Ange-et-Torçay.

⁶ Le 16, café de La Blaise est un Tiers-lieu associatif placé sur la commune de Crécy-Couvé.

Le théâtre de Dreux

La collaboration avec le Théâtre de Dreux est déjà en cours par l'accueil de spectacles jeune public du festival *Pollen*. Ces deux lieux de diffusion peuvent néanmoins aller plus loin en termes de coopérations, tout en cultivant les complémentarités. Les travaux qui attendent l'Atelier peuvent permettre de collaborer davantage en imaginant exporter dans ce théâtre de centre-ville une partie de la programmation de l'Atelier à spectacle. Cette expérience pourrait, nous n'en doutons pas, renforcer les liens entre les équipes, permettre un diagnostic plus précis des compétences, fédérer le public...

➤ Itinérances#4

Pour finir, nous proposerons également des versions spectaculaires des plus épurées, plutôt des entre-sorts intitulés *Ça se passe près de chez vous...* consistant à organiser de petites formes chez l'habitant (propriétaire de grands salons...). Ces projets, à titre expérimental, n'auront lieu que pendant les travaux et reposeront sur la capacité des propriétaires à mobiliser une liste de spectateurs, si possible non public. L'idée est de poursuivre par le biais des droits culturels notre travail de médiation.

Nous pensons à de petites formes comme :

- *Vu(e)*, Cie Sacékripa
- Toute la série jeune public de la Cie Scopitone : *Cendrillon*, *Le vilain petit canard*, *Le petit Poucet*, *Blanche-neige*
- *Les dangers du fromage*, Cie Opus
- *Le monde merveilleux de Virginia Vulv*, Diane Bonnot
- *De l'amour des orchidées*, Cie Rosa M



Cie Scopitone, *Cendrillon*

❖ Les principaux programmes de la mention *Art en territoire*

2.3 Les projets artistiques immersifs ou participatifs de *La Belle Rencontre*

Dans la continuité d'Utopi⁷, des projets hors-les-murs et de nos festivals, nous mettons également à profit les liens que nous avons tissés avec les habitants lors de nos quatre saisons précédentes de *Belles Rencontres*. Véritable outil de démocratie participative donnant raison aux droits culturels, *La Belle Rencontre* préconise les projets immersifs ou participatifs favorisant la proximité et la complicité artistes/habitants. Ce dispositif peut être proposé dans le cadre du théâtre mais également à domicile, dans les maisons de quartier, les EHPAD, les foyers... C'est, à la longue, un outil de médiation qui permettra d'abolir les barrières psychologiques pour se rendre au théâtre et d'ouvrir l'Atelier à des « non publics ».

La Belle Rencontre est un projet que nous mettons en place pour les publics éloignés des pratiques culturelles et artistiques dans les quartiers politique de la ville et en ruralité.

Des participants de tous horizons sont invités à s'immerger dans l'activité artistique en espaces publics lors du festival de territoire *Champs libres* ou bien au plateau, participant ainsi à des créations d'artistes. Acteurs amateurs, danseurs, témoins, petites mains ou seulement spectateurs... les interventions dépendent du projet artistique et de son étape de travail. Il s'agit de partager avec des artistes et un groupe une expérience collective et créative unique. Il n'y a pas forcément de prérequis nécessaires, tout le monde est le bienvenu...

Nous proposons à titre d'exemple dès 2024/2025 :

- *We Can Be Heroes*, Groupe en fonction, projet de « air chant »
- *La psychanalyse urbaine à Vernouillet*, conférence théâtralisée
- *La Rose des vents, une poétique de la bouillabaisse* interprétée par Noémi Boutin Emmanuel Perrodin, de la compagnie Frotter | Frapper
- *Par les Bouches*, de Dérézo
- *Ici et là*, La Cie Point virgule / Claire Jenny sur les saisons 23/24 et 24/25. Nous choisissons son projet en territoire *Ici et là*, (suites).
- *What you want*, Thomas Lebrun/CCN de Tours



We can be heroes, Groupe en fonction

⁷ *Utopies communes* ou les « faites urbaines » de Dreux et Vernouillet, est une commande de l'État, passée en 2017 à l'Atelier à spectacle et en lien avec la politique de la ville et l'ANRU pour la rénovation urbaine des quartiers des Bâtes et de La Tabellionne.

2.4 *Pollen*, un festival itinérant pour la jeunesse

Un théâtre pour les enfants, les adolescents, les jeunes d'aujourd'hui qui feront le monde de demain...



Wrapped up, Guda Koster

Nous organisons à travers *Pollen*, véritable rendez-vous culturel et artistique, une itinérance sur dix communes de l'Agglomération. Nous proposons une programmation pluridisciplinaire et « émancipatrice », destinée plus particulièrement aux nouvelles générations (de la toute petite enfance à l'adulte naissant) et aux familles, à la ville comme à la campagne.

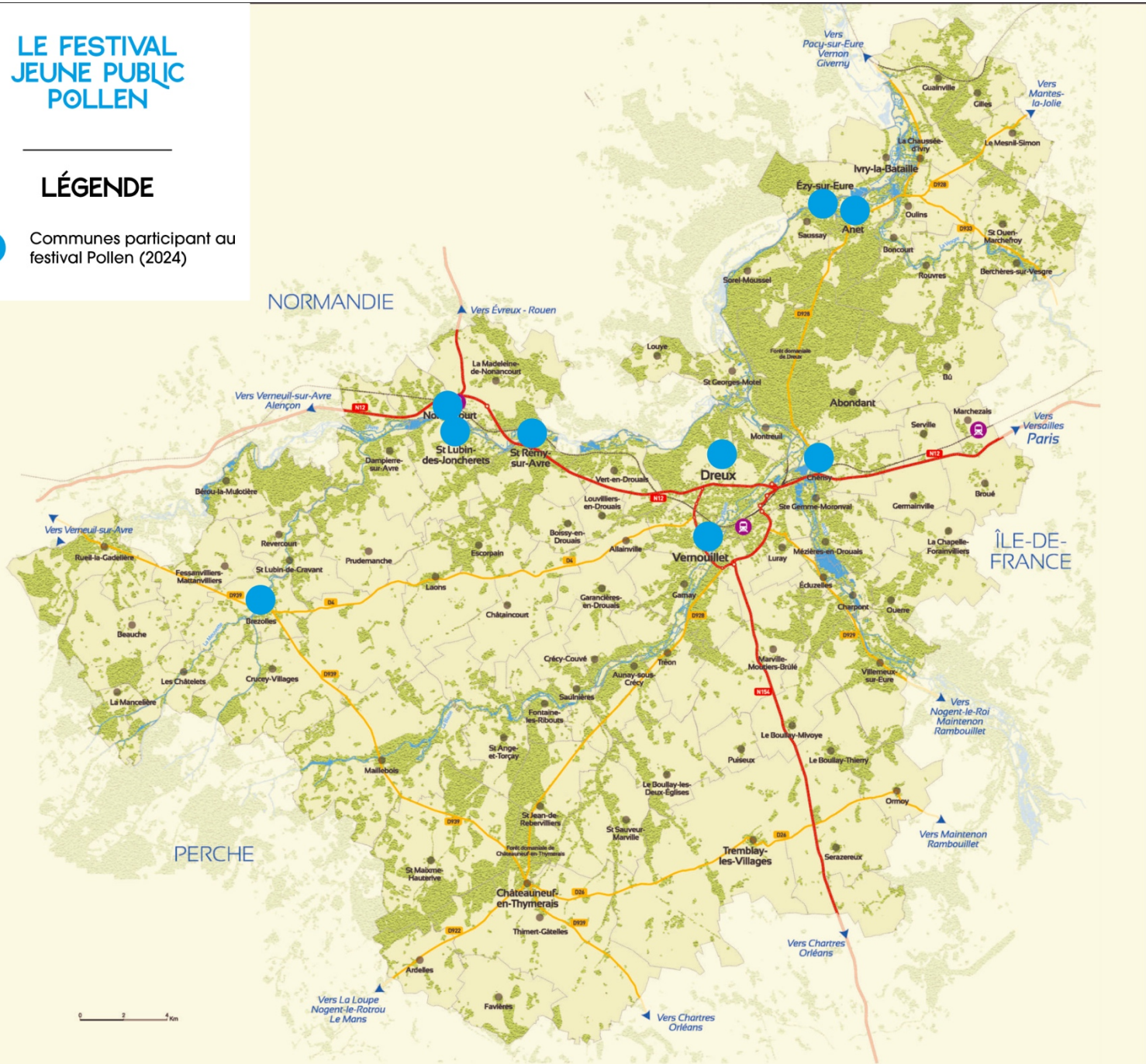
Cette programmation présente des projets ambitieux et décalés, surprenants et poétiques, que nous accompagnons pour la plupart de programmes d'actions culturelles exigeants.

Pollen présente également des temps récréatifs à vivre en famille mais aussi des moments d'apprentissage, de réflexion tels notre temps fort autour de « L'art de la rhétorique » avec la compagnie du Double et les collégiens. À travers cet évènement, nous faisons la part belle aux compagnies régionales qui réalisent un travail minutieux et inventif de création autour du jeune public. *Pollen* présente en règle générale un programme de 5 à 10 spectacles dont 1 à 3 créations, 1 projet participatif ou 1 exposition, et entre 15 et 20 représentations.

LE FESTIVAL JEUNE PUBLIC POLLEN

LÉGENDE

 Communes participant au festival Pollen (2024)



2.5 Champs libres, spectaculaire par nature, un festival pour la ruralité

L'ATELIER SPECTACLE
SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL ART ET CRÉATION DE L'AGGLO DU PAYS DE DREUX

FESTIVAL **18 > 21 mai 2023 | GRATUIT** **CHAMPS LIBRES**
SPECTACULAIRE PAR NATURE

Judi 18 - Tremblay-Les-Villages
Vendredi 19 - Saint-Ange-et-Torçay / Crécy-Couvé
Fontaine-Les-Ribouts
Samedi 20 - Guainville / Gilles / Le Mesnil-Simon
Dimanche 21 - Mézières-En-Drouais / Ecluzelles

Retrouvez toute la programmation du festival sur www.latelier-a-spectacle.com

51 A, rue de Torçay - 28500 VERNOUILLET - 02 37 42 60 18

billetterieatsp@dreux-agglomeration.fr



Direction régionale
des affaires culturelles



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Affiche de la 1^{ère} édition du festival *Champs libres*





Le festival *Champs Libres* fut pour sa première édition une véritable réussite tant dans sa façon d'y associer les élus et les habitants qu'en termes de fréquentation. Ce festival se déroule en règle générale sur neuf communes, le week-end de l'Ascension.

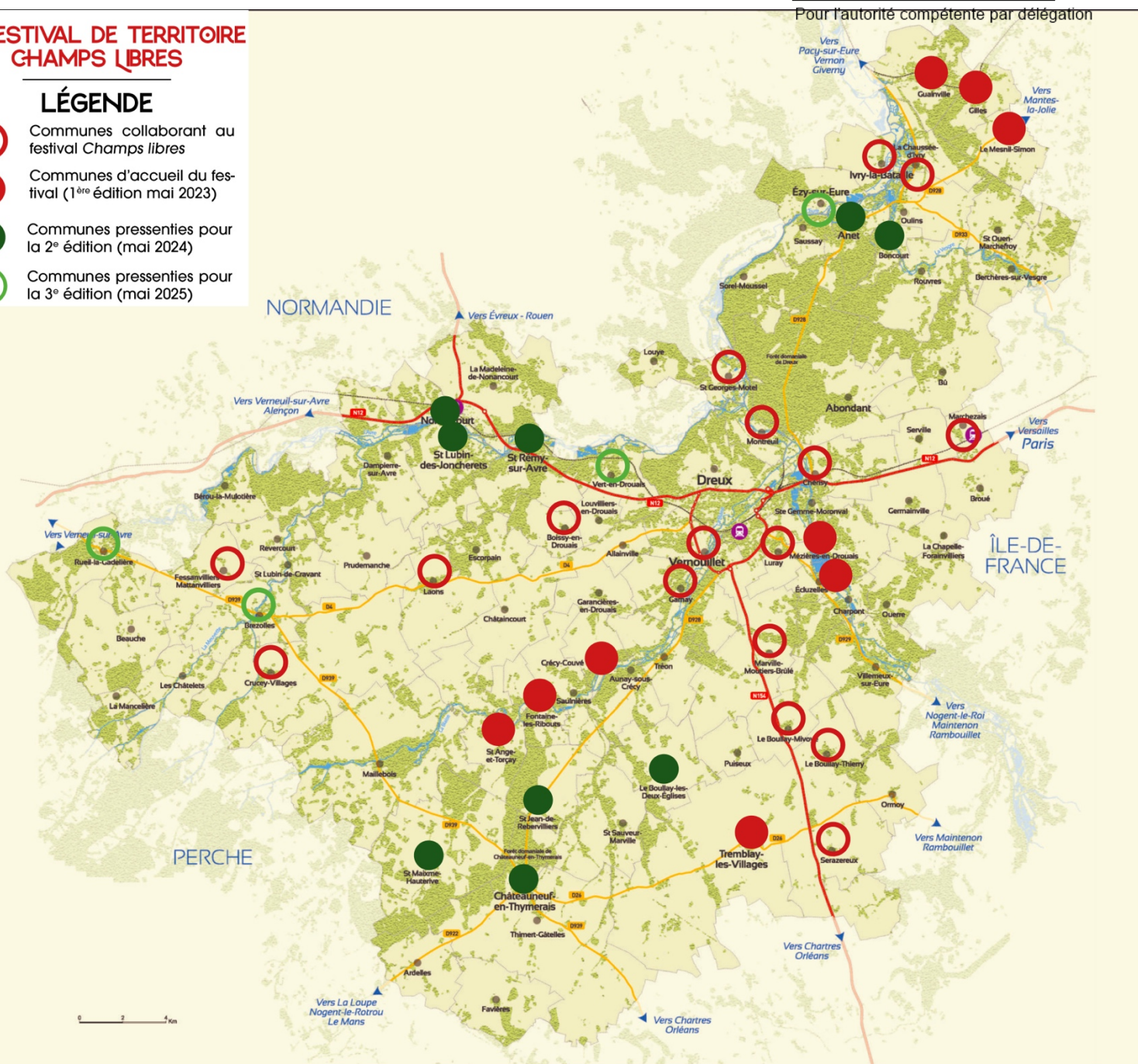
Sensible aux enjeux environnementaux et ouvert sur les droits culturels, ce festival a pour ambition de tisser de nouveaux liens entre les communes et les habitants de l'Agglo du Pays de Dreux, afin d'offrir à un large public des moments de partage et des rencontres artistiques, inédites et poétiques. Il privilégie la participation des habitants à travers des actions de médiation artistique et culturelle.

Au programme, une quinzaine de compagnies proposent une trentaine de représentations gratuites, en plein air, à destination de toutes et tous. Le cirque, la musique et la danse s'invitent au cœur des paysages, des villes et des espaces naturels afin de mettre en valeur les jardins, les cours d'eau, le patrimoine végétal, les sites remarquables, connus et inconnus, du patrimoine du Pays de Dreux. Une programmation artistique axée sur la découverte de lieux insolites et patrimoniaux signe des propositions inventives et décalées qui investissent et réinventent des paysages souvent peu connus des habitants.

LE FESTIVAL DE TERRITOIRE CHAMPS LIBRES

LÉGENDE

-  Communes collaborant au festival Champs libres
-  Communes d'accueil du festival (1^{ère} édition mai 2023)
-  Communes pressenties pour la 2^e édition (mai 2024)
-  Communes pressenties pour la 3^e édition (mai 2025)



Cartographie signant l'investissement des villes de l'Agglo sur le festival *Champs libres* –
une quarantaine de communes, soit 1 ville sur 2

➤ Rebondir sur les ressources du territoire

L'inscription du festival sur le territoire passe par une attention particulière portée à la protection et à la valorisation des espaces naturels de l'Agglo du Pays de Dreux et en particulier la vallée de l'Eure, l'espace naturel sensible de Mézières-Écluzelles, ainsi que l'étang de Gilles et le lac de Mézières-Écluzelles. Véritables richesses naturelles, ils sont aussi des sources d'inspiration pour les artistes et des cadres privilégiés pour l'accueil des spectacles. Nous désirons également interroger le territoire sur ses caractéristiques sociologiques, urbanistiques, démographiques et géographiques. Il s'agit de convoquer les artistes pour mettre en relation la création artistique avec la population et en résonance avec le territoire. Nous cherchons à proposer des spectacles interactifs, en intégrant « la parole et le geste de l'habitant ».

- **Le projet artistique et culturel du festival de territoire de l'Agglo du Pays de Dreux est fondé sur le principe des droits culturels**

Moteurs des réflexions artistiques de l'Atelier à spectacle, les droits culturels ont pour vocation une meilleure adéquation, et donc une meilleure appropriation du projet culturel avec et par les habitants. Cette réflexion a entraîné des choix marquants pour le projet culturel du festival. D'une part, les élus, les associations, les écoles des communes de l'Agglo sont invités à s'impliquer activement dans le processus d'accueil des étapes du festival. Des réunions publiques sont organisées en amont, de sorte que l'on entende la voix de chacun, pour prendre une part active dans les repérages, les lieux d'implantation du festival ou encore l'organisation des temps de convivialité. D'autre part, le festival privilégie également la participation des habitants aux actions artistiques et culturelles avant et pendant l'événement. Par le relais des élus municipaux, des associations locales et des réseaux sociaux, des groupes d'habitants sont invités à se produire lors de spectacles participatifs.

- **La nature comme source d'inspiration**



Compagnie La Meute – représentations au Mesnil-Simon et au Lac de Mézières-Écluzelles

2.6 Les résidences en infusion / Les résidences immersives

En écho au festival de territoire *Champs libres*, et au dispositif de *La Belle Rencontre*, nous choisissons de mettre en résonance sur l'Agglo des résidences en infusion ; il s'agit ainsi pour les compagnies à l'œuvre d'intégrer le contexte environnemental et social de notre territoire et de les associer à leur création, qui est alors sans cesse renouvelée. Ce n'est pas la création qui transforme le public, les spectateurs mais, à l'inverse, le fait d'interroger un territoire qui peut modifier l'écriture du projet de création ; c'est pour les artistes, une démarche artistique exemplaire et philanthropique qui consiste à laisser « infuser » leur création et à l'alimenter en entrant en écoute avec le territoire, et les habitants.

Les processus de création sont souvent plus longs que ceux d'une résidence classique et obligent l'équipe de médiation de l'Atelier à mettre en relation constante les équipes artistiques et les habitants. Des interviews, des rencontres, des réunions publiques ont lieu, mais également des ateliers d'écriture, de théâtre, des captations vidéo... Tout est prétexte à trouver, auprès de la population ou de groupes identifiés, des sources d'inspiration qui vont nourrir le propos artistique de la compagnie. La restitution est une œuvre unique, celle qui se joue pour le territoire, quand bien même elle est structurée par un schéma narratif, un canevas dramatique...

Nous accueillerons en résidence d'infusion :

- *Rad'O2*, Cie Le Chiendent,
- *Nos Déconfitures*, Cie Les Beaux Fiascos
- *Ici et là*, Cie Point virgule



Rad'O2, Cie Le Chiendent © Grégory Cherrier

2.7 Les pratiques amateurs

De manière générale, et on s'en étonne, les pratiques amateurs sont sous-représentées au sein des effectifs de spectateurs dans les théâtres ; partant du principe que le fait de voir des spectacles, de se confronter aux œuvres est nécessaire pour alimenter le vocabulaire artistique des créations amateurs, l'Atelier à spectacle met tout en œuvre pour capter ces publics, notamment en ce qui concerne la danse, puisqu'une dizaine d'écoles de danse sont présentes sur le territoire. Nous informons généreusement les pratiques par des réunions ciblées en musique, danse et théâtre. Des politiques tarifaires spécifiques sous forme de pass amateur encouragent la fréquentation de notre théâtre. Certains spectacles, qu'ils soient en salle ou en espace public, intègrent des amateurs ; ainsi, pour dépasser le stade de la classique représentation de fin d'année, nous proposons d'autres formes de rencontres en intégrant par exemple, sur un répertoire ciblé, des formes de représentations réunissant

professionnels et amateurs. Des stages, des masterclass, des formations dirigées par les artistes que nous programmons sont régulièrement proposés par l'Atelier... Ces actions bénéficient rapidement du bouche à oreille et permettent, au sein des écoles de musique et conservatoires, des partenariats. On se souvient avec émotion du projet participatif des Grooms *Don Qui ?* intégrant plus de 70 chanteurs amateurs, dont le foyer de vie de personnes handicapées de Marsaueux. Des artistes proposent même des ponts entre pratiques amateurs et professionnelles en direction d'adolescents ce, afin de susciter des vocations ; ils embauchent ainsi de jeunes gens sur leurs spectacles. Nous pensons à Gilles Baron pour la compagnie Origami et son spectacle mettant en scène de jeunes skateurs : *Oli Park*.

Nous proposerons prochainement dans nos programmes :

- Christine Salem, prêtresse du Maloya pour son dernier projet *Mersi* en collaboration avec le *Discobole Orchestra* (16 cuivres, batterie, guitare, contrebasse...); ces cuivres seront représentés par des « grands élèves » du conservatoire ou des amateurs confirmés.
- Comme nous avons pu en parler, nous accueillons le projet de François Morel, *Tous les marins sont chanteurs*, pour une chorale géante composée de 150 chanteurs issus de chorales de l'Agglo.
- Pour finir, la Cie Serres chaudes, à travers son projet *Bleuenn et Rozæ*, sollicite la présence de 10 femmes chanteuses.



Christine Salem et son projet *Mersi*

2.8 Une attention particulière aux publics empêchés

Au regard de la composition de notre population, nous sommes attentifs à la mixité sociale et des publics et à ne pas laisser sur le chemin le spectateur éloigné de nos programmations. Quantité d'accompagnements sont prévus avec notamment les maisons de quartier des Quartiers Politique de la Ville (QPV). Les billets solidaires, les formules inclusives de nos actions culturelles ou de nos spectacles sont autant de dispositifs facilitateurs. Les travailleurs sociaux des maisons de quartier sont volontaristes, proposent de venir avec les groupes sur les spectacles et organisent du covoiturage. Ils participent avec nous à la sélection des spectacles qui est adressée à ces familles. Ces spectacles sont particulièrement accessibles ; reviennent souvent des propositions visuelles autour du cirque, de la danse et du jeune public, mettant un peu de côté le discours théâtral.

Parmi nos nombreux groupes de publics empêchés, se trouvent les habitants des QPV de Dreux et Vernouillet pour les quartiers du Lièvre d'Or, de La Tabellionne et des Bâtes, les adolescents du dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif du Bois du Seigneur de Vernouillet, la Tournelle - foyer éducatif de jeunes enfants (à partir de 5 ans) et d'adolescents de Dreux, les enfants de l'accompagnement scolaire de la ville de Dreux, les orphelins et apprentis d'Auteuil du Château des Vaux, le foyer de vie de Marsauceux, le foyer chartrain, le service psychiatrique adolescent et jeune adulte et hôpital de jour de Dreux, la maison des femmes...

En collaboration avec la Ligue de l'enseignement, nous travaillons également avec le centre pénitencier de Châteaudun (28) pour lequel nous organisons des actions culturelles et accueillons également des détenus au sein de notre théâtre.

La mesure de Réparation Pénale s'inscrit dans le champ de la Protection de l'Enfance en Danger ainsi que de la Prévention de la Délinquance et a une double vocation : éducative et restaurative. Nous avons été sollicités par des associations mettant en relation des jeunes pouvant bénéficier de la réparation pénale et des établissements de mission de services publics ; nous avons décidé d'accueillir ces jeunes de manière régulière au sein de notre organisation liée au festival *Champs libres*.

3. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES DROITS CULTURELS

La notion de développement durable présente initialement un projet de civilisation, mais le concept a vite été restreint à des préoccupations d'ordre environnemental. Il s'agit à travers ce projet de réinterroger ce concept et de voir comment les arts et la culture peuvent contribuer à cet objectif du « vivre ensemble » en considérant à valeur égale la culture de l'autre. Il s'agit de promouvoir des approches transversales, reposant sur les valeurs de solidarité, de respect de la diversité culturelle, de démocratie culturelle locale et de citoyenneté, afin de remettre ainsi les habitants au cœur des politiques et des projets de territoires. C'est dans ce contexte que nous proposons de donner une place privilégiée aux publics et habitants que nous accueillons en prenant en compte leur culture et en leur donnant également les moyens de nous la présenter.

3.1 Impliquer le public dans nos choix musicaux

La diversité de nos publics, qui correspond à la population cosmopolite de l'Agglomération, nous conforte dans nos choix de musique du monde. À raison d'une proposition par saison, nous invitons le public présent sur un de nos spectacles musique du monde à voter pour le concert de son choix, parmi une sélection de 4 à 6 propositions venant du monde entier. Nous proposons de manière systématique que la convivialité de la soirée soit organisée par des associations de quartier. L'applaudimètre est notre outil de mesure pour vivre ensemble un temps festif et agréable, lançant ainsi le concert choisi l'année précédente.

3.2 Donner envie aux adolescents et aux publics jeunes de fréquenter notre équipement

Nous désirons porter toute notre attention sur la jeunesse. Notre préoccupation, tout comme de nombreux théâtres en France, est de faire des adolescents et des jeunes (les fameux 15-25 ans), en dehors des dispositifs scolaires, des spectateurs avertis, motivés et fidèles. Si nous analysons concrètement la fréquentation de ces jeunes, et par conséquent ce qui fonctionne, nous pouvons noter leur présence sur des spectacles qui :

- sont interprétés par des jeunes, voire par des amis qu'ils connaissent (dans des spectacles participatifs par exemple, comme *Oli park*, projet chorégraphié par Gilles Baron mettant en scène de jeunes skateurs du bassin drouais),
- des concerts de musiques actuelles ciblées, de la danse hip-hop, des projets alliant écritures numériques et arts de la scène.

Notre objectif aujourd'hui est tout d'abord de recueillir l'avis des adolescents pour mieux connaître leurs pratiques. Il nous faut pour cela :

- Investir par l'intermédiaire des jeunes les réseaux sociaux : il s'agit d'identifier la jeunesse qui fréquente le lieu en dehors des temps scolaires et d'en faire des ambassadeurs culturels afin qu'ils relaient les informations, qu'ils partagent leurs avis avec les personnes de leur âge via Facebook, Instagram et Tik Tok etc. ;
- Aller sur leur terrain : identifier les lieux où ils se trouvent (espace public, sortie des écoles, maisons de quartier, clubs de sports...) et tisser des liens avec eux de façon spontanée et dans un rapport d'égalité ;
- Faire en sorte que notre équipement soit un lieu accueillant, les relations publiques disponibles pour ces jeunes afin qu'ils sachent que cet endroit leur appartient et faire en sorte qu'ils puissent se les approprier ;
- Permettre aux jeunes de s'investir eux-mêmes dans le lieu, imaginer des dispositifs qui leur permettent cela : visites guidées du lieu par des ambassadeurs jeunes, organisation de concerts, tremplin dans le hall, ou pratiques hip-hop, jam sessions... ;
- Inclure les adolescents, les jeunes dans les instances de réflexion ou dans la vie institutionnelle de l'Atelier comme le Conseil d'exploitation, prendre au sérieux leur avis ;
- Prendre appui sur les établissements scolaires afin d'identifier parmi les élèves des délégués-culture. Ces élèves seraient formés sur le temps des cours à l'action culturelle comme vecteur de citoyenneté et pourraient devenir des « ambassadeurs culturels » auprès des jeunes de leur établissement ;
- Organiser un temps fort ado, comme un festival où les jeunes pourraient décider avec l'équipe de l'Atelier à spectacle de la programmation, peut être envisagé ; nous pensons nous reposer également sur les jeunes de la future compagnie amateur de l'Atelier.

L'enjeu est de générer du désir chez les jeunes en restant modeste et sans objectif de rendement ou de quantification. Cette question doit être partagée par les autres équipements culturels comme la médiathèque, les musées... mais également les acteurs sociaux et les enseignants.

L'Atelier désire mener des ateliers de réflexion en collaboration avec les enseignants, les acteurs du champ social, les professionnels de la culture afin de (re)questionner nos approches et pratiques pour donner une vraie place à la culture dans la vie des jeunes.

3.3 Privilégier l'outil de l'enquête des publics

Nous avons un réel attachement à tisser avec nos publics une relation de proximité parce que l'avis de nos spectateurs compte vraiment. L'évolution des publics, leur façon de vivre notre programmation et de fréquenter notre établissement nous intéressent vivement, soit pour confirmer des choix, soit pour faire évoluer ou modifier des partis-pris.

Nous avons récemment consulté notre public et avons pu noter justement que les origines géographiques de nos spectateurs pouvaient évoluer ; à titre d'exemple, les spectateurs hors département, en région Normandie et Île-de-France viennent plus régulièrement... L'outil de l'enquête est dirigé en interne et confié à des groupes d'étudiants en Master métiers de la culture.

3.4 Un comité des usagers dits « ambassadeurs » engagé dans la vie de l'Atelier

Nous avons mis en place, ainsi que nous l'avions annoncé dans le projet précédent, des groupes d'ambassadeurs, l'idée étant de permettre un relais des groupes identifiés, des quartiers... mais également d'écouter les besoins et les attentes des spectateurs.

Les thématiques s'orientent souvent en direction des usages de l'Atelier, notamment les horaires, l'ouverture de la buvette/restaurant, la billetterie ou les tarifs ; nous menons une réflexion également en ce qui concerne les aménagements du hall. Des échanges ont également lieu en ce qui concerne la réception des spectacles. Ce sont des moments précieux tant pour l'équipe que pour la trentaine d'ambassadeurs qui nous a rejoints.

Les droits culturels prennent complètement place avec ce comité des usagers. Les ambassadeurs sont de véritables médiateurs qui s'adressent aux habitants. Nous les formons pour qu'ils soient en capacité de parler des spectacles auprès de leurs proches, de leur entourage... Ils sont relais et intermédiaires entre la structure et des groupes identifiés ; certains maires de petites communes nous ont même rejoints pour être relais dans leur ville. Ils bénéficient de formations en début de chaque saison afin de bien connaître et comprendre la programmation et sont régulièrement invités à voir des spectacles, en qualité de « personnalités ».

III. INSCRIRE L'ATELIER DANS DES RÉSEAUX DE COLLABORATIONS

1. DES RÉSEAUX NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Pour la question du travail en réseau, nous prenons appui sur le Plan pour la création *Mieux produire, mieux diffuser*, présenté par le ministère, en juin 2023 ; en effet, aujourd'hui, en dehors de réseaux pour sortir d'un isolement territorial que nous vivons parfois, il serait indécemment :

- de faire cavalier seul concernant des diffusions dont l'empreinte carbone serait trop élevée ;
- de participer à un excès de production de créations, trop peu diffusées.

Ainsi, comme l'exprime le plan de la DGCA présenté ci-dessus, *Mieux produire et mieux diffuser*, c'est renforcer les coopérations et définir une bonne répartition des rôles tenus par les différents partenaires dans les différentes phases des cycles de production et de diffusion (résidences, tournées, etc.).

De manière générale, nous avons toujours été attentifs à s'insérer dans ces réseaux d'acteurs et permettre le partage de tournées, d'informations avec les réseaux du spectacle vivant. En dehors des vertus écologiques et économiques que ces réseaux permettent, l'idée est de confronter des points de vue, de faire partie d'un collectif collaborant ainsi à la contextualisation d'œuvres et inventant de nouvelles réceptions ou manières de diffuser.

- Les *rencontres itinérantes* qu'organise l'ONDA (Office national de la diffusion artistique) sont un endroit incontournable de diffusion mais aussi de partage d'informations et de calendriers donnant lieu à des tournées organisées sur le territoire métropolitain. Nous participons particulièrement aux RIDAS relatives aux territoires ultra-marins, aux projets inclusifs et participatifs et au cirque.
- L'OARA (Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine), avec lequel nous travaillons 2 à 3 reprises par saison, incite par ses rencontres professionnelles à partager des expériences de terrain et de programmation. Ses dispositifs de soutien, notamment par les aides à la diffusion et la coordination de tournées cohérentes géographiquement permettent tant de diminuer les frais d'approche que d'amoindrir l'impact carbone.
- Pour finir, nous participons également aux rencontres professionnelles organisées par Circa, le pôle national cirque de Auch et ARTCENA ou le festival Spring présentant l'actualité des projets cirque grâce à l'association de la Plateforme 2 Pôles Cirque en Normandie / La Brèche à Cherbourg et le Cirque-Théâtre d'Elbeuf non loin de Vernouillet.

2. UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AUX TERRITOIRES ULTRAMARINS ET À LA RÉGION OCÉAN INDIEN

Un travail de réseaux sur les territoires ultramarins et particulièrement sur l'océan Indien nous semble nécessaire afin de faciliter la visibilité des œuvres. Susciter des collaborations entre les artistes métropolitains et ultra-marins nous semble également important dans notre façon de participer à un enrichissement et un renouvellement des œuvres.

Nous sommes particulièrement à l'écoute des productions musicales de l'île de La Réunion, sensibles aux métissages artistiques et aux valeurs d'universalisme qu'elles véhiculent.

IOCAN (Indian Ocean Choreographic Arts Network), est une plateforme chorégraphique animée par Lalanbik, qui est le Centre de développement chorégraphique de l'océan Indien. Nous sommes

partenaire de cet établissement avec lequel nous avons le projet de coproduire des œuvres chorégraphiques du bassin océan Indien.

Le Pôle Régional des Musiques Actuelles de l'Île de La Réunion est un lieu ressource important du bassin océan Indien recensant les projets musicaux et permettant leur export à travers le monde par l'organisation de tournées.

3. UN MAILLAGE RÉGIONAL ET DÉPARTEMENTAL

La Région Centre-Val de Loire présente un solide maillage en matière d'équipements artistiques et culturels avec lesquels nous collaborons notamment par l'intermédiaire de Scène O' Centre, réseau auquel nous adhérons. Véritable interface entre les diffuseur-ses et les artistes, Scène O Centre contribue à la structuration du spectacle vivant en région Centre-Val de Loire et à sa mise en réseau à l'échelle régionale et nationale.

Des coproductions, ou programmations communes s'organisent entre les lieux conventionnés comme les scènes nationales de Bourges, Châteauroux, Blois, Orléans mais également Chartres afin de permettre certes des économies d'échelle mais surtout des dynamiques de territoire.

Nous travaillons régulièrement avec le Centre Dramatique National de Tours pour avoir programmé les œuvres de Jacques Vincey mais également avec le CDN d'Orléans en ce qui concerne des programmations et coproductions communes.

Le Centre Chorégraphique National de Tours est un interlocuteur précieux, tout d'abord parce que nous programmons régulièrement les œuvres de Thomas Lebrun mais également parce que nous échangeons régulièrement sur les productions chorégraphiques ultra-marines.

Les SMACS de la région Centre-val de Loire seront également des partenaires précieux tant dans l'aide à la diffusion en première partie des groupes émergents que pour construire également des tournées d'artistes nationaux et internationaux. Nous pensons à : Le Petit Faucheur à Tours, Les Bains douches à Lignières, Le Temps Machine à Joué-Lès-Tours.

Pour finir et dans le cadre du projet urbanistique du *Quartier spectaculaire*, Le POLAU, pôle arts et urbanisme situé à St Pierre des Corps soutient notre projet et nous oriente vers des partenaires pertinents.

4. DES PARTENARIATS LOCAUX

Comme nous avons pu l'écrire à travers tout ce document, nous nous attacherons sans relâche à travailler avec toutes les associations, institutions et structures culturelles et socio-culturelles de l'agglomération du Pays de Dreux : l'Odyssée comprenant la médiathèque et le conservatoire à rayonnement inter-communal, le Théâtre de Dreux, les maisons Proximum et maisons de quartier, l'association *Fenêtre sur films*, les salles d'exposition : l'ar(t)senal, la Maison des arts et la Micro-folie... mais également les lieux privés de diffusion de l'Agglo comme le 5 côté jardin, ou le 16, Café de La Blaise...

Les autres salles de l'Agglo seront également de solides partenaires pour les actions décentralisées de nos festivals de territoire : le Dianetum d'Anet, la salle des fêtes de Saint-Lubin-des-Joncherets, le théâtre de la Vallée (St Rémy-sur-Avre), l'Espace Clairnet de Luray. Les écoles de musique, les associations amateurs de danse et de théâtre, seront également des partenaires à privilégier.

Cette nouvelle mention *Art en territoire* nous invite à collaborer de manière large avec les acteurs.trices du territoire, sur un spectre large partant des établissements scolaires, allant vers les établissements de santé ou sociaux.

Nos étroites collaborations avec l'État local notamment concernant le contrat de ville, nous invitent à collaborer par définition avec les quartiers, les élus, et les villes mais également avec la mission locale, et les associations caritatives par exemple.

Pour finir, nos récentes collaborations avec le Département nous permettent de prendre de « la hauteur » sur notre territoire et nous incitent à élargir nos horizons aux frontières du département et même au-delà...

IV. ORGANISATION ET MOYENS DE LA STRUCTURE

1. LE VOLET RESSOURCES HUMAINES

1.1 L'équipe des permanents

L'ensemble de l'équipe de l'Atelier à spectacle est rattaché à l'Agglomération du Pays de Dreux qui est l'employeur. Cette équipe est composée de 11 personnes Équivalent Temps Plein pour des postes allant du grade d'attaché principal à la catégorie C. Les agents sont soit agents détachés de l'État (1), soit fonctionnaires de la fonction publique (6) soit contractuels (3) ou encore en CDI de droit privé (1).

Les tableaux ci-dessous présente la désignation des postes ainsi que leur organigramme.

➤ La filière technique

Filière	Désignation du poste	ETP	Catégorie	Supérieur hiérarchique
Administrative	Directeur technique	100%	A	La directrice
Technique	Régisseur général	100%	C	Le directeur technique
Technique	Régisseur lumière	100%	C	Le régisseur général
Technique	Agent d'entretien	100%	C	Le régisseur général

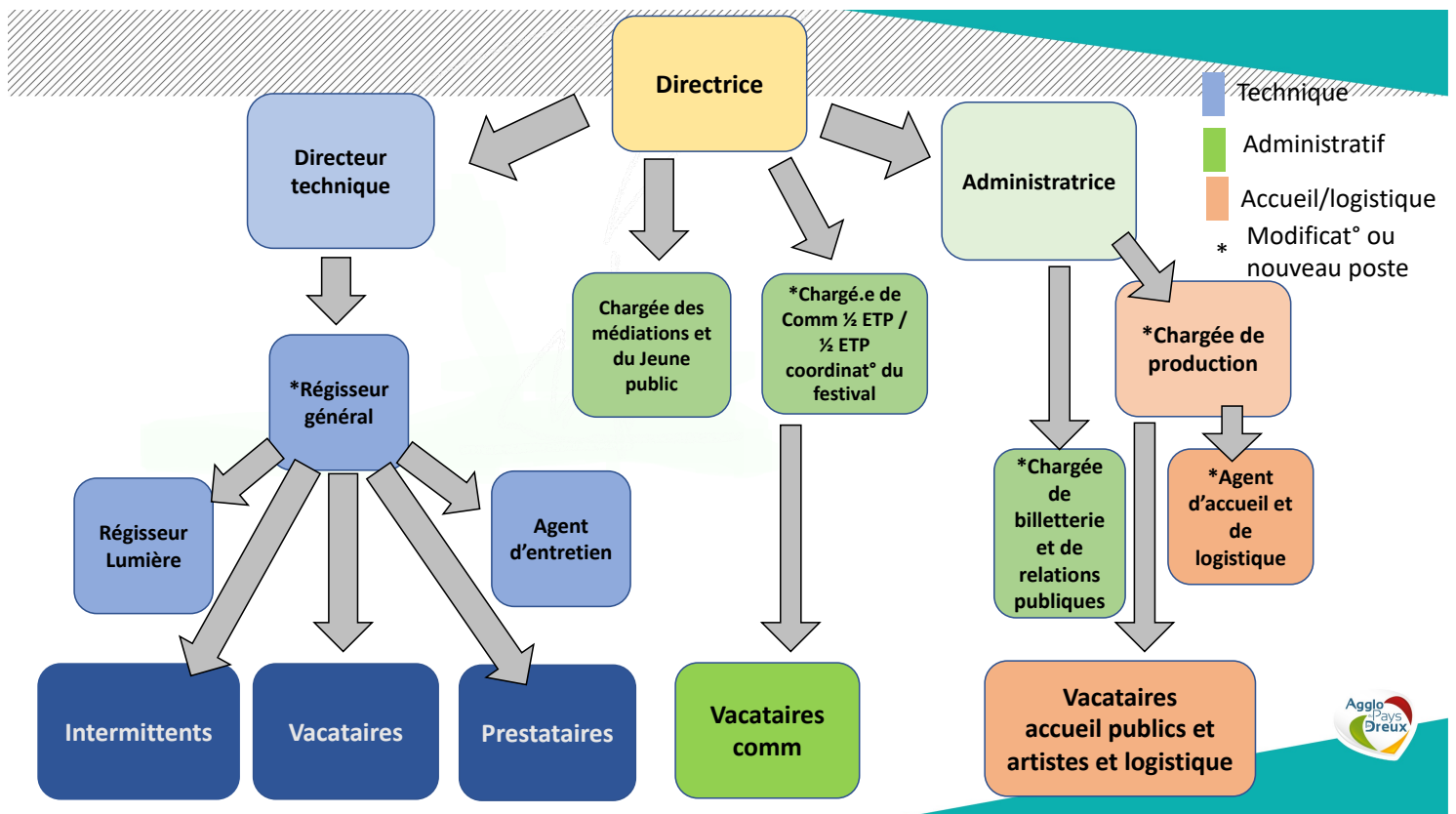
➤ La filière administrative

Filière	Désignation du poste	ETP	Catégorie	Supérieur hiérarchique
Administrative	Directrice	100%	A+	Le Directeur général Adjoint de l'EPIC
Administrative	Administratrice	100%	B+	La directrice
Administrative	Responsable de la communication et du festival Champs Libres	100%	A	La directrice
Administrative	Chargée des publics	100%	A	La directrice

➤ **La filière administrative (suite)**

Filière	Désignation du poste	ETP	Catégorie	Supérieur hiérarchique
Administrative	Chargée de production	100%	C	L'administratrice
Administrative	Chargée d'accueil et de billetterie	100%	C	L'administratrice
Administrative	Chargée d'accueil et de logistique	100%	C	L'administratrice

➤ **L'organigramme de l'Atelier à spectacle**



➤ **Vers quelles évolutions de l'équipe permanente ?**

L'Atelier à spectacle travaille à plein régime et l'équipe en place, au regard de son activité actuelle et à venir doit pouvoir s'étoffer rapidement, ce que prévoit les projections budgétaires pluriannuelles (sous réserve d'obtentions des crédits nécessaires à cette évolution) :

- En 2024 est prévu le recrutement d'un directeur.trice adjoint.e ; un poste adulte-relais, personne identifiée dans les quartiers QPV renforcera l'équipe de médiation.
- En 2025 sont prévus les recrutements d'un agent d'entretien en raison d'un départ en retraite, et d'un médiateur en direction des publics scolaires

- En 2026 est prévu le renforcement de l'équipe administrative avec le recrutement d'un.e secrétaire comptable.

Il s'agira de prioriser ce volet des ressources humaines et de finaliser la structuration de l'équipe.

1.2 Le personnel occasionnel et intermittent

Nous avons plaisir à travailler avec de nombreux intermittents du spectacle en technique, costumes, ou production. Il nous arrive également d'employer des artistes en direct pour des médiations par exemple. Nous travaillons également en renfort technique avec des directeurs techniques intermittents. Notre préoccupation pour tous ces champs professionnels liés à l'intermittence est de ne pas « genrer » les métiers et de veiller constamment à la parité, et plus particulièrement en ce qui concerne la technique.

Pour finir, nous travaillons également avec des prestataires notamment *Le Muscle*, opérateur culturel, qui prend en charge à nos côtés la coordination du festival *Champs Libres*.

1.3 Les bénévoles, les stagiaires

Des bénévoles renforcent l'équipe pour la seule manifestation de *Champs Libres*. Ambassadeurs de l'Atelier, élus de petites communes ou responsables/membres d'associations, ces personnes représentent des aides ponctuelles et ne remplacent en rien des postes de vacataire ou intermittent. Il est important qu'en qualité de Scène conventionnée, nous puissions faire bénéficier des jeunes (et moins jeunes) de nos savoir-faire. Des stagiaires viendront ainsi soutenir l'équipe, sur des missions bien ciblées notamment la communication, la médiation et la technique... Des partenariats avec les universités de Nantes et de Rouen nous permettent d'accueillir tous les ans des étudiants de Master 1 ou 2 en *Direction Projets ou Établissements Culturels* ou *Parcours Expertise des médiations, Professions et Institutions de la Culture (EPIC)*.

2. L'ÉQUIPEMENT

2.1 L'historique

En 1945, Bernard Robert, maître-charpentier de Saint-André-de-l'Eure s'installe à Vernouillet. Après avoir découvert la technique de charpente en lamellé-collé qu'il développera au sein des Hangars Robert, il sera reconnu pour son travail, notamment pour le plus « grand chantier du monde » pour la Compagnie française de l'Azote au Havre avec plus de 70 000 m² de charpente en lamellé-collé.

Deux événements viendront perturber la belle lancée des Hangars : le choc pétrolier de 1974 et l'accident de voiture de Bernard Robert en 1977. Toutefois, il résistera jusqu'au bout pour sauver son entreprise. Condamné à ne plus pouvoir la diriger, il s'associe avec Bermaho, un spécialiste de l'isolation des méthaniers. Les Hangars Bermaho-Robert ferment en 1983 suite à un plan de redressement déposé au tribunal de Paris.

Un an plus tard, la Ville de Vernouillet rachète les lieux pour y installer ses services techniques, son école de musique et organiser des spectacles. Les Hangars Robert sont alors rebaptisés *l'Atelier à spectacle*. Après vingt ans d'activité artistique et culturelle, l'Atelier bénéficie d'un important programme de travaux pour moderniser le bâtiment. L'idée est de créer un lieu « où l'on fabrique des spectacles ».



L'architecte veille à conserver l'ambiance des anciens hangars en mettant en valeur le bois déjà existant et en conservant certains outils de l'ancienne usine. En 2004, la structure est inscrite comme compétence communautaire au sein de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale, Dreux agglomération. La même année, les travaux se terminent.

Scène conventionnée d'intérêt national - *Art et Création* depuis 2011, l'Atelier à spectacle est un lieu de production et d'accueil en résidence. Cela implique donc sa participation au renouvellement du spectacle vivant et pluridisciplinaire du territoire régional à l'international.

L'Atelier à spectacle est également un lieu tourné vers le public et le territoire. C'est pourquoi, tous les ans, des programmations hors-les-murs en direction des habitants de l'Agglo du Pays de Dreux sont mises en place, avec *La Belle Rencontre*, *Pollen*, et *Champs libres* notamment. En raison de ces nouveaux programmes organisés hors-les-murs, l'établissement change de mention et devient, à compter du 1^{er} janvier 2024, Scène conventionnée d'intérêt national – art en territoire.

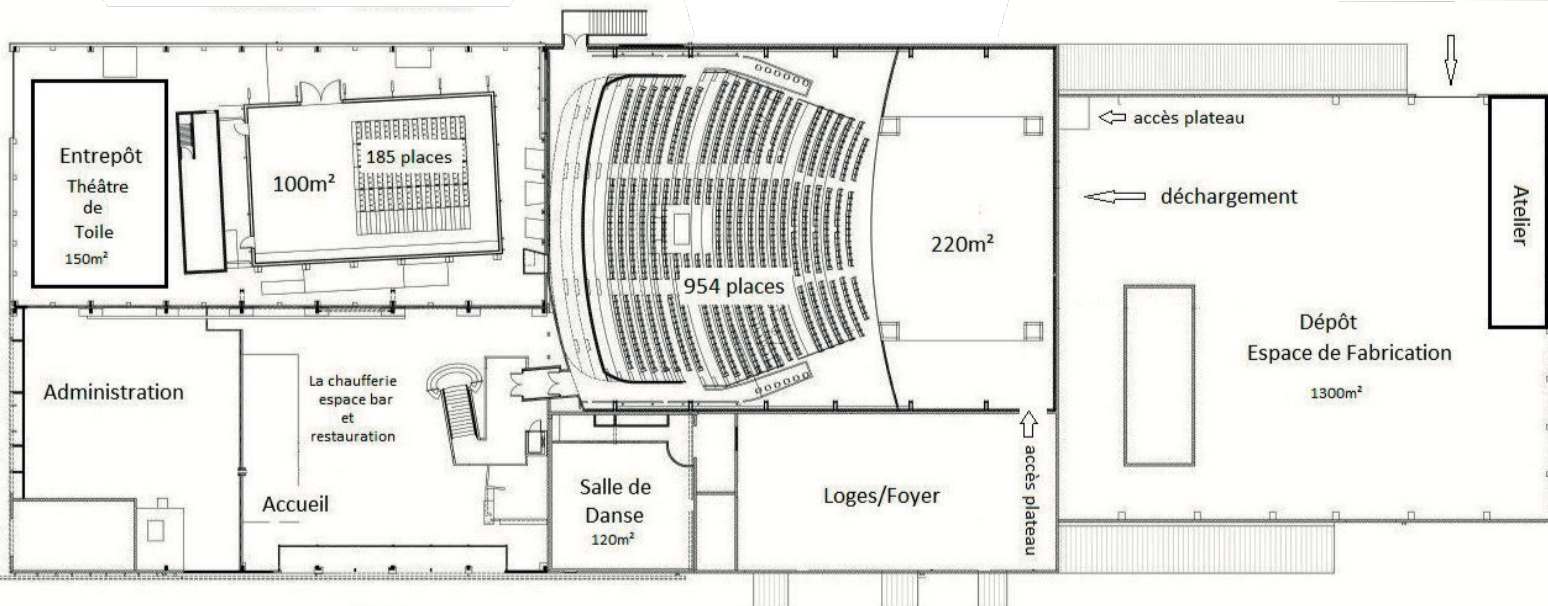
2.2 Le théâtre

L'ATELIER À SPECTACLE représente une superficie de 5.000 m².

Petite salle « Le Séchoir »

Grande salle « L'Atelier »

Le Dépôt



❖ Les espaces

▪ L'ATELIER présente :

6 loges artistes
1 bureau des compagnies
1 foyer artistes



SALLE
954 places assises

CADRE DE SCÈNE
Ouverture cadre de scène 14,90 m / hauteur 8 m
Ouverture de rideaux scène 13,20 m / hauteur 6 m sous frise
Le proscénium est en ellipse de 30 cm de profondeur
Décaissement de fosse gradin de 1 m

PLATEAU
Largeur utile 30m
Profondeur de scène 12.50 m
Dimension plateau 220m²
Hauteur sous ponts 6.00 m
Hauteur sous perches 8.00 m

- **LE SÉCHOIR** présente :

1 loge pour 12 personnes



SALLE

Gradin télescopique de 185 places
300 places debout

DIMENSIONS DU PLATEAU

Se trouve au niveau du sol
Ouverture de la scène : 9.50 m
Profondeur de scène : 10 m
Hauteur sous ponts : 5 m
Régie son et lumière en haut du gradin

- **LE LABO**

Salle de danse



- **LA LINGERIE**

Le théâtre est équipé d'une machine à laver, d'un sèche-linge et d'une centrale vapeur. Le nettoyage à sec est sous-traité (pressing).

- **LES LOGES**



▪ **LA CHAUFFERIE**

Bar/Restaurant



▪ **LE DÉPÔT**

Espace de construction de décors



3. LE BUDGET PLURIANNUEL 2024/2027

Pour l'autorité compétente par délégation

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024/2027**. L'ATELIER A SPECTACLE .**

ANALYSE PROSPECTIVE	Evol.	2023	Evol.	2024	Evol.	2025	Evol.	2026	Evol.	2027
A RECETTES de FONCTIONNEMENT		1 599 070	11,3%	1 779 050	4,5%	1 859 800	2,7%	1 909 500	-2,1%	1 868 500
70 PRODUITS DES SERVICES		140 000	6,79%	149 500	0,33%	150 000	1,67%	152 500	-36,39%	97 000
billetterie		126 000	3,17%	130 000	0,00%	130 000	1,54%	132 000		85 000
bar et produits dérivés		14 000		19 500		20 000		20 500	-35,61%	12 000
74 DOTS & PARTICIPATIONS										
TOTAUX ETAT		194 630	30,43%	253 850	17,23%	297 600	5,71%	314 600	10,87%	348 800
Total service ETAT (autre que DRAC)		11 600		16 250		17 000		22 500		24 800
ETAT - ANCT projet quartiers		11 600		16 250		17 000		22 500		24 800
ETAT - Drac		183 030	29,8%	237 600	18,1%	280 600	4,1%	292 100	10,9%	324 000
TOTAL SCIN ETAT		80 000		90 000		90 000		90 000		90 000
Politique de la ville - La Belle Rencontre		16 000		17 000		18 000		18 500		19 000
LCC		2 030		3 600		3 600		3 600		4 000
Festival de territoire		15 000		17 000		19 000		20 000		21 000
Services des publics		30 000		30 000		30 000		30 000		30 000
Mesures nouvelles		40 000		80 000		120 000		130 000		160 000
TOTAUX COLLECTIVITES PARTENAIRES SCIN - Région/Département		101 000	30,69%	132 000	25,00%	165 000	16,36%	192 000	14,58%	220 000
Région		78 000		82 000		100 000		120 000		140 000
Département		23 000		50 000		65 000		72 000		80 000
TOTAL PARTICIPATION ACTIVITES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET COMMUNES AGGLO		33 340		43 000		43 000		45 700		40 000
(Festivals Jeune Public et Champs libres : participations des communes, Participation des établissements scolaires)		33 340		43 000		43 000		45 700		40 000
75 et 77 AUTRES PRODUITS		1 130 100	6,25%	1 200 700	0,29%	1 204 200	0,04%	1 204 700	-3,49%	1 162 700
TOTAL AGGLO DU PAYS DE DREUX SCIN - Subvention d'équilibre de l'EPCI		1 090 000		1 150 000		1 150 000		1 150 000		1 150 000
Produits exceptionnels et mécénat		0		2 000		3 000		3 000		2 000
quote part sub d'investissement		10 100		10 700		10 700		10 700		10 700
Location de salles		30 000		36 000		37 000		37 500		0
Sociétés civiles (CNM, SACEM...)		0		2 000		3 500		3 500		0
B DEPENSES de FONCTIONNEMENT		1 599 070	11,3%	1 779 050	4,54%	1 859 800	2,67%	1 909 500	-2,15%	1 868 500
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		711 106	5,78%	752 210	5,99%	797 278	2,44%	816 700	-3,97%	784 300
achats		18 298		18 400		19 000		19 500		21 000
prestation de service communication		44 740		46 200		46 200		50 000		46 000
location		28 391		28 891		29 000		30 500		42 500
entretien maintenance		23 350		21 700		21 800		22 500		10 000
autres frais divers		6 231		9 051		8 000		8 000		8 000
documentation		1 200		1 200		1 200		1 200		1 200
concours divers cotisations		1 500		1 500		1 500		1 500		1 500
contrat de prestation de services		34 484		64 471		100 378		112 700		140 000
voyages et déplacements (équipes artistiques)		51 266		52 000		60 000		62 900		58 300
réceptions (hébergements et repas équipes artistiques)		77 676		86 000		87 000		92 400		82 000
autres services ext + honoraires prospection		400 840		400 000		400 000		392 000		350 000
impôts et taxes		15 400		15 600		16 000		16 200		16 400
assurances		7 730		7 197		7 200		7 300		7 400
012 CHARGES DE PERSONNEL		749 450	18,32%	886 772	4,16%	923 622	3,72%	958 000	0,10%	959 000
dont salaires et charges (techniciens, administratifs+ intermittents+vacations)		613 048		744 372		780 622		815 000		815 000
060- ET 61- CHARGES DSIM +PBMG- ENTRETIEN BATIMENT		136 402		142 400		143 000		143 000		144 000
65 ET 67 AUTRES CHARGES Y COMPRIS CHARGES EXCEPTIONNELLES		47 014	11,39%	52 368	3,12%	54 000	0,19%	54 100	-13,68%	46 700
autres charges de gestion courante (droits d'auteur)		43 818		51 820		52 500		52 500		45 000
charges exceptionnelles		3 196		548		1 500		1 600		1 700
66 CHARGES FINANCIERES		11 400		8 800		8 000		7 800		7 600
intérêts de l'emprunt		11 400		8 800		8 000		7 800		7 600
68- IMMOBILISATION INCORPORELLES ET CORPORELLES		80 100		78 900		76 900		72 900		70 900

* Les dotations aux amortissements ne prennent en compte que le remboursement de l'emprunt en cours. De nouveaux emprunts ne sont pas exclus, en particulier pour le projet de requalification des extérieurs. Il sera toutefois nécessaire de rester très attentif aux charges de fonctionnement qui seront induites par ces futurs emprunts.

** L'épargne de gestion est destinée à couvrir une partie des dépenses d'investissement. D'autres ressources pourront venir compléter les recettes d'investissements, en fonction des projets qui induiront des pistes de recherche de financement. Notamment :

1/ concernant le projet de requalification des extérieurs (percement entrée route de Chartres avec signalétique, réfection du parking et rénovation des façades), estimé à 9 millions d'€, l'Union européenne et le Contrat plan Etat -Région pourront être sollicités.

2/ concernant le renouvellement du parc de matériel technique, un PPI (plan pluriannuel d'investissement) pourrait être formalisé avec la DRAC CVDL, le CNM, la Région et le Département.

Nous pouvons noter que l'augmentation des partenaires participe aux nouvelles embauches.

Pour finir, la stabilité voire la légère diminution de l'enveloppe artistique sur 2027 correspond à la fermeture de l'équipement et à son itinérance.

❖ Précisions budgétaires

3.1 L'impact des travaux de l'Atelier à spectacle

Comme nous avons pu l'exprimer en introduction, le projet de SCIN sur 4 ans doit aborder le fait de travaux projetés sur 2 saisons : 26/27 et 27/28 impactant donc au minimum 18 mois du budget prévisionnel.

- Les recettes propres (billetterie, locations de salles, bar) sont diminuées ;
- Néanmoins, la teneur de l'activité incluant la réouverture de l'équipement reste quasi stable.

3.2 L'extinction de la dette des emprunts

Un emprunt pour travaux avait été contracté en 2013 ; celui-ci touche à sa fin en 2027, libérant ainsi une capacité d'emprunt en investissement, quand bien même le gros œuvre du bâtiment est bien pris en charge par la collectivité.

3.3 Le choix de la stabilité de l'enveloppe artistique

Une légère baisse est prévue sur l'artistique sur les exercices de 2026 et 2027, car nous n'aurons pas exactement la même exploitation ; en effet, nous pouvons penser à une fermeture des deux salles. Les grosses productions ou têtes d'affiches seront plus rares même si nous pouvons prévoir un partenariat avec le parc des expositions de la ville de Dreux.

De même, nous en profiterons pendant cette période pour développer nos programmations hors-les-murs, dans les salles environnantes, notamment au théâtre de Dreux. Les actions culturelles, les médiations sont programmées en nombre au niveau des QPV d'où une demande plus importante au niveau de l'État local – Drac et ANCT. Nous prévoyons également une programmation en itinérance sous chapiteaux, ce qui a un coût.

3.4 Une projection vers la Scène nationale

La collectivité affirme sa volonté de candidature au label de Scène nationale, au terme de ce projet de Scène conventionnée – art en territoire.

- Pour cela, l'Agglo du Pays de Dreux a montré des engagements forts qu'il est important de souligner ; nous sommes passés d'une subvention d'équilibre de 910 000 € en 2020 à 1 200 700 € en 2024, soit une augmentation de 290 700 € (l'Agglo abonde à hauteur de 125 000 € sur le festival de territoire). Priorité est donnée aux créations de postes afin de finaliser la structuration du projet global.
- Cela se traduit également par une prise en charge des dépenses au niveau des ressources humaines, en prévoyant une hausse de 35% des dépenses entre 2023 et 2026. Cela veut dire que la collectivité désire non pas étoffer son offre mais plutôt la structurer et anticiper en termes de préparatifs son rayonnement sur un territoire élargi, correspondant davantage aux frontières du département.
- Nous notons une demande croissante des crédits de l'État, notamment en ce qui concerne les mesures nouvelles afin de pouvoir anticiper notre travail de structuration vers le projet de Scène nationale, souhaité par l'Agglo.

V. ÉVALUATION DU PROJET

1. L'ÉVALUATION ANNUELLE

Une évaluation annuelle a pour objet d'établir un bilan régulier, action par action, de la mise en place du projet culturel et artistique. En constante évolution, le projet doit être ouvert et adaptable au réajustement, aux attentes et besoins exprimés par les publics et les artistes ; cette évaluation peut prendre plusieurs formes : celles d'un bilan d'activités, d'une auto-évaluation, d'une enquête de satisfaction... Nous prendrons en compte les items suivants : les critères artistiques, les critères « recettes » par le chiffre d'affaires obtenu, les indicateurs de fréquentation, les suivis des résidences, les entretiens annuels des ressources humaines...

Qu'il s'agisse de l'Agglo du Pays de Dreux ou des diverses institutions et partenaires : Département, Région, État, mais également les différentes sociétés civiles tous et toutes attendent de l'Atelier à spectacle ces bilans de fréquentation. Des bilans d'actions et des bilans financiers seront produits également pour les instances de la vie institutionnelle, au plus tard en mars de l'année suivante.

2. L'ÉVALUATION PLURIANNUELLE DÉSIGNE LES MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET LES INDICATEURS

Le ministère de la Culture précise ainsi les conditions de l'évaluation de l'attribution de l'appellation de Scène Conventionnée d'intérêt national :

- Le compte rendu financier annuel est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus,
- Au moins six mois avant le terme de la convention, l'auto-évaluation produite par la directrice ou le directeur est communiquée aux partenaires signataires de la convention, accompagnée du bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif communiqué par le bénéficiaire comme prévu qui fait la synthèse des comptes rendus annuels susmentionnés,
- Dans les bilans annuels comme dans l'évaluation finale, les indicateurs quantitatifs auront vocation à être accompagnés d'éléments de contexte et documentés par des éléments cartographiques.

Ci-après, la grille établie par le ministère de la Culture pour l'évaluation et les indicateurs.

➤ Grilles d'évaluation pour les SCIN - art en territoire

Objectifs	Indicateurs associés à l'objectif	Moyenne 4 dernières années	Prévision n+1	Prévision n+2	Prévision n+3	Prévision n+4
Proposer une programmation allant à la rencontre des populations du territoire à travers une diffusion hors les murs ou en itinérance	Nombre total de spectacles					
	Dont en décentralisation/itinérance					
	Nombre de représentations					
	Dont en décentralisation/itinérance					
	Nombre de lieux de représentation hors les murs					
	Nombre de communes ou groupements de communes partenaires dans le cadre de la programmation décentralisée/en itinérance					
	Fréquentation des spectacles payants dans les murs					
	Dont public jeune*					
	Dont public scolaire**					
	Fréquentation des spectacles payants hors les murs					
	Dont public jeune					
	Dont public scolaire					
	Fréquentation des spectacles gratuits hors les murs***					
Développer une action culturelle à l'attention de toutes les populations du territoire, notamment à celles qui pour des raisons sociales, économiques, géographiques ou physiques sont éloignées de l'offre et des références artistiques proposées par la programmation	Nombre de participants aux actions culturelles					
	Dont scolaires					
	Dont étudiants					
	Nb d'actions permettant une rencontre entre amateurs et professionnels					
	Nombre d'établissements scolaires et universitaires partenaires					
	Nombre d'établissements d'enseignement supérieurs culture partenaires					
	Nombre de structures partenaires hors du champ culturel et éducatif					
	Nombre de résidences d'artistes professionnels organisées sur le territoire					
	Nombre de journées de résidence d'artistes professionnels sur le territoire					
Budget consacré au programme d'actions lié à la mention	Nombre de communes partenaires pour l'implantation des résidences et l'action culturelle					
	Budget global d'accueil					
	Dont programmation décentralisée/en itinérance					
	Budget résidences territoriales					
	Budget action culturelle					
Dont liée à la programmation décentralisée/en itinérance						

- * bénéficiant du tarif jeune public
- ** bénéficiant du tarif groupe scolaire
- *** à renseigner au moment de l'évaluation mais ne fait pas l'objet d'une cible à définir au départ

CONCLUSION

Le rôle d'un directeur.trice d'établissement du diamètre de L'Atelier à spectacle n'est-il pas finalement d'être un simple passeur ? Ce magnifique équipement qui m'a été confié a déjà une histoire de 40 années de diffusion et de création et je viens de passer 4 années (seulement) à poursuivre le travail qui consiste à restaurer, faire évoluer, et accompagner l'Atelier à spectacle.

Aujourd'hui, on le voit bien, l'Atelier à spectacle est à un tournant de son histoire dont s'est largement emparé l'équipe politique en place. Cette ambition visionnaire qu'est *Le Quartier spectaculaire* inscrit définitivement, ainsi que l'on décrit les habitants, l'Atelier à spectacle comme un « cœur battant » dans la ville, et dans l'Agglo du Pays de Dreux. Comme l'exprime son Président Gérard Sourisseau : « *Au cœur d'un quartier appelé à se métamorphoser, l'Atelier à spectacle n'a pas fini de nous surprendre* ».

Ce changement de mention de la Scène conventionnée raconte tout finalement. Nous modifions notre manière de percevoir le spectacle et la culture pour poursuivre cet ancrage sur le territoire et faire fi des discours de renoncement des sociologues de la culture. Nous refusons le déterminisme qui consisterait à faire de l'Atelier un tour d'ivoire cultivant l'entre-soi. C'est exactement l'inverse. L'Atelier à spectacle se veut être un lieu de vie, de partage, permettant à la culture de rayonner sur tout son territoire et de participer à faire grandir harmonieusement les jeunes générations du bassin drouais.

Le théâtre de l'Atelier à spectacle, tel que je l'imagine, est à la croisée d'un endroit de création, de bouillonnement artistique, et d'une configuration sociale étonnante où le partage et la rencontre entre les habitants, artiste et spectateurs ont pour principe l'aventure humaine, celle qui participe à construire avec poésie des individualités, à enrichir les consciences, le libre-arbitre et l'esprit critique.

Emmanuelle SINDRAYE, directrice de l'Atelier à spectacle



Inauguration du festival de territoire *Champs libres* © Fabien Garou



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Eure-
et-Loir**
LE DÉPARTEMENT



**BUDGET PREVISIONNEL DE
FONCTIONNEMENT
CPO ART EN TERRITOIRE 2025/2027**

. L'ATELIER A SPECTACLE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025

ANALYSE PROSPECTIVE	Convention pluriannuelle d'objectifs Art en territoire									
	Evol.	2024	Evol.	2025	Evol.	2026	Evol.	2027	Evol.	2028
A RECETTES de FONCTIONNEMENT	13,8%	1 817 562	14,7%	2 084 125	2,6%	2 138 625	0,0%	2 138 625	8,0%	2 309 500
70 PRODUITS DES SERVICES	30,92%	181 063	2,73%	186 000	-35,48%	120 000	-8,33%	110 000	69,09%	186 000
billetterie		165 676	2,61%	170 000	-35,29%	110 000	0,00%	110 000	54,55%	170 000
bar et produits dérivés		15 387		16 000		10 000		0		16 000
74 DOTS & PARTICIPATIONS										
TOTAUX ETAT	1,73%	198 000	63,45%	323 625	30,90%	423 625	9,44%	463 625	11,40%	516 500
Total service ETAT (autre que DRAC)		15 000		37 125		37 125		37 125		15 000
ETAT - ANCT projet quartiers		15 000		15 000		15 000		15 000		15 000
Poste adulte relai				22 125		22 125		22 125		0
ETAT - Drac	0,0%	183 000	56,6%	286 500	34,9%	386 500	10,3%	426 500	17,6%	501 500
TOTAL SCIN ETAT		105 000		105 000		105 000		105 000		105 000
Festival de territoire		0		0		0		0		0
Architecture et patrimoine		30 000		30 000		30 000		30 000		30 000
Services des publics		30 000		35 000		35 000		35 000		35 000
Politique de la ville - La Belle Rencontre		16 500		16 500		16 500		16 500		16 500
Acte		1 500		1 500		1 500		1 500		1 500
Mesures nouvelles ***		0		100 000		200 000		240 000		315 000
TOTAUX COLLECTIVITES PARTENAIRES SCIN - Région/Département	40,59%	142 000	-14,44%	121 500	16,87%	142 000	2,82%	146 000	4,11%	152 000
Région	17,95%	92 000	-11,41%	81 500	12,88%	92 000	3,26%	95 000	5,26%	100 000
SCIN Région		70 000		66 500		66 500		66 500		66 500
Festival de territoire		22 000		15 000		15 000		15 000		15 000
Mesures nouvelles ***		0		0		10 500		13 500		18 500
Département	117,39%	50 000	-20,00%	40 000	25,00%	50 000	2,00%	51 000	1,96%	52 000
SCIN département		25 000		20 000		20 000		20 000		20 000
Festival de territoire		25 000		20 000		20 000		20 000		20 000
Mesures nouvelles ***		0		0		10 000		11 000		12 000
TOTAL PARTICIPATION ACTIVITES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET COMMUNES AGGLO (Festivals Jeune Public et Champs libres : participations des communes, Participation des établissements scolaires)		44 951		40 000		40 000		40 000		40 000
75 et 77 AUTRES PRODUITS	10,75%	1 251 548	12,90%	1 413 000	0,00%	1 413 000	-2,41%	1 379 000	2,61%	1 415 000
TOTAL AGGLO DU PAYS DE DREUX SCIN - Subvention d'équilibre de l'EPCI		1 194 000		1 354 000		1 354 000		1 354 000		1 354 000
Produits exceptionnels et mécénat		0		2 000		3 000		5 000		5 000
quote part sub d'investissement		12 500		12 500		12 500		12 500		12 500
Location de salles		36 748		37 000		36 000		0		36 000
Sociétés civiles (CNM, SACEM...)		8 300		7 500		7 500		7 500		7 500
B DEPENSES de FONCTIONNEMENT	13,5%	1 817 562	14,67%	2 084 125	2,62%	2 138 625	0,00%	2 138 625	7,99%	2 309 500
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	16,04%	827 238	2,76%	850 050	3,16%	876 950	1,16%	887 135	5,11%	932 450
achats		32 848		32 600		35 000		29 000		35 000
prestation de service communication		64 327		66 000		66 000		66 000		70 000
location		26 408		34 500		36 000		40 000		40 000
entretien maintenance		11 000		11 000		11 000		0		11 000
autres frais divers		4 382		9 000		9 000		18 685		9 000
documentation		1 200		1 200		1 200		1 200		1 200
concours divers cotisations		2 250		2 250		2 250		2 250		2 250
contrat de prestation de services		36 627		40 500		42 500		45 000		45 000
voyages et déplacements (équipes artistiques)		81 924		84 000		86 000		90 000		92 000
réceptions (hébergements et repas équipes artistiques)		73 675		74 000		78 000		80 000		87 000
autres services ext + honoraires prospection		469 140		470 000		485 000		490 000		515 000
impôts et taxes		15 135		15 600		15 600		15 600		15 600
assurances		8 322		9 400		9 400		9 400		9 400
012 CHARGES DE PERSONNEL	7,77%	660 700	31,91%	871 500	2,70%	895 000	5,59%	945 000	5,29%	995 000
dont salaires et charges (techniciens, administratifs+ intermittents+vacations)		660 700		871 500		900 000		945 000		995 000
060- ET 61- CHARGES DSIM +PBMG- ENTRETIEN BATIMENT		167 612		209 205		212 185		150 000		215 560
65 ET 67 AUTRES CHARGES Y COMPRIS CHARGES EXCEPTIONNELLES	31,18%	61 674	-6,77%	57 500	3,48%	59 500	3,36%	61 500	16,26%	71 500
autres charges de gestion courante (droits d'auteur)		61 674		56 000		58 000		60 000		70 000
charges exceptionnelles		0		1 500		1 500		1 500		1 500
66 CHARGES FINANCIERES		8 795		6 130		5 250		5 250		5 250
intérêts de l'emprunt		8 795		6 130		5 250		5 250		5 250
68- IMMOBILISATION INCORPORELLES ET CORPORELLES		91 543		89 740		89 740		89 740		89 740

Le budget prévisionnel tient compte d'une fermeture estimée de l'équipement et une saison itinérante entre septembre 2026 à septembre 2028,

* Les dotations aux amortissements ne prennent en compte que le remboursement de l'emprunt en cours. De nouveaux emprunts ne sont pas exclus, en particulier pour le projet de requalification des extérieurs. Il sera toutefois nécessaire de rester très attentif aux charges de fonctionnement qui seront induites par ces futurs emprunts.

** L'épargne de gestion est destinée à couvrir une partie des dépenses d'investissement. D'autres ressources pourront venir compléter les recettes d'investissements, en fonction des projets qui induiront des pistes de recherche de financement. Notamment :

1/ concernant le projet de requalification des extérieurs (percement entrée route de Chartres avec signalétique, réfection du parking et rénovation des façades), estimé à 14 millions d'€, l'Union européenne et le Contrat plan Etat -Région pourront être sollicités.

2/ concernant le renouvellement du parc de matériel technique, un PPI (plan pluriannuel d'investissement) pourrait être formalisé avec la DRAC CVDL et le CNM.

*** Les mesures nouvelles correspondent à une évolution souhaitée, elle n'engage en aucun cas les financeurs dont la participation reste soumise au vote et à la disponibilité des crédits chaque année

Formulaire VHSS – personnes morales de droit public (relevant du Code général de la fonction publique)

Déclaration et engagement de la structure demandeuse d'une subvention du ministère de la Culture au titre de ses obligations en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels –VHSS

Notice explicative :

A compter de 2022, le ministère de la Culture conditionne l'attribution de ses aides au respect, par les bénéficiaires, de leurs obligations en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) au sein de leur structure.

Cette conditionnalité des aides s'inscrit dans le cadre du plan de lutte contre les VHSS proposé par le ministère de la Culture pour le secteur du spectacle vivant et des arts visuels, mis en ligne sur le site internet du ministère.

A cette fin, la personne sollicitant une subvention de la part du ministère doit compléter le présent formulaire pour :

- décrire les mesures qu'elle a prises pour respecter ses obligations légales de prévention et d'action en matière de lutte contre les VHSS (partie 1 du formulaire). Certains justificatifs peuvent être demandés à l'appui des éléments déclarés (ex : attestation de formation, document formalisant la procédure de signalement, etc).
- s'engager à mettre en place les mesures de prévention et de traitement des VHSS qui sont précisées dans le plan de lutte contre les VHSS du ministère de la Culture (partie 2 du formulaire).

Pour mémoire, les 5 engagements attendus de la part de la structure demandeuse sont détaillés dans le plan de lutte contre les VHSS pour le spectacle vivant et les arts visuels. Ils sont récapitulés ci-dessous :

1. Être en conformité avec les obligations légales en matière de santé, de sécurité et de harcèlement sexuel
2. Former, dès 2022, la direction, les encadrants, les responsables RH et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de VHSS
3. Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques
4. Créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu
5. Engager un suivi et une évaluation des actions en matière de VHSS

En cas d'attribution d'une aide, le formulaire complété par le bénéficiaire sera joint à la convention ou l'arrêté de subvention par l'administration et vaudra engagement de la structure à mettre en place les actions inscrites dans la partie 2 du formulaire considéré comme le « plan d'action de la structure ». Un bilan détaillé des actions réalisées sera exigé du bénéficiaire à l'issue du conventionnement (ou chaque année pour les subventions pluriannuelles). La production de ce bilan conditionnera le renouvellement éventuel de la subvention.

Formulaire applicable aux personnes morales de droit public (établissements publics, collectivités territoriales, etc)

- Nom de la structure demandeuse : Agglo du Pays de Droux - Ateliers spectacle
 - Raison sociale /statut juridique : SIREN : 200 040 277 0035
 - Identité du dirigeant : Gérard Sarrissam
 - Nombre d'agents de l'entité : 11

Partie 1. Description des mesures mises en place par la structure au titre de la lutte contre les VHSS

1/ Obligation prévue par le code général de la fonction publique en matière de prévention des VHSS	OUI	NON
- Elaboration d'une procédure interne de signalement et de traitement de faits de VHSS ? <i>(Obligation issue de l'article L.135-6 du Code général de la fonction publique et du décret n° 2020-256 du 13 mars 2020)</i> - Décrire succinctement ci-dessous les étapes de la procédure mise en place : - Joindre la décision formalisant le dispositif de signalement de la structure	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- Ce dispositif est-il mutualisé avec d'autres administrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2/ Mesures de prévention des risques de VHSS mises en place au sein de la structure	OUI	NON
2.1 Mise en place d'un dispositif d'information des agents, stagiaires et candidats dans les lieux de travail sur la thématique des VHSS ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.2 Désignation d'une personne référente au sein de la structure sur les VHSS ? - Nom et fonction du référent le cas échéant : <u>Emmanuelle Lindreye</u> - Cette personne a-t-elle été formée à la prévention des VHSS ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.3 Suivi d'une formation à la prévention et au traitement des VHSS dans les deux dernières années par le dirigeant de la structure ? - Date de la formation (ou de l'inscription) : <u>2 juin 2022</u> - Nom et fonction du représentant inscrit : <u>Emmanuelle Lindreye</u> <i>Si oui, transmettre un justificatif de formation nominatif (attestation, certification, formulaire d'inscription pour les inscriptions en cours)</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.4 Suivi d'une formation aux VHSS dans les deux dernières années des encadrants, référents et responsables RH ? - Nombre de personnes déjà formées dans les 2 dernières années : <u>1</u> - Nombre de personnes restant à former : <u>1</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.5 Sensibilisation et formation des équipes aux VHSS ? - Décrire les principales actions de sensibilisation mises en œuvre au sein de la structure auprès des équipes (affichage, information, formation, etc) – combien de personnes ont été formées à la prévention des VHSS ? <u>Formation : 1 personne</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.6 Mise en place d'une cellule d'alerte et d'écoute à disposition des agents ? Si oui, précisez laquelle : <u>Personne référente formée à la lutte contre les VHSS</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Partie 2. Engagement de la structure au titre de la lutte contre les VHSS valant « plan d'action »

A compléter (propositions d'actions à adapter par l'entité)

Je soussigné(e) Emmanuelle Godage, représentant de Atelier à spectacle m'engage à mettre en œuvre en 2022 les mesures décrites ci-dessous, telles que prévues dans le cadre du plan de lutte contre les VHSS proposé par le ministère de la culture pour le spectacle vivant et les arts visuels :

- 1. Être en conformité avec les obligations légales et réglementaires en matière de santé, de sécurité et de harcèlement sexuel**
- 2. Former, dès 2022, la direction, les encadrants, les responsables RH et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de VHSS :**
 - Nombre de personnes de la structure à former en 2022 : 1
 - Je m'engage à fournir les justificatifs de formation correspondants au moment de la remise du bilan détaillé des actions réalisées (attestation de formation, certificat, etc)
- 3. Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques :**
 - Mettre en place un dispositif d'information des personnels sur l'existence d'une cellule d'écoute à leur disposition
 - Mettre à disposition des documents d'information sur les VHSS
 - Désigner une ou plusieurs personnes référentes sur les VHSS
 - Former les équipes aux VHSS : nombre de personnes à former en 2022 : 1
 - Informer et sensibiliser les personnes non salariées, intervenantes dans la structure (artistes, prestataires, stagiaires ou bénévoles)
 - Mettre en place, en cas de production artistique pouvant utiliser le nu ou des situations à caractère sexuel, un plan de prévention spécifique
- 4. Créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu**
 - Formaliser le dispositif de signalement et de traitement des faits de VHSS (d'ici le 31/12/2022)
 - Assurer sa diffusion, la faire connaître aux personnels
 - Mettre en œuvre cette procédure en cas de signalement
- 5. Engager un suivi et une évaluation des actions en matière de VHSS : transmission d'un bilan détaillé précisant les actions menées :** actions de sensibilisation et d'information réalisées, formations suivies par l'encadrement et les équipes, éventuels signalements reçus et traités, éventuelles enquêtes internes et des éventuelles procédures disciplinaires conduites, etc.

Fait le : 31/05/22

Signature


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20250711-CC2025-127A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

➤ Grilles d'évaluation pour les SCIN - art en territoire

Objectifs	Indicateurs associés à l'objectif	Moyenne 4 dernières années	Prévision n+1	Prévision n+2	Prévision n+3	Prévision n+4
Proposer une programmation allant à la rencontre des populations du territoire à travers une diffusion hors les murs ou en itinérance	Nombre total de spectacles					
	Dont en décentralisation/itinérance					
	Nombre de représentations					
	Dont en décentralisation/itinérance					
	Nombre de lieux de représentation hors les murs					
	Nombre de communes ou groupements de communes partenaires dans le cadre de la programmation décentralisée/en itinérance					
	Fréquentation des spectacles payants dans les murs					
	Dont public jeune*					
	Dont public scolaire**					
	Fréquentation des spectacles payants hors les murs					
	Dont public jeune					
	Dont public scolaire					
	Fréquentation des spectacles gratuits hors les murs***					
Développer une action culturelle à l'attention de toutes les populations du territoire, notamment à celles qui pour des raisons sociales, économiques, géographiques ou physiques sont éloignées de l'offre et des références artistiques proposées par la programmation	Nombre de participants aux actions culturelles					
	Dont scolaires					
	Dont étudiants					
	Nb d'actions permettant une rencontre entre amateurs et professionnels					
	Nombre d'établissements scolaires et universitaires partenaires					
	Nombre d'établissements d'enseignement supérieurs culture partenaires					
	Nombre de structures partenaires hors du champ culturel et éducatif					
	Nombre de résidences d'artistes professionnels organisées sur le territoire					
	Nombre de journées de résidence d'artistes professionnels sur le territoire					
	Nombre de communes partenaires pour l'implantation des résidences et l'action culturelle					
Budget consacré au programme d'actions lié à la mention	Budget global d'accueil					
	Dont programmation décentralisée/en itinérance					
	Budget résidences territoriales					
	Budget action culturelle					
	Dont liée à la programmation décentralisée/en itinérance					

- * bénéficiant du tarif jeune public
- ** bénéficiant du tarif groupe scolaire
- *** à renseigner au moment de l'évaluation mais ne fait pas l'objet d'une cible à définir au départ



Annexe de la CPO Atelier à spectacle

**ENGAGEMENTS DE L'ATELIER À SPECTACLE
À S'INSCRIRE DANS LA DÉMARCHE « CADRE
D' ACTIONS ET DE COOPÉRATION POUR LA
TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE »**

1. Une démarche de travaux en cours inscrite pleinement dans les enjeux écologiques et environnementaux de notre temps

L'axe majeur choisi par l'Atelier à spectacle, dans le cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique – ACTÉ est celui de **l'adaptation et la durabilité du bâti, cet axe répondant à de gros travaux démarrant en 2026 sur la coque, l'équipement entier et celui du traitement des abords de l'Atelier incluant le recyclage de bâtiments industriels proches.**

L'Atelier à spectacle a mis en place **depuis 2020** des démarches et des positionnements fermes quant à une démarche **écologique responsable**. L'établissement interroge son espace proche c'est-à-dire les abords de l'Atelier en positionnant une réflexion de fond quant à des travaux résilients ; l'Atelier à spectacle avec les services de l'Agglo du Pays de Dreux réfléchit alors à un **territoire qui anticipe les évolutions et les transformations** induites par les enjeux climatiques et de décarbonisation :

- Dans le cadre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), il s'agit de réduire les développements urbains en extension sur les espaces non urbanisés,
- L'obtention de la labellisation « *Territoire Pilote de Sobriété Foncière* », permet l'émergence d'un nouveau mode de faire la ville et faire projet,
- Face aux enjeux climatiques, environnementaux et sociaux, la sobriété foncière vise un changement de paradigme en terme de développement territorial et le test d'alternatives concrètes à l'étalement urbain, d'où l'acquisition de la friche Mang et de la station-service,
- Il s'agit d'une approche innovante et exemplaire pour tracer la voie d'un développement des territoires à la fois dynamique et sobre en foncier,
- L'entrée de ville de Vernouillet est l'un des sites d'expérimentation sur lesquels sont testés des leviers de transformation.

Il s'agit donc de :

- Diversifier et intensifier les usages
- Réinvestir le patrimoine existant
- Repenser la place de la nature
- Libérer / recycler le foncier

Le projet porte donc une démarche expérimentale dans la mesure où architecture, aspects culturels et artistiques, caractère durable et environnemental voient le jour avec sens, force et cohérence.

L'ouverture du lieu sur la vie et sur la ville est un projet d'urbanisme culturel.

L'Agglo du Pays de Dreux, au travers des réflexions portées par ce programme, souhaite que le projet culturel et artistique de l'Atelier à spectacle soit un outil de diffusion ouvert

au plus grand nombre et à la diversité. Il jouera pleinement son rôle repère et structurant pour l'ensemble du quartier, dans une démarche plus large d'urbanisme culturel.

Les objectifs du projet intègrent :

- Une analyse de l'accroche urbaine du site, considérant l'intérêt évident du lieu et de son implantation sur le plateau sud du cœur urbain de l'agglomération, avec l'idée d'un lieu « trait d'union » entre site de créations, de productions et le quartier.
- Une polarisation de l'écosystème du spectacle vivant en accueillant ses acteurs dans l'environnement urbain proche. Les acteurs culturels sont des acteurs économiques à part entière qui génèrent de l'activité, de l'emploi et de la valeur ajoutée. La recomposition urbaine peut être l'occasion de favoriser leur polarisation en accueillant de manière temporaire ou pérenne ces activités.
- Le positionnement de l'équipement, son rayonnement à l'échelle du territoire et des différentes communes qui le composent. L'Atelier à spectacle et ses abords deviennent un lieu de vie de rencontres à part entière.
- Une réflexion sur l'accessibilité du lieu incluant toutes les mobilités, avec un travail spécifique sur les accès favorisant les mobilités douces et permettant une ouverture sur la route de Chartres (désenclavement, accessibilité et lisibilité).

Concernant le bâtiment en tant que tel, nous noterons les travaux spécifiques sur la nature et la qualité des espaces publics aux abords du bâtiment, avec une obligation de gestion différenciée des eaux pluviales, une désimperméabilisation en masse des différentes surfaces.

Une approche architecturale responsable sur le traitement des façades et des toitures est prévue pour gagner en efficacité énergétique, voire produire de l'énergie.

2. Choix des objectifs dans le cadre des fiches actions CACTÉ

Après concertation avec l'équipe, nous retenons les axes suivants pour le volet CACTÉ :

- Circulation des professionnels et des œuvres
- Adaptation et durabilité du bâti
- Alimentation responsable

Ces thématiques nous semblent correspondre davantage à notre activité, tout en nous permettant d'inscrire de manière pluriannuelle des objectifs atteignables. De plus, elles correspondent également à nos urgences d'usage.

3. Plan pluriannuel

Le plan d'actions pluriannuel prend appui sur des données chiffrées, une présentation de l'organisation en interne et la méthodologie de suivi sur 3 exercices 2025, 2026, 2027.

Ce plan pluriannuel décline les axes choisis (Cf II) sur les volets suivants :

- **Identification des objectifs** ainsi que les actions déjà mises en place.
- **Formation de l'équipe** de la structure (cadres compris) aux enjeux de la transformation écologique grâce à une formation d'un jour minimum.
- **Méthodologie de travail collaborative** proposant une méthode de travail permettant d'associer l'ensemble de l'équipe à la démarche (rédaction d'un document explicitant celle-ci) et désignant un référent parmi les membres de l'équipe. Il s'agit de Pauline Gérard, administratrice, accompagnée d'Emmanuelle Sindraye, directrice.
- **Sensibilisation et mobilisation** : actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation autour des actions engagées.
- **Partenariats et coopération** au sein du secteur culturel, technique, économique dans une dynamique de coopération.

Années	Engagement	Objectifs/ actions	Détails et livrables
2025	Engagement méthodologique (phase initiale)	Autodiagnostic structure	* Auto-évaluation à partir des fiches actions en collaboration avec l'équipe de l'Atelier à spectacle
		Elaboration du plan d'actions pluriannuel	* Plan d'actions détaillé fin 2025
	Engagement méthodologique (équipe et formation)	Choix des objectifs dans le cadre des fiches actions Cacté en lien avec l'équipe de l'Atelier à spectacle	* Circulation des professionnels et des œuvres * Adaptation et durabilité du bâti * Alimentation responsable
		Formation cadres dirigeants	* Formation de la directrice avant fin 2025
	Adaptation et durabilité du bâti Engagement méthodologique (sensibilisation)	Désignation du/des référent(s) structure	Pauline Gérard, administratrice, est désignée comme cadre référent pour l'établissement en collaboration avec la directrice Emmanuelle Sindraye
		Création de ressources sur le développement durable à intégrer aux contenus de la programmation Formation du personnel et des publics aux écogestes	* Action de sensibilisation autour des toilettes sèches lors du festival <i>Champs Libres</i> * Action de sensibilisation au tri des déchets lors du festival <i>Champs libres</i> * Temps d'acculturation avec l'équipe
	Adaptation et durabilité du bâti	Lancement du projet de sobriété foncière "Quartier spectaculaire" avec les lots d'architectes retenus	* Diagnostic de performance énergétique * Cahier des charges prenant en compte les enjeux de la transition écologique (isolation, durabilité, revégétalisation multiusages des espaces de parking...) * Phases de diagnostics et avant-projets définitifs des lots 1 (bâti) et 2 (abords) - octobre 2025.
		Engagement pour la sobriété des usages	* Coupure des chauffages lors des périodes de fermeture de l'équipement pour cela : mise au repos de l'équipement entier sur des périodes * Adaptation du chauffage à l'occupation réelle des locaux * Robinets et systèmes d'éclairage équipés de détecteurs de présence * Extinction des éclairages de façades hors exploitation * Utilisation des projecteurs leds autant que possible : adaptation des plans de feux.
	Adaptation et durabilité du bâti + sensibilisation	Acculturation des habitants au projet de sobriété foncière	* Résidences d'architectes (diagnostics en lien avec les équipes, les usagers de l'équipement et des habitants pour déterminer les usages des abords * Expérimentations artistiques autour du projet architectural. L'évènement est également prétexte à réduire l'espace dédié à la voiture - Octobre 2025
		Réduction des besoins en transports	* Projets de tournées raisonnées implusés par Scène O centre et l'Onda (notamment sur le volet ultramarin) * Conditionnement de l'accueil de compagnies internationales et nationales à la mise en place de tournée mutualisées
Circulation des professionnels et des œuvres	Création des lignes directrices pour encourager les hébergements écologiques lors des déplacements	* Favoriser le logement chez l'habitant à proximité des lieux de diffusion pour limiter les distances et donc les transports lors du festival de territoire <i>Champs Libres</i>	
	Définition d'une charte des achats responsables	* Intégration de produits locaux * Disparition des produits ultra-transformés et surembalés	
Alimentation responsable	Prémices des réflexions sur les conditionnements des aliments et emballages	* Sensibilisation de l'équipe en charge des achats	

Réception par le préfet : 1/07/2025
Pour autorité compétente par délégation

		Formation des équipes permanentes	* Fresque de la culture avec les équipes permanentes
		Inscription des enjeux écologiques dans les objectifs individuels de l'équipe en entretien annuel	
		Création de ressources sur le développement durable à intégrer aux contenus de la programmation	* A minima deux actions ciblées
		Insertion d'un paragraphe concernant les thématiques durables dans les brochures et sur le site internet	
		Adhésion à des réseaux professionnels en cohérence avec la soutenabilité des tournées (ARVIVA...)	SOC, Onda, réseau des scènes conventionnées, réseau informel des salles labélisées en région Centre-Val de Loire, Artcena, Circostrada...
		Mise en place de partenariats avec des fournisseurs de denrées alimentaires locales et responsables	L'Eurélienne, brasseur // Les Jardins d'Imbermais, maraîcher // Trait vert, maraîcher bio // Symbiose, épicerie bio proposant des produits locaux
		Évitement du gaspillage alimentaire	* Adaptation des quantités * Prédilection pour des produits moins périssables
		Mise en application de la charte des achats responsables	* Bannissement des produits sureballés * Choix systématique d'une vaisselle durable * Réduction de la proportion des produits carnés et des protéines animales
		Lancement des travaux des lots 1 et 2	* Isolation de l'équipement, révision de tous les éclairages publics en led * Débitumisation et revégétalisation des abords (<i>Quartier spectaculaire</i>) * Sobriété foncière <i>Cf point 1</i>
		Engagement concernant la sobriété des usages	* Utilisation des économiseurs de fluides, de prises "intelligentes" * Sensibilisation de l'équipe à l'extinction des lumières et équipements informatiques
		Réduction des besoins en transports	* Projets raisonnés implusés par Scène O Centre et l'Onda (notamment sur le volet ultramarin) * Conditionnement de l'accueil de compagnies internationales et nationales à la mise en place de tournée mutualisées
		Prise en compte des enjeux de mobilité des artistes	* Mutualisation de la programmation scolaire et tout public afin d'optimiser les déplacements des compagnies * Optimisation du temps de présence des artistes en diffusion pour développer des actions culturelles
		Déploiement d'une stratégie de mobilité durable : recueillir des données chiffrées annuelles sur les modes de déplacement utilisés par les participants aux événements	* Evaluation chiffrée des modes de transport des compagnies

			En concertation avec l'équipe
		Evaluation des objectifs individuels atteints et nouveaux objectifs annuels	
	Engagement méthodologique (équipe)	Inscription des missions du/des référent(s) structure dans la fiche de poste (dès Z5 et applicable en Z6 et Z7)	
	Engagement méthodologique (sensibilisation)	Création de ressources sur le développement durable à intégrer aux contenus de la programmation	* à minima deux actions ciblées
2027	Adaptation et durabilité du bâti	Livraison des lots 1 et 2	* Révision de tous les éclairages publics en led * Isolation thermique du bâtiment * Débitumisation et revégétalisation des abords (Quartier Spectaculaire) * Sobriété foncière
	Circulation des professionnels et des œuvres	Réduction des besoins en transports des compagnies circassiennes Création des lignes directrices pour encourager les hébergements écologiques lors des déplacements	* Plan de réflexion sur la planification raisonnée des programmations capitalistiques * Choix des périodes de l'année en fonction des conditions climatiques (pas de chauffage ou de climatisation) * Tournées raisonnées (optimisation des transports des équipes et décors)
	Alimentation responsable	Intégration des critères environnementaux dans le choix des produits et des prestataires	* Préférence pour les hébergements écologiques concernant les compagnies circassiennes * 50 % de notre restauration est végétarienne en circuit court